IVOIRE CONCORDE

Refonder la Côte d'Ivoire par le fédéralisme, la décentralisation et la gouvernance technocratique



LIVRE BLANC OFFICIEL

Version 1.4 — Édition narrative complète

S&L-CdP

Spiritualité & Leadership pour un Changement de Paradigme

Mai 2026, Abidjan, Côte d'Ivoire

ivoireconcorde@gmail.com

« Ma Région, ma Richesse, mon Rêve d'avenir. »

La Côte d'Ivoire par chaque Ivoirien, par nous et pour nous, dans l'Union, la Discipline et le Travail.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE — *Du Livre Blanc V1.2 au Livre Blanc V1.4*
CHAPITRE I — LE DIAGNOSTIC — *Pourquoi un changement de paradigme — les 7 piliers d'une vie complète*
CHAPITRE II — LA LUCARNE PÉDAGOGIQUE — *Qu'est-ce que la décentralisation*
CHAPITRE III — LE PROJET IVOIRE CONCORDE — *Vision, philosophie et sinusoïde du progrès*
CHAPITRE IV — LES SIX RÉGIONS FÉDÉRALES — *Le découpage V3 fondé sur le RGPH 2021*
CHAPITRE V — L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE — *Exécutif, Parlement, Justice*
CHAPITRE VI — L'INGÉNIERIE BUDGÉTAIRE — *La règle 40-40-20*
CHAPITRE VII — LES POLITIQUES SECTORIELLES — *Santé, agriculture, éducation, emploi, énergie*
CHAPITRE VIII — LA STRATÉGIE DE TRANSITION — *De l'idée à la masse critique*
CHAPITRE IX — L'APPEL AUX ARCHITECTES — *Conclusion du Livre Blanc*
CHAPITRE X — ANALYSE COMPARATIVE — *IC face aux expériences mondiales*
CHAPITRE XI — LA FEUILLE DE ROUTE — *De zéro à la première Région Fédérale*
CHAPITRE XII — GENRE, JEUNESSE, DIASPORA — *Une nation inclusive*
CHAPITRE XIII — LA GESTION DES RISQUES — *Objections et réponses d'IC*
CHAPITRE XIV — LA CHARTE DE L'AMBASSADEUR — *Cinq points pour expliquer IC*
CHAPITRE XV — L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU CHANGEMENT — *Qui gagne, qui perd*
CHAPITRE XVI — LA VISION 2043 — *La Côte d'Ivoire fédérale en plein essor*
CHAPITRE XVII — LA DIMENSION INTERNATIONALE — *IVOIRE CONCORDE et la CEDEAO*
CHAPITRE XVIII — QUESTIONS FRÉQUENTES — *Les réponses aux interrogations courantes*
MOT DU FONDATEUR — *Lettre ouverte à chaque Ivoirien*
ANNEXE A — *Glossaire des termes IC*
ANNEXE B — *Tableau RGPH 2021 — 31 régions ventilées*
ANNEXE C — *Calendrier électoral fédéral*
ANNEXE D — *Les 20 indicateurs de l'IPR*
ANNEXE E — *Bibliographie et références*

PRÉAMBULE

> ***« Pas une promesse d'homme. Une architecture de système. »***

Ce document est le Livre Blanc officiel V1.4 du programme IVOIRE CONCORDE. Il succède à la version V1.2 d'avril 2026 en l'enrichissant des arbitrages stabilisés au fil des semaines suivantes : le découpage territorial fondé sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, l'architecture institutionnelle consolidée et les apports des dossiers thématiques de référence consacrés à la Santé, à l'Agriculture et à l'Emploi. Cette V1.4 ajoute deux développements doctrinaux fondamentaux dont l'absence empêchait jusqu'ici le projet d'être pleinement compris. Le premier est le cadre des sept piliers d'une vie complète, qui permet enfin de répondre à la question que personne ne pose vraiment : pourquoi les flux migratoires vers Abidjan ne s'arrêtent pas, malgré les discours, malgré les politiques, malgré les appels au patriotisme régional ? Le second est la métaphore de la sinusoïde du progrès, qui complète la métaphore du moteur de RAV4 dans une Renault 4. Ensemble, ces deux nouveaux cadres conceptuels donnent à IVOIRE CONCORDE la cohérence anthropologique et la trajectoire historique qui lui manquaient encore.

Ce Livre Blanc est le fruit de longues conversations avec des citoyens de toutes les Régions de Côte d'Ivoire — des échanges patients avec des juristes, des économistes, des anthropologues, des agronomes, des médecins, des ingénieurs, des enseignants, des paysans, des commerçants et même des politiciens. Il porte en lui les questions de Korotoum, qui me demandait un soir comment se mobiliser pour son pays sans risquer d'aller en prison et préserver sa vie. Il porte les frustrations des jeunes diplômés de Korhogo, de Daoukro, de Bouna et de Tengréla qui, ayant fait leurs études au prix de sacrifices familiaux énormes, n'ont d'autre choix aujourd'hui que de fuir vers Abidjan parce que rien ne les retient sur leur terre natale. Il porte l'espoir des paysans de cacao de l'Indénié-Djuablin et de la Nawa qui voient chaque année leur richesse partir vers les ports puis vers Genève, Londres et Amsterdam, sans qu'aucun retour visible ne vienne construire et équiper leurs hôpitaux ou bitumer leurs pistes.

Je tiens à dire d'emblée et avec netteté, ce qu'IVOIRE CONCORDE n'est pas. IVOIRE CONCORDE n'est pas un parti politique. Ce n'est pas un mouvement cherchant à conquérir le pouvoir. Ce n'est pas le véhicule d'ambitions personnelles déguisées. C'est une ingénierie politique et institutionnelle, fondée sur des mécanismes mathématiques, constitutionnels et budgétaires prouvés ailleurs dans le monde et adaptés au contexte ivoirien avec le souci constant de respecter nos réalités culturelles, historiques et sociales. La différence entre un projet politique et un projet d'ingénierie institutionnelle est fondamentale : le premier vous demande de croire en un homme ; le second vous propose un mécanisme qui fonctionnerait même si l'homme qui le porte venait à disparaître demain. C'est cela que je veux pour la Côte d'Ivoire, pas un sauveur, mais un système qui se sauve lui-même et qui sauve avec lui ceux qui l'habitent.

Ce qui est nouveau dans la V1.4 par rapport à la V1.2

Premièrement, le découpage des six Régions Fédérales est désormais fondé sur les données démographiques actualisées du RGPH 2021 et redistribue intégralement les 31 régions administratives et les 2 districts autonomes (Annexe B). Deuxièmement, Yamoussoukro est constitutionnellement District Fédéral neutre, enclavé au cœur du V Baoulé sans lui appartenir. Troisièmement, le Gouverneur est élu au suffrage universel direct à deux tours. Quatrièmement, la sixième Région Fédérale est nommée « Bandama-Sud » (et non plus « Marahoué ») pour mieux refléter le bloc Bété-Krou côtier qu'elle constitue. Cinquièmement, le Chapitre VII intègre les apports des dossiers stratégiques Santé, Agriculture et Emploi. Sixièmement, le Chapitre I introduit le cadre conceptuel des sept piliers d'une vie complète. Septièmement, le Chapitre III ajoute la métaphore de la sinusoïde du progrès comme appel transpartisan.

Ce Livre Blanc est organisé en dix-huit chapitres qui couvrent l'ensemble du programme : du diagnostic des dysfonctionnements actuels jusqu'à la vision de la Côte d'Ivoire fédérale de 2043, en passant par les mécanismes institutionnels, budgétaires, sectoriels et de mobilisation. On y trouvera une Lucarne Pédagogique fondamentale sur la décentralisation, une Charte de l'Ambassadeur en cinq points, une Foire Aux Questions exhaustive et une lettre ouverte que j'adresse en clôture à chaque ivoirien.

Ce document est vivant. Il sera mis à jour, enrichi et corrigé au fur et à mesure que le projet avance, que les citoyens le critiquent et que les experts y apportent leur contribution. IVOIRE CONCORDE est un projet ouvert, collaboratif et transparent — à l'image exacte de ce qu'il veut construire pour la Côte d'Ivoire. Si vous trouvez une erreur, signalez-la. Si vous avez une meilleure idée, proposez-la. Si vous pensez qu'un mécanisme peut être amélioré, écrivez-le. Le projet ne m'appartient pas en propre : il appartient à tous ceux qui acceptent d'y travailler.

Lisez. Critiquez. Améliorez. Partagez. Et si, après avoir lu, vous y croyez, devenez ambassadeur de cette idée autour de vous. Chaque partage infecte 200 nouvelles personnes. La révolution commence par la lecture.

Propriété intellectuelle

Ce document appartient à tous les ivoiriens. Il est la propriété intellectuelle du peuple, pas d'un homme, pas d'un parti, pas d'un groupe d'intérêt.

Francis Bléoué BLEHOUE — Fondateur d'IVOIRE CONCORDE

Contribuez en écrivant à : ivoireconcorde@gmail.com

CHAPITRE I

LE DIAGNOSTIC : pourquoi la Côte d'Ivoire a besoin d'un Changement de Paradigme

> ***« On ne soigne pas un moteur cassé en changeant simplement de conducteur. »***

La Côte d'Ivoire est une nation aux paradoxes criants. Premier producteur mondial de cacao, exportateur net d'énergie électrique vers ses voisins, locomotive économique de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine, elle est citée dans toutes les analyses internationales comme l'une des success stories de l'Afrique de l'Ouest. Et pourtant, lorsque l'on quitte les avenues de Cocody et que l'on roule vers le Nord ou vers l'Ouest, lorsque l'on s'éloigne de quelques kilomètres seulement de la lagune Ébrié, le tableau change brutalement. Les populations des Régions qui produisent ces richesses, les paysans qui plantent le cacao, les éleveurs qui font transhumer leur bétail, les pêcheurs qui sortent en mer chaque matin, demeurent, pour la plupart, dans une précarité structurelle. Comment expliquer cela ? Comment un pays qui exporte de la richesse peut-il s'appauvrir à l'intérieur ?

Ce paradoxe n'est pas le fruit du hasard. Il n'est pas non plus la faute d'une génération particulière de dirigeants. C'est un défaut de fabrication. Un défaut inscrit dans l'architecture même de l'État ivoirien tel qu'il a été pensé à l'indépendance et tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui, un État construit pour qu'une seule main tienne le volant et qui, mécaniquement, ne peut produire que les résultats qu'il produit. Tant que cette architecture demeure, aucun homme, aucun parti, aucun gouvernement ne pourra inverser durablement la tendance. C'est cette conviction — que le problème n'est pas dans les hommes mais dans la machine qu'ils héritent — qui fonde IVOIRE CONCORDE.

1.1. Le modèle centralisé à bout de souffle

Depuis l'indépendance proclamée en 1960, la Côte d'Ivoire fonctionne selon un modèle où tout pouvoir, toute décision, toute ressource doit remonter vers Abidjan avant d'être éventuellement redistribuée. Ce modèle ne nous est pas tombé du ciel. Il a été hérité de la colonisation française, cette entreprise de chosification selon Aimé Césaire, qui a transformé les peuples en objet, les terres en butin, qui a transformé les homes en instrument. C’est cette colonisation qui, en Côte d’Ivoire comme dans plusieurs de ses colonies, avait elle-même conçu son administration pour acheminer les richesses africaines vers la métropole et faire descendre les ordres dans le sens inverse. Cette architecture a peut-être correspondu, dans les premières décennies de l'indépendance, à une phase légitime de construction nationale : il fallait alors unifier un territoire fragmenté, imposer une langue commune, bâtir un État là où il n'existait qu'embryonnairement. Mais 66 ans plus tard, en 2026, ce modèle est à bout de souffle. Ce qui était nécessaire à la naissance d'une nation est devenu le poison de sa maturité.

Les symptômes sont visibles partout, pour qui veut bien regarder. Les routes régionales qui menaient hier à des villages prospères se dégradent année après année, pendant que les autoroutes urbaines d'Abidjan se multiplient. Les hôpitaux des villes de l'intérieur, Bouna, Touba, Adzopé, Daoukro, manquent dramatiquement de médecins, d'équipements et de médicaments, pendant que les

cliniques privées de Cocody et de Marcory se spécialisent dans la chirurgie esthétique et la cardiologie de pointe. Les jeunes diplômés du nord et du centre, qui ont fait leurs études primaires et secondaires dans leurs régions natales, ne fuient pas vers Abidjan par caprice ou par mode : ils y vont par stricte nécessité économique, parce que c'est là et là seulement, que se trouvent les emplois pour lesquels ils ont été formés. Ce n'est pas un dysfonctionnement temporaire que l'on pourrait corriger par un nouveau plan ministériel. C'est la conséquence logique d'un système qui, par construction, aspire les ressources humaines, financières et politiques vers son centre unique.

Quatre failles structurelles fondamentales expliquent cette pathologie. Elles s'alimentent les unes les autres et forment ensemble un cercle vicieux qu'aucune réforme partielle ne peut briser.

La première faille est le pouvoir hyper-concentré. Dans le système actuel, tout passe par Abidjan. Les régions n'ont ni budget propre véritable, ni pouvoir de décision autonome. Pour bitumer une piste, pour construire un poste de santé, pour réhabiliter une école, le Conseil Régional doit envoyer un dossier à Abidjan, attendre l'arbitrage d'un ministère, espérer une inscription au budget national, puis attendre encore le décaissement effectif. Cette dépendance crée des goulots d'étranglement permanents à tous les niveaux de l'administration et explique pourquoi tant de projets locaux meurent dans les couloirs ministériels avant même d'être instruits.

La deuxième faille est la politique identitaire et ethnique. Parce que tout le pouvoir se joue à Abidjan, les élections nationales sont devenues des guerres de représentation communautaire. L'enjeu n'est plus la compétence du candidat, ses idées, ses propositions, l'enjeu est devenu son appartenance ethnique ou régionale. Chaque communauté craint l'exclusion si « son » candidat n'arrive pas au sommet, parce que cette exclusion signifierait, très concrètement, l'absence d'investissements publics dans sa région pour les cinq années suivantes. Cette logique est un poison pour la cohésion nationale et elle nourrit la violence électorale dont nous avons tous, hélas, l'expérience récente.

La troisième faille est la pauvreté des Régions productrices. Les richesses générées par nos terres, cacao, café, mines, pétrole, bois, hévéa, anacarde, sont convoyées vers Abidjan pour y être taxées, pour y être exportées, pour y être consommées par une élite urbaine. Les régions productrices, qui ont fourni la matière première, restent structurellement sous-équipées en infrastructures, en services publics, en opportunités économiques. Le planteur de cacao de la Nawa qui voit passer chaque jour les camions chargés de fèves vers le port de San-Pédro sait qu'il ne reverra jamais cet argent transformé en route bitumée jusqu'à son village.

La quatrième faille est la technocratie reléguée au second plan, voire rendue inexistante par le clientélisme. Les postes-clés de l'administration sont, dans la plupart des cas, distribués selon une logique d'allégeance politique, de proximité familiale ou de calcul ethnique et non selon la compétence avérée des candidats. Des experts ivoiriens hautement qualifiés, médecins, ingénieurs, agronomes, économistes, sont marginalisés, partent en exil ou se résignent à des postes subalternes, pendant que des fidèles politiques sans expertise occupent les fauteuils où se prennent les décisions structurantes. Le résultat est mécanique : la qualité de la gouvernance se dégrade, les projets sont mal conçus, mal exécutés, mal évalués.

Ces quatre failles ne sont pas des défauts isolés que l'on pourrait corriger un par un. Elles forment un système cohérent et c'est pour cela que toutes les tentatives de réforme partielle ont échoué jusqu'à présent. On ne soigne pas un système malade en changeant un de ses organes : il faut changer le système lui-même.

1.2. La crise énergétique de 2026 : un miroir du système

Au moment où je décide de finaliser ce document, en mars 2026, la Côte d'Ivoire vient de traverser une crise d'alimentation électrique qui a révélé de façon spectaculaire les limites du modèle centralisé. Pendant plusieurs semaines, des quartiers entiers d'Abidjan, de Yopougon à Bingerville, ont vécu au rythme de coupures imprévisibles. Les commerces ont fermé. Les hôpitaux ont fonctionné sur groupe électrogène. Les boulangeries ont vu leur pâte s'effondrer dans les pétrins. Les enfants ont fait leurs devoirs à la lampe torche. Et pourtant et c'est là que le paradoxe devient saisissant, le pays disposait, à ce moment précis, de suffisamment de capacité de production. Le problème n'était pas dans la production d'électricité. Le problème était dans son architecture de distribution.

Le Directeur Général de CI-Énergies l'a lui-même reconnu publiquement lors de son intervention du 23 mars 2026, dans une rare démonstration de franchise institutionnelle. La Côte d'Ivoire, a-t-il expliqué, n'a pas un problème de production : elle a un problème de distribution. Le réseau est, selon ses propres mots, « victime de son propre succès » face à une urbanisation trop rapide pour être absorbée par une infrastructure vieillissante. Cette phrase mérite qu'on s'y arrête. Elle révèle, dans la bouche même du responsable opérationnel du système, ce que IVOIRE CONCORDE affirme depuis des mois : ce qui est en panne en Côte d'Ivoire, ce n'est pas l'effort, ce ne sont pas les hommes, ce ne sont même pas les ressources. C'est l'architecture.

Quatre dysfonctionnements structurels du réseau électrique éclairent ce diagnostic. Le premier est la dictature du réseau unique : une panne locale survenue à Anyama ou à N'douci paralyse, par effet domino, des zones entières du pays. Quand tout est interconnecté à un nœud central, la défaillance d'un seul point devient la défaillance du tout. Le deuxième est la croissance subie : on construit des quartiers, des immeubles, des centres commerciaux et l'on constate ensuite que les transformateurs sautent parce qu'ils n'avaient pas été dimensionnés pour cette charge. Le système court derrière la demande au lieu de l'anticiper. Le troisième est le mix énergétique fragile : la dépendance excessive aux grands sites thermiques centraux et aux barrages hydroélectriques expose le pays aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix du gaz. Le quatrième, enfin, est l'opacité financière : 700 milliards de francs CFA ont été annoncés en plan d'urgence, sans qu'aucun mécanisme de contrôle citoyen ne permette de suivre la réalité de leur affectation.

> ***« On ne soigne pas une grippe avec 700 milliards de pansements. On change de système immunitaire pour que le pays soit enfin robuste. »***

Cette crise énergétique est un miroir. Elle nous montre, en accéléré, ce qui se passe partout ailleurs dans le système ivoirien, dans la santé, dans l'éducation, dans le foncier, dans les transports. Partout, les mêmes pathologies : un réseau unique vulnérable, une croissance subie, des ressources dépendantes, une opacité financière. Si nous voulons que la Côte d'Ivoire cesse de payer chaque crise au prix fort, il ne suffit pas de mieux gérer le système actuel. Il faut le redessiner.

1.3. Le paradoxe ivoirien : un pays riche qui s'appauvrit

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, dont les résultats définitifs ont été publiés par l'Institut National de la Statistique le 6 juillet 2022, établit la population de la Côte d'Ivoire à 29 389 152 habitants. Cette donnée, en apparence purement démographique, révèle en réalité l'aggravation des déséquilibres territoriaux qui sont au cœur du diagnostic d'IVOIRE CONCORDE. En 7 ans, entre 2014 et 2021, la population du pays a crû de plus de 6,5 millions d'habitants, soit une croissance soutenue de l'ordre de 2,8% par an. Cette croissance est un atout, elle signifie une jeunesse abondante, une force de travail disponible, une dynamique vitale, mais elle est aussi un défi colossal pour des régions qui, faute d'autonomie financière et institutionnelle, n'ont pas les moyens de l'absorber.

Considérons quelques chiffres. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, fournissant à elle seule environ 40% de la production mondiale. Et pourtant, environ 40% des producteurs ivoiriens de cacao vivent eux-mêmes sous le seuil de pauvreté national. Ce chiffre devrait nous arracher au silence. Il signifie, concrètement, qu'un planteur de cacao a quasiment autant de chances d'être pauvre qu'un ivoirien moyen, alors même qu'il est l'agent économique de la première filière d'exportation du pays. Cette anomalie n'existerait pas dans un système où la richesse créée par une région reste, en partie, dans cette Région.

Considérons ensuite la disparité entre les 31 régions administratives actuelles. La région la plus peuplée, le Haut-Sassandra, compte 1 739 697 habitants. La région la moins peuplée, le Folon, en compte 146 209. Le rapport entre les deux est de 1 à 12. Et pourtant, ces deux régions ont rigoureusement le même statut institutionnel, les mêmes prérogatives, les mêmes contraintes. Comment pourrait-on imaginer qu'un seul cadre administratif serve aussi bien des entités si profondément différentes ? Cette uniformité de façade cache une absence cruelle de réflexion sur ce que doit être une véritable unité territoriale capable d'autonomie.

Considérons enfin les 700 milliards de francs CFA mobilisés en urgence pour la crise énergétique de 2026. Cette somme, équivalant à plusieurs années de budget cumulé pour des régions entières, aurait été infiniment mieux employée et aurait probablement empêché la crise elle-même si elle avait été investie progressivement, au fil des ans, dans des réseaux d'énergie autonomes régionaux. 700 milliards, c'est ce que coûte un État qui ne sait pas anticiper. C'est ce que coûte la centralisation chronique. C'est ce que paye, in fine, le contribuable ivoirien pour un système qui ne fonctionne plus.

1.4. Abidjan ou le vertige du 0,6 % : quand une ville porte le poids d'une nation

Il existe un chiffre que l'on ne trouve jamais dans les discours officiels du gouvernement, mais que chaque Ivoirien ressent dans sa chair chaque matin lorsqu'il sort de chez lui. Ce chiffre, c'est 0,6 contre 21,5. Ce 0,6%, c'est la part du territoire national qu'occupe le District Autonome d'Abidjan. 21,5%, c'est la part de la population nationale qui y vit, selon le RGPH 2021. Sur 322 462 km² que compte la Côte d'Ivoire, plus d'un cinquième de la nation s'est installé sur une bande de terre de 2 119 km², coincée entre la lagune Ébrié et l'océan Atlantique.

Ce chiffre n'est la faute de personne en particulier. Il n'est ni le résultat d'une décision malveillante, ni la conséquence d'un complot quelconque. C'est, tout simplement, le résultat logique, prévisible et aujourd'hui mesurable d'un modèle de développement qui a, pendant des décennies, concentré dans

une seule ville ce qui aurait dû irriguer un territoire entier : les emplois, les universités, les hôpitaux, les ministères, les centres de décision, les opportunités. Abidjan n'a pas grossi par caprice. Elle a grossi parce que c'était là que la vie était possible, parce que c'était là et là seulement, que les ivoiriens trouvaient les conditions minimales d'une existence digne. Tant que l'on n'aura pas reconstruit ces conditions ailleurs, sur le territoire, aucune politique de logement à Abidjan, aucun nouveau pont, aucun échangeur supplémentaire ne résoudra la pression migratoire.

Mais toute concentration humaine a un seuil. Un seuil au-delà duquel la ville cesse de se développer pour commencer à se comprimer. Au-delà duquel les infrastructures, conçues pour une population, deviennent insuffisantes pour la population réelle. Au-delà duquel les services publics se saturent, les loyers explosent, les écosystèmes se dégradent. Ce seuil, Abidjan l'a franchi. Il y a déjà plusieurs années qu'elle l'a franchi. Et chaque mois qui passe sans rééquilibrage territorial creuse un peu plus la souffrance silencieuse de ses habitants.

Les symptômes de cette compression sont visibles partout, pour qui veut bien les voir, non comme des échecs de gouvernance ponctuels mais comme les conséquences naturelles d'une équation devenue impossible à résoudre dans le cadre actuel. Le logement devient inaccessible non par malveillance des propriétaires ou par cupidité des promoteurs, mais parce que la loi de l'offre et de la demande, dans un espace aussi saturé, n'a plus de régulateur naturel. Pour chaque logement disponible, ce sont des dizaines de familles qui se présentent. Le prix monte mécaniquement. Ceux qui ne peuvent pas suivre s'installent là où personne n'avait prévu qu'ils s'installent, les bords de lagune, les bas-fonds, les zones inondables d'Attécoubé, de Boribana, de Gesco. Et chaque saison des pluies vient révéler, avec sa cruauté implacable, l'ampleur silencieuse de cette précarité.

La mobilité urbaine, elle aussi, se grippe malgré les investissements considérables consentis dans les grands axes. Les ponts et les échangeurs sont réels et impressionnants, il faut le reconnaître. Mais ils déversent leurs flux sur des voies secondaires qui n'ont jamais été conçues pour cette densité. Le résultat, ce sont ces heures perdues chaque matin et chaque soir dans des embouteillages qui épuisent les travailleurs avant même que leur journée ne commence et qui coûtent silencieusement des points de croissance à l'économie nationale. Chaque heure passée immobile dans un véhicule à Adjamé est une heure de productivité perdue pour le pays entier.

L'environnement, enfin, se fragilise sous une pression qu'il n'a pas été créé pour absorber. Abidjan est, par sa géographie même, une ville d'eau, une géographie magnifique mais délicate, faite de lagunes, de baies, de presqu'îles. L'artificialisation accélérée des sols, la bétonisation des espaces verts, le remblaiement des berges réduisent jour après jour la capacité du sol à absorber les pluies, aggravent la chaleur urbaine et menacent progressivement les écosystèmes lagunaires qui font l'identité même de la ville. 453 hectares de lagune ont été remblayés, dont 343 de manière irrégulière. La superficie de Biétry a diminué de 35% en 15 ans. 75 personnes sont mortes dans les inondations urbaines entre 2022 et 2025. Ce ne sont pas des chiffres abstraits : ce sont des vies.

Et puis, par-dessus tout cela, la fracture se creuse, non pas entre Abidjan et un Ivoirien moyen, mais entre Abidjan qui brille et les périphéries qui attendent. Cette fracture n'est pas une fracture morale. Ce n'est pas qu'Abidjan « profiterait » au détriment des autres Régions. C'est une fracture mécanique, presque physique. Quand la croissance d'une ville dépasse la vitesse à laquelle ses infrastructures peuvent être étendues, les périphéries sont toujours les dernières à être atteintes par les

améliorations. Et ceux qui y vivent le savent et le voient et comparent. Cette comparaison silencieuse est l'une des forces les plus puissantes du ressentiment social ivoirien.

La question, dès lors, n'est pas : qui a mal géré Abidjan ? La question est : comment une ville sort-elle de cette compression sans se déchirer ? Et la réponse, j'en suis profondément convaincu, ne peut pas être uniquement abidjanaise. On ne résout pas un problème de surconcentration en investissant davantage dans le point de surconcentration. On le résout en rendant les autres points du territoire suffisamment forts, suffisamment attractifs, suffisamment autonomes pour que les personnes y restent ou y reviennent, non par manque d'alternative, mais par choix réel.

> ***« IVOIRE CONCORDE ne cherche pas à affaiblir Abidjan. Il cherche à donner à la Côte d'Ivoire des régions fortes qui la soulageront du poids qu'elle ne peut plus porter seule. »***

1.5. La question foncière : la bombe à retardement

Parmi tous les dossiers sensibles que la Côte d'Ivoire doit affronter, le foncier rural occupe une place singulière. Il est à la fois la source de vie de plusieurs millions de familles paysannes et le vecteur récurrent de violences intercommunautaires qui ont, dans des moments tragiques de notre histoire récente, dégénéré en massacres. Le problème central est connu, mais il n'a jamais été traité à la racine : la Côte d'Ivoire vit aujourd'hui sur la superposition chaotique de deux systèmes de droits qui ne se parlent pas : les droits coutumiers ancestraux, transmis oralement et reconnus localement par les chefferies et les droits modernes issus de la loi écrite, insuffisamment appliqués sur le terrain. Le tout est géré, de manière distante et abstraite, par des administrations situées à Abidjan qui méconnaissent profondément les réalités locales.

Le résultat de cette superposition est un cocktail explosif. Une même parcelle peut faire l'objet de plusieurs revendications légitimes, chacune adossée à un système de droit différent. L'autochtone qui invoque l'héritage de ses ancêtres se heurte à l'allogène détenteur d'un titre administratif obtenu à Abidjan dans des conditions opaques. Les esprits se tournent immédiatement vers l'affaire dite « Komé Bakary », du nom de cet opérateur immobilier accusé depuis 2025 d'avoir accaparé, à Cocody-Angré Djorobité (Bessikoï), des dizaines de parcelles à l'aide d'attestations villageoises multiples et de documents falsifiés. Un dossier dont le ministre en charge de la construction lui-même reconnaissait, en août 2025, qu'il révélait « plusieurs milliers de cas » similaires sur le territoire national. Plus d'un an après l'éclatement du scandale, malgré dix-huit plaintes déposées, un rapport de police transmis au parquet de Bingerville, une audition du ministre devant l'Assemblée nationale et l'implication présumée de clercs de commissaires de justice, le principal mis en cause demeure libre. Les populations attendent un dénouement juste et équitable, mais sans grand espoir, tant l'opacité et la nébuleuse qui l'entourent paraissent impénétrables. Et derrière ce cas emblématique, les jeunes générations se disputent aujourd'hui des terres que leurs parents avaient cédées informellement il y a trente ans. Le tout, sans cadastre numérique complet, sans procédure d'arbitrage rapide, sans juridictions spécialisées. Quand les institutions ne tranchent pas, c'est la machette qui

tranche. Et c'est ainsi que des conflits qui auraient pu être résolus par un médiateur local en quelques jours dégénèrent en affrontements meurtriers que personne n'avait souhaités.

IVOIRE CONCORDE propose, sur cette question, une approche radicalement différente. Plutôt que de continuer à gérer le foncier rural depuis Abidjan, le projet le confie à des Tribunaux Fonciers Régionaux, composés chacun d'un juriste, d'un anthropologue et d'un médiateur culturel issu des chefferies traditionnelles. Plutôt que de laisser les droits coutumiers et modernes se heurter sans dialogue, le projet impose un cadastre régional numérique en open data, où chaque parcelle est enregistrée, géolocalisée et où chaque titre est consultable par tous. Plutôt que de subir la politisation des décisions foncières, le projet inscrit dans la Constitution Fédérale la libre circulation des personnes et des biens entre Régions Fédérales et confie la gestion politique du foncier à un Vice-Gouverneur dédié dans chaque Région, recruté pour ses compétences et lié par un contrat de performance évaluable. Le détail de cette politique fait l'objet du Chapitre VII.

1.6. Pourquoi les gens viennent à Abidjan : les sept piliers d'une vie complète

Posons-nous une question simple, une question que personne ne pose jamais vraiment dans les débats publics ivoiriens : pourquoi les gens viennent à Abidjan ? Pas la version superficielle de la question, qui appelle des réponses convenues sur l'attractivité des grandes métropoles. La version profonde, anthropologique, presque intime. Pourquoi ce jeune homme de Bondoukou qui a grandi entouré de sa famille élargie, qui parle l'Abron de naissance, qui connaît chaque sentier de son village, pourquoi accepte-t-il de tout abandonner pour s'entasser dans une chambre à dix à Abobo, pour faire deux heures de transport bondé chaque matin, pour parler français toute la journée à des gens qui ne le respectent pas ? Pourquoi cette femme Sénoufo de Tengréla qui aurait pu rester près des siens accepte-t-elle de vendre des oranges au feu rouge à Yopougon ?

La réponse, lorsqu'on prend le temps de l'entendre vraiment, n'a rien à voir avec le caprice ou la mode urbaine. Personne ne vient à Abidjan parce qu'il aime les embouteillages. Personne ne rêve de payer 70% de son salaire en loyer. Personne ne vient parce qu'il veut vivre à dix dans un deux-pièces sans eau courante. Les gens viennent à Abidjan parce qu'Abidjan est, en Côte d'Ivoire, le seul endroit où l'on peut vivre une vie complète.

Et qu'est-ce qu'une vie complète ? Une vie complète, ça se construit sur sept piliers indissociables. Si l'un de ces piliers manque, la vie devient bancale. Si plusieurs manquent simultanément, elle devient impossible. C'est exactement la situation de la plupart des régions ivoiriennes en 2026 et c'est précisément pour cela que les flux migratoires vers Abidjan ne s'arrêtent pas, malgré tous les discours, malgré toutes les politiques de désenclavement, malgré tous les appels au patriotisme régional. Tant que les sept piliers ne seront pas reconstitués sur l'ensemble du territoire, les flux continueront. C'est une simple loi de la rationalité humaine.

Le premier pilier est de pouvoir survivre. Cela signifie pouvoir manger : avoir accès à la nourriture, aux marchés, aux denrées de base. Cela signifie pouvoir se loger dignement, dans un habitat qui ne menace pas votre santé. Cela signifie pouvoir se soigner, avoir un hôpital, un médecin, des médicaments accessibles. Cela signifie l'eau potable et l'électricité. Cela signifie ne pas craindre pour sa vie quand on rentre chez soi le soir. Sans ce premier pilier, rien d'autre n'est possible.

Le deuxième pilier est de pouvoir exister économiquement, c'est-à-dire de pouvoir gagner sa vie. Cela suppose un emploi disponible ou la possibilité concrète d'en créer un. Cela suppose un marché pour vendre ses produits ou ses services à un prix juste. Cela suppose un accès au crédit et à des banques qui ne traitent pas le paysan comme un suspect. Cela suppose des infrastructures : routes, transports, connexion internet qui permettent à l'activité économique de circuler. Cela suppose une administration accessible, qui délivre les papiers, les permis et les enregistrements sans transformer chaque démarche en parcours du combattant.

Le troisième pilier est de pouvoir se former, c'est-à-dire de pouvoir construire son avenir et celui de ses enfants. Cela suppose des écoles pour les enfants, à proximité raisonnable du domicile. Cela suppose des universités et des formations professionnelles dignes de ce nom, capables de délivrer des diplômes qui ouvrent des portes. Cela suppose des bibliothèques et des centres culturels où l'on peut nourrir son esprit. Cela suppose un accès large à l'information et aux médias qui permettent de comprendre le monde.

Le quatrième pilier est de pouvoir appartenir, c'est-à-dire de vivre en société dans un environnement humain qui vous reconnaît. Cela suppose d'avoir sa famille et ses proches à portée. Cela suppose une communauté : voisins, amis, associations, réseaux d'entraide. Cela suppose des lieux de culte où l'on peut pratiquer sa foi. Cela suppose des espaces de rassemblement : marchés, places publiques, stades où la vie collective se tisse. Cela suppose, enfin, une identité culturelle reconnue et valorisée, où l'on n'a pas honte de parler sa langue, de porter ses tenues, de pratiquer ses rites.

Le cinquième pilier est de pouvoir se projeter, c'est-à-dire d'avoir un avenir à construire. Cela suppose des opportunités de promotion sociale réelles et non bouchées d'avance par le clientélisme. Cela suppose un environnement stable et prévisible, où l'on peut planifier à plusieurs années. Cela suppose la confiance dans les institutions, c'est-à-dire la conviction que les règles seront respectées et que les contrats seront tenus. Cela suppose la capacité de choisir : rester ou partir par envie, pas par obligation. Et cela suppose, surtout, l'espérance que ses enfants vivront mieux que soi.

Le sixième pilier est d'être reconnu, c'est-à-dire d'exister politiquement. Cela suppose un droit de vote qui compte vraiment et non un vote dilué dans une masse nationale dont l'issue est jouée d'avance. Cela suppose des élus qui répondent réellement de leurs actes, qui rendent des comptes, qui peuvent être sanctionnés. Cela suppose une justice accessible et indépendante, qui tranche les litiges sans se laisser acheter. Cela suppose la liberté d'expression sans crainte, la possibilité de critiquer un dirigeant sans risquer la prison.

Le septième pilier, enfin, est de pouvoir s'épanouir, c'est-à-dire d'accéder à ce qui dépasse la simple survie. Cela suppose des loisirs accessibles : cinémas, restaurants, espaces verts, équipements sportifs. Cela suppose une vie culturelle vivante : théâtre, musique, arts visuels. Cela suppose la beauté du cadre de vie : une architecture soignée, une nature préservée, des espaces propres. Cela suppose du temps libre, c'est-à-dire de ne pas passer 4 heures par jour dans les bouchons. Cela suppose, enfin, la dignité quotidienne : ne pas être humilié par un système, par un fonctionnaire, par un policier, par une file d'attente méprisante.

Voilà ce que cherchent les gens. Voilà pourquoi Abidjan étouffe. Non pas parce que ses habitants sont irrationnels. Mais parce qu'ils sont parfaitement rationnels.

Quand une ville est, dans un pays, le seul endroit où ces sept piliers coexistent ? même de manière insuffisante, même au prix d'efforts considérables, même dans la douleur des inégalités urbaines, les gens viennent. Ils viennent de Bondoukou, de Séguéla, de Tengréla, de Man, de Béoumi, d'Odienné. Ils viennent de Korhogo avec leur diplôme sous le bras et leur famille dans le cœur. Ils viennent parce que partir de chez eux, c'est renoncer simultanément à plusieurs piliers. Et personne, jamais, ne renonce volontairement à sa chance de vivre une vie complète.

Pire encore : lorsque même Abidjan ne suffit plus à offrir l'horizon d'une vie digne : emploi qualifié, logement décent, services publics fonctionnels, perspectives de mobilité sociale, c'est vers l'extérieur que se tourne une part croissante de la jeunesse ivoirienne. Vers le Canada, dont les programmes d'immigration qualifiée drainent chaque année médecins, ingénieurs, enseignants et techniciens formés à grands frais par l'État ivoirien. Vers l'Europe, par les voies légales pour les plus diplômés et les plus connectés, par les voies clandestines pour les autres : routes du Sahel jusqu'aux côtes libyennes ou tunisiennes, traversées meurtrières de la Méditerranée ou plus récemment route atlantique vers les Canaries : pirogues surchargées, déshydratation, naufrages. Ceux qui partent en avion partent souvent avec un visa étudiant, touristique ou de transit et basculent dans l'irrégularité une fois sur place. Ceux qui partent par la mer partent en sachant qu'ils peuvent ne jamais arriver. Dans les deux cas, le calcul est le même : le risque d'une vie ailleurs est jugé moins insupportable que la certitude d'une vie amputée chez soi.

Cette hémorragie n'est pas un accident statistique. C'est le symptôme d'un pacte territorial rompu. Quand un jeune diplômé de Korhogo, de Daloa ou de Bouaké conclut que ni sa région natale ni la capitale ne lui offrent de quoi déployer ses sept piliers, il ne fuit pas son pays, mais son pays a cessé, dans les faits, de lui offrir un lieu où vivre pleinement. La migration extérieure est l'aveu silencieux d'un échec de l'aménagement du territoire. Elle est le prix que paie une nation qui n'a pas su rendre habitable autre chose qu'une seule ville.

C'est pourquoi aucun discours, aucune campagne de communication, aucun appel au patriotisme régional, aucune incitation fiscale ne les fera repartir tant que ces piliers n'existeront pas ailleurs. C'est là, précisément, que tout le monde se trompe de combat. On essaie de retenir les gens dans leurs régions par des arguments sentimentaux ou des dispositifs ponctuels, alors qu'il faudrait reconstituer les conditions structurelles d'une vie complète. Tant que cela ne sera pas fait, l'effort est vain.

Ce que IVOIRE CONCORDE a compris

La vraie décentralisation, ce n'est pas déplacer des bureaux de fonctionnaires d'Abidjan vers Yamoussoukro. C'est reconstituer, dans chacune des six Régions Fédérales, les conditions concrètes d'une vie complète. Pas une copie dégradée d'Abidjan. Une vie complète, adaptée aux ressources, à la culture et aux atouts de chaque région. **Qu'un enfant puisse naître à Odienné, y faire son primaire, son collège, son lycée d'excellence, aller à l'université ou dans une grande école sur place et y trouver du travail**. Que le médecin de Korhogo puisse soigner correctement avec un plateau technique digne. Que l'université de Daloa délivre un diplôme qui ouvre des portes. Que l'entrepreneur de Béoumi accède au crédit sans devoir aller à Abidjan. Que le vote de l'habitant de Ferkessédougou pèse autant que celui d'un résident de Cocody.

Quand ces sept piliers seront reconstitués dans chaque Région, personne n'aura besoin de dire aux gens de rester chez eux. Ils resteront ou ils reviendront par choix, par dignité, par intérêt bien compris. C'est ainsi et seulement ainsi, que la pression sur Abidjan diminuera mécaniquement, pas par décret, pas par appel à la solidarité, par la reconstitution des conditions d'une vie digne ailleurs.

> ***« Abidjan ne se sauvera pas en se densifiant davantage. Elle se sauvera quand chaque Ivoirien aura, où qu'il soit né, les moyens de vivre une vie complète. »***

Le cadre des sept piliers d'une vie complète sera mobilisé tout au long de ce Livre Blanc. Il servira d'outil de diagnostic pour évaluer les politiques sectorielles présentées au Chapitre VII. Il servira de grille de lecture pour mesurer la performance régionale via l'Indice de Performance Régionale détaillé en Annexe D. Il servira, enfin, de boussole pour structurer la Vision 2043 du Chapitre XVI. C'est désormais l'un des piliers conceptuels de la doctrine IVOIRE CONCORDE, au même titre que la règle 40-40-20 ou la métaphore du moteur de RAV4 dans une Renault 4.

CHAPITRE II

LA LUCARNE PÉDAGOGIQUE : qu'est-ce que la décentralisation

> ***« Comprendre avant d'agir — et pourquoi le système actuel est incompatible avec une vraie décentralisation. »***

Avant d'aller plus loin dans la présentation du projet IVOIRE CONCORDE, il est indispensable de poser un cadre conceptuel clair. Trop de débats publics en Côte d'Ivoire confondent des termes qui ont, pourtant, des significations très différentes : déconcentration, décentralisation, fédéralisme. Ces confusions ne sont pas innocentes : elles permettent aux partisans du statu quo de prétendre que la Côte d'Ivoire est déjà décentralisée, alors qu'elle ne l'est pas. Ce chapitre, que j'appelle la Lucarne Pédagogique parce qu'il joue le rôle d'une fenêtre par laquelle entre la lumière, vise à mettre fin à ces confusions.

2.1. Définition fondamentale

Commençons par poser la définition la plus simple et la plus opérationnelle possible. La décentralisation est le transfert de pouvoirs, de compétences et de ressources financières de l'État central vers des entités territoriales locales autonomes, élues directement par les populations et responsables devant elles. En termes plus concrets encore, décentraliser, c'est donner à chaque Région le droit ET les moyens de se gouverner elle-même, sans avoir besoin d'attendre la permission d'Abidjan pour construire un hôpital, bitumer une piste ou recruter un enseignant.

Définition opérationnelle

La décentralisation, c'est donner à chaque Région le droit ET les moyens de se gouverner elle-même, sans attendre la permission d'Abidjan pour construire un hôpital ou une route.

Cette définition apparemment simple appelle pourtant une distinction fondamentale entre trois niveaux de transfert de pouvoir, qui sont régulièrement confondus dans le débat public ivoirien. Cette confusion n'est pas accidentelle : elle permet à des dirigeants centralisés de prétendre qu'ils décentralisent, alors qu'ils ne font que déconcentrer. Voyons donc, l'un après l'autre, ces trois niveaux.

Le premier niveau, le plus faible, est la déconcentration. La déconcentration consiste à envoyer des agents de l'État central dans les Régions, mais sans leur transférer de réels pouvoirs de décision. Le préfet est nommé par le Président. Le directeur régional de la santé reçoit ses instructions du ministère à Abidjan. Le commandant de gendarmerie obéit à une chaîne de commandement nationale. Tous ces fonctionnaires sont présents physiquement en Région, mais ils ne représentent que le bras prolongé de l'État central. Ils n'ont aucun compte à rendre aux populations locales. Ils peuvent être déplacés du jour au lendemain par une décision prise dans une capitale lointaine. C'est,

exactement, le modèle de la Côte d'Ivoire actuelle. Quand on vous dit que la Côte d'Ivoire est décentralisée, on vous ment par omission : elle est déconcentrée, ce qui est tout autre chose.

Le deuxième niveau, intermédiaire, est la décentralisation proprement dite. Il y a décentralisation lorsque des élus locaux gèrent réellement des budgets et des politiques propres et qu'ils rendent compte directement à leurs habitants, pas à Abidjan. Pour que ce niveau soit effectif, les ressources financières doivent être transférées en même temps que les compétences. Sinon, on aurait des élus régionaux qui auraient le droit d'agir sans avoir les moyens d'agir, ce qui serait pire que rien. La Côte d'Ivoire a fait, avec les conseils régionaux institués depuis 2002, une tentative dans cette direction. Mais cette tentative a été sabotée par le maintien d'un contrôle quasi-total de l'État central sur les budgets et les pouvoirs de décision des conseils régionaux. Le résultat est un demi-échec institutionnel : on a créé des élus locaux, mais on les a maintenus en tutelle. C'est comme installer un volant dans une voiture sans le connecter aux roues.

Le troisième niveau, le plus abouti, est le fédéralisme. Il y a fédéralisme lorsque des entités constituantes, appelées États, cantons, Länder ou, dans le cas d'IVOIRE CONCORDE, Régions Fédérales, disposent d'une souveraineté partagée avec l'État fédéral. Cette souveraineté est inscrite dans une Constitution Fédérale qui ne peut être modifiée unilatéralement par aucun des deux niveaux. Chaque Région Fédérale dispose de sa propre constitution régionale, de son propre exécutif élu, de son propre parlement et parfois même de sa propre justice. C'est le modèle de la Suisse depuis 1848, de l'Allemagne depuis 1949, du Rwanda dans une version adaptée depuis 2003, de l'Éthiopie depuis 1995. C'est le modèle qu'IVOIRE CONCORDE propose pour la Côte d'Ivoire, parce que c'est le seul qui garantisse durablement l'autonomie régionale contre les tentations recentralisatrices.

2.2. Les cinq bénéfices prouvés de la décentralisation

L'expérience internationale, accumulée sur plusieurs décennies et dans des contextes très divers, démontre de manière convergente que la décentralisation bien conçue produit cinq bénéfices structurels constants. Ces bénéfices ne sont pas des hypothèses : ils ont été mesurés, documentés, vérifiés par des chercheurs et des organisations internationales. Voyons-les un par un.

Le premier bénéfice est la proximité de la décision. Un Gouverneur élu à Man connaît les routes de Man infiniment mieux qu'un technocrate à Abidjan, qui ne s'y est peut-être jamais rendu. Il connaît les saisons des pluies, les zones inondables, les villages enclavés, les besoins spécifiques de sa population. La décision prise localement par quelqu'un qui connaît le terrain est, mécaniquement, plus juste, plus rapide à prendre et moins coûteuse à mettre en œuvre que la même décision prise à distance par un fonctionnaire qui doit reconstituer la réalité à partir de rapports écrits. La proximité n'est pas un luxe : c'est une condition d'efficacité.

Le deuxième bénéfice est la responsabilisation des élus. Un Gouverneur qui gère l'argent de sa Région devant ses propres habitants, qui les croise au marché, qui voit leurs enfants à l'école, qui partage leur quotidien, est structurellement plus redevable qu'un préfet nommé depuis la capitale. Pourquoi ? Parce qu'il vit dans le miroir de ses propres décisions. S'il échoue, il en paiera personnellement le prix lors de l'élection suivante. S'il réussit, il en récoltera la gloire. Cette boucle de redevabilité directe est ce qui fait la différence entre la fiction démocratique et la démocratie réelle.

Le troisième bénéfice est la compétition vertueuse entre territoires. Quand les Régions peuvent se comparer publiquement sur la base d'indicateurs partagés — comme le fera l'Indice de Performance Régionale décrit en Annexe D — celles qui gèrent mal perdent des habitants, des investisseurs et des crédits. Celles qui gèrent bien attirent. Cette émulation entre Régions produit, à l'échelle de la nation, une montée en compétence collective qu'aucune planification centralisée ne pourrait atteindre. C'est le génie du fédéralisme : il transforme la diversité territoriale en moteur de progrès.

Le quatrième bénéfice est la réduction des inégalités territoriales. Cela peut paraître contre-intuitif — on pourrait croire que la décentralisation creuse les écarts entre Régions riches et Régions pauvres. La réalité observée est exactement inverse, à condition que le système prévoie un mécanisme de péréquation, ce que fait IVOIRE CONCORDE avec les vingt pour cent du Fonds de Solidarité Inter-Régional. Quand l'argent généré par l'Est reste à l'Est pour y financer routes, hôpitaux et universités, l'Est se développe. Quand le Nord garde une part de ses recettes minières, le Nord se développe. Et les écarts diminuent, parce que chaque Région devient capable de produire son propre développement plutôt que de l'attendre passivement d'Abidjan.

Le cinquième bénéfice, peut-être le plus important pour la Côte d'Ivoire, est la paix sociale durable. Quand chaque communauté se sent maîtresse de son destin dans sa Région, elle n'a plus besoin de conquérir Abidjan pour exister politiquement. Le moteur de l'ethno-politique — cette logique délétère qui transforme chaque élection nationale en guerre identitaire — s'éteint progressivement. Le Rwanda l'a démontré de manière spectaculaire après 1994 : la décentralisation a été l'outil principal de la réconciliation nationale, parce qu'elle a rendu l'ethnicité politiquement inutile au niveau national. Les gens votent pour des gestionnaires locaux, pas pour des chefs ethniques nationaux. C'est exactement ce dont la Côte d'Ivoire a besoin.

2.3. La lucarne spéciale : le moteur de RAV4 dans une R4

Voici maintenant la métaphore la plus importante de tout ce Livre Blanc, celle que je demande à chaque ambassadeur d'IVOIRE CONCORDE de retenir et de partager autour de lui. Cette métaphore explique, en quelques phrases, pourquoi toutes les tentatives de réforme partielle ont échoué jusqu'à présent en Côte d'Ivoire — et pourquoi elles continueront d'échouer tant que l'on n'aura pas changé d'architecture. Je l'ai appelée « la lucarne spéciale » parce qu'elle ouvre, par une simple image, une compréhension qui prendrait des heures à expliquer en termes techniques.

Lucarne pédagogique : le moteur de RAV4 dans une R4 — une erreur fatale

Imaginez qu'on veuille moderniser une Renault 4 — la vieille voiture française des années 70 — en lui greffant le moteur turbo d'un Toyota RAV4 moderne. Que se passe-t-il ? Le moteur est trop puissant pour la carrosserie, trop lourd pour le châssis, incompatible avec la boîte de vitesses et les tuyaux de refroidissement ne correspondent pas. Résultat prévisible : la voiture explose au premier virage ou bien elle reste immobile parce que rien ne tient ensemble. C'est exactement ce que font les gouvernements ivoiriens successifs quand ils essaient d'appliquer des réformes de décentralisation à l'intérieur du système actuel.

Décortiquons cette métaphore, parce qu'elle mérite d'être pleinement comprise. Le système ivoirien actuel — la Renault 4 — a une architecture profondément mono-centralisée. Tout y est conçu pour qu'une seule main tienne le volant. La carrosserie de cette voiture, ce sont les ministères, tous concentrés à Abidjan, qui prétendent gérer l'ensemble du territoire depuis quelques bâtiments du Plateau. Le châssis, ce sont les préfectures nommées, dont les titulaires changent au gré des humeurs politiques et qui ne représentent que le bras de l'État central en région. La boîte de vitesses, c'est le budget national unique, voté à Abidjan, exécuté à Abidjan et redistribué selon des critères opaques à Abidjan. La direction, c'est la présidence, qui concentre tous les leviers de pouvoir. Tout, dans cette voiture, est conçu pour qu'un seul homme la pilote.

Or que font, depuis trente ans, les gouvernements successifs lorsqu'ils se trouvent confrontés au constat de l'inefficacité du système ? Ils essaient de greffer dessus, sans changer l'architecture, des éléments empruntés à un autre système — celui du fédéralisme moderne, qu'ils admirent en Suisse ou en Allemagne. Ils créent des conseils régionaux : c'est ajouter un élément du moteur RAV4 sur la R4. Ils transfèrent quelques compétences sans transférer les ressources fiscales correspondantes : c'est ajouter un moteur sans le carburant. Ils élisent des conseillers locaux mais maintiennent leur pouvoir de décision sous tutelle préfectorale : c'est installer un volant décoratif qui n'est pas connecté à la direction. Ils créent des institutions régionales sans justice indépendante : c'est rouler à grande vitesse sans freins.

Le résultat de chacune de ces greffes était prévisible et il a été constaté à chaque fois. La voiture explose au premier virage ou bien elle reste immobile parce que les pièces ajoutées ne fonctionnent pas avec celles qui étaient déjà là. Ce n'est la faute de personne en particulier. Ce n'est pas que les conseillers régionaux soient incompétents ou que les fonctionnaires soient malhonnêtes. C'est que l'architecture globale du véhicule est incompatible avec les pièces qu'on y ajoute. On ne peut pas faire fonctionner un moteur de RAV4 dans une Renault 4. C'est mécanique. C'est physique. C'est inéluctable.

> ***« Il ne faut pas greffer. Il faut CHANGER DE VOITURE. IVOIRE CONCORDE propose de construire un RAV4 complet — nouveau châssis constitutionnel, nouveau moteur fiscal (la règle 40-40-20), nouvelle direction (le Conseil des Gouverneurs), nouveaux freins (la Cour Constitutionnelle Fédérale et la Haute Cour de Justice). »***

C'est exactement ce que IVOIRE CONCORDE propose. Pas des greffes successives sur un véhicule incompatible. Une voiture complète, conçue dès le départ pour fonctionner avec ses six moteurs régionaux autonomes, son châssis constitutionnel adapté, sa boîte de vitesses budgétaire transparente (la règle 40-40-20), sa direction collégiale (le Conseil des six Gouverneurs avec présidence tournante) et ses freins juridictionnels indépendants (la Cour Constitutionnelle Fédérale, la Haute Cour de Justice, la Cour des Contrats de Performance, l'Audit Croisé Inter-Régional). Quand

l'architecture est cohérente, chaque pièce fonctionne. Quand elle ne l'est pas, aucune pièce, aussi bien conçue soit-elle individuellement, ne peut produire le résultat attendu.

2.4. Les cinq pré-requis manquants pour une vraie décentralisation

Pour qu'une décentralisation fonctionne réellement et durablement, cinq piliers institutionnels doivent être simultanément en place. La conjonction est essentielle : si l'un seul de ces cinq piliers manque, l'édifice s'effondre. La Côte d'Ivoire actuelle ne possède aucun de ces cinq piliers de manière complète, ce qui explique pourquoi tous nos essais de décentralisation ont produit, au mieux, des résultats décevants. Examinons-les un par un, en gardant à l'esprit que chacun est, à lui seul, indispensable.

Le premier pilier est l'autonomie fiscale. Les Régions doivent avoir le droit de lever leurs propres impôts, de gérer leurs propres recettes et de décider de leur propre budget. Sans argent propre constitutionnellement garanti, il n'y a tout simplement pas d'autonomie réelle, quelles que soient les déclarations de principe. C'est le sens de la règle 40-40-20 d'IVOIRE CONCORDE : graver dans la Constitution Fédérale la part qui revient automatiquement aux Régions, de telle sorte qu'aucun gouvernement central ne puisse jamais l'amputer par décision unilatérale. Les Régions ivoiriennes actuelles, à l'inverse, mendient leurs dotations à Abidjan année après année, ce qui les place dans une situation de dépendance structurelle qui rend impossible toute planification de long terme.

Le deuxième pilier est l'élection directe des exécutifs locaux. Un préfet nommé par décret présidentiel n'est pas un représentant de la Région : il est le représentant du pouvoir central dans la Région, ce qui n'a rien à voir. Pour qu'une Région soit véritablement autonome, il faut que celui ou celle qui la dirige tire sa légitimité directement du suffrage des habitants. C'est pourquoi IVOIRE CONCORDE propose d'élire les Gouverneurs au suffrage universel direct à deux tours, comme on élit aujourd'hui le Président de la République. La règle est simple : celui qui rend des comptes aux habitants doit être choisi par eux.

Le troisième pilier est le transfert effectif des compétences. Il ne suffit pas de déclarer qu'une Région est autonome : il faut lui transférer concrètement la gestion de domaines essentiels comme l'éducation primaire et secondaire, la santé de base, l'eau, les routes locales et la sécurité de proximité. Tant que ces domaines restent gérés par des ministères centraux déconnectés des réalités de terrain, l'autonomie reste théorique. Or les compétences transférées dans le cadre actuel de la Côte d'Ivoire sont marginales — quelques équipements scolaires ici, quelques voiries là — et insuffisantes pour produire un effet structurant.

Le quatrième pilier est la justice indépendante. Sans appareil judiciaire indépendant à la fois du pouvoir central et des pouvoirs régionaux, la décentralisation crée mécaniquement de nouvelles oligarchies locales. Les puissants, autrefois cantonnés à Abidjan, s'installent dans les Régions et y reproduisent les mêmes mécanismes de capture qu'au niveau national. Pour éviter cela, IVOIRE CONCORDE prévoit cinq institutions sentinelles : la Cour Constitutionnelle Fédérale, la Haute Cour de Justice, la Cour des Contrats de Performance, les Tribunaux Fonciers Régionaux et l'Audit Croisé Inter-Régional. Toutes sont décrites en détail au Chapitre V.

Le cinquième pilier, enfin, est la démocratie directe. Sans mécanismes permettant aux citoyens d'intervenir directement dans le processus législatif — par le référendum populaire et l'initiative

citoyenne — la décentralisation ne fait que déplacer l'oligarchie d'Abidjan vers les capitales régionales. Les citoyens se retrouvent alors dans la même situation de dépendance, simplement avec des oppresseurs plus proches géographiquement. Pour que la démocratie soit réelle, il faut que le peuple ait le dernier mot. C'est le sens du veto citoyen prévu par IVOIRE CONCORDE, qui permet à cinquante mille signatures de soumettre une loi votée à un référendum populaire national.

2.5. Les modèles internationaux inspirants

La décentralisation profonde n'est pas une idée théorique sortie d'un manuel universitaire. C'est une réalité institutionnelle qui fonctionne, depuis des décennies parfois, dans plusieurs pays du monde. Examinons rapidement les principaux modèles dont s'inspire IVOIRE CONCORDE, pour montrer que ce que nous proposons n'a rien d'utopique : c'est, au contraire, l'application à la Côte d'Ivoire d'expériences qui ont fait leurs preuves ailleurs. Le Chapitre X reviendra plus en détail sur chacune de ces expériences.

Pays	Système	Leçon principale
Suisse	Fédéralisme direct	26 cantons autonomes avec leurs propres constitutions. Conseil fédéral de 7 membres. Rotation annuelle de la présidence. Référendum et initiative populaire systématiques.
Allemagne	Fédéralisme coopératif	16 Länder avec parlements régionaux élus. Le Bundesrat donne un droit de veto aux Régions sur les lois nationales. Ressources fiscales partagées selon une formule constitutionnelle transparente.
Émirats arabes unis	Conseil suprême	7 Émirats souverains. Présidence représentative à rotation. Décisions par consensus entre les 7 souverains. Chaque émirat gère ses affaires avec une technocratie forte.
Rwanda	Décentralisation africaine	Après le génocide de 1994, le Rwanda a reconstruit le pays par la décentralisation. Districts autonomes avec élus locaux. Budgets transférés. Réduction documentée de 60% de la pauvreté en 20 ans.
Éthiopie	Fédéralisme régional	9 Régions ethnolinguistiques avec autonomie constitutionnelle. Chambre haute (Chambre des Fédérations) qui arbitre les conflits inter-régionaux.

Chacun de ces modèles présente des spécificités liées à son contexte historique et culturel. Aucun n'est transposable tel quel à la Côte d'Ivoire. Mais tous démontrent, ensemble, qu'il est possible de gérer pacifiquement la diversité régionale par des mécanismes institutionnels appropriés et que ces mécanismes produisent durablement de la prospérité, de la stabilité et de la cohésion. C'est cette combinaison d'inspiration internationale et d'adaptation au contexte ivoirien que propose IVOIRE CONCORDE.

CHAPITRE III

LE PROJET IVOIRE CONCORDE : vision, philosophie et fondements

> ***« Ce que nous voulons construire — et pourquoi c'est possible. »***

Maintenant que nous avons posé le diagnostic du système actuel et clarifié ce que recouvrent les notions de décentralisation et de fédéralisme, il devient possible de présenter le projet IVOIRE CONCORDE dans son architecture d'ensemble. Ce chapitre énonce la vision fondatrice, expose la philosophie sous-jacente — qui est celle d'une ingénierie politique plutôt que d'un mouvement politique classique — et précise enfin ce qu'IC est et tout aussi importante, ce qu'IC n'est pas. Le chapitre se conclut par un appel transpartisan, sous forme d'une métaphore mathématique : sortir du cercle des crises répétées pour entrer dans la sinusoïde du progrès réel.

3.1. La vision fondatrice

> **Manifeste fondateur**
> Bâtir une Côte d'Ivoire où le pouvoir est distribué, où chaque Région est souveraine de ses ressources, où la compétence remplace le clientélisme et où le peuple est le dernier recours.

Cette phrase, qui peut paraître simple, contient en réalité tout le projet. Décortiquons-la, parce que chacun de ses quatre membres correspond à une transformation profonde du système actuel.

Bâtir une Côte d'Ivoire où le pouvoir est distribué : cela signifie rompre avec la logique hyper-présidentielle qui concentre tous les leviers de décision entre les mains d'un seul homme et de son entourage immédiat. Le pouvoir distribué ne signifie pas le pouvoir affaibli. Il signifie le pouvoir partagé entre plusieurs centres légitimes — les six Gouverneurs élus, le Parlement Fédéral Bicaméral, les institutions sentinelles, le citoyen lui-même via les mécanismes de démocratie directe. Plus le pouvoir est distribué, moins la conquête d'un seul fauteuil devient un enjeu vital pour les communautés. Plus il est distribué, plus il est difficile à confisquer.

Où chaque Région est souveraine de ses ressources : cela signifie que la richesse créée par une Région — le cacao de l'Est, le coton du Nord, le port du Bandama-Sud, les services financiers d'Abidjan — n'est plus aspirée vers un centre unique pour être redistribuée selon des critères politiques opaques. Chaque Région garde une part substantielle de ce qu'elle produit, par application de la règle 40-40-20 inscrite dans la Constitution Fédérale. Cette souveraineté financière est la condition de toutes les autres souverainetés. Sans ressources propres, l'autonomie politique est une fiction.

Où la compétence remplace le clientélisme : cela signifie que les postes techniques de l'État — les Vice-Gouverneurs sectoriels, les Secrétaires Généraux Permanents, les hauts fonctionnaires — ne sont plus distribués selon la proximité familiale, ethnique ou partisane, mais selon une procédure de sélection rigoureuse pilotée par la Haute Autorité de la Compétence. Cette transformation est

probablement la plus difficile à réaliser, parce qu'elle attaque le sefonisme à sa racine. Mais elle est aussi la plus nécessaire, parce qu'aucune politique publique ne peut produire ses effets si ceux qui la mettent en œuvre n'en ont pas la capacité technique.

Où le peuple est le dernier recours : cela signifie que tout le système, malgré sa sophistication institutionnelle, garde toujours un dernier verrou — celui du citoyen souverain. Si le Parlement vote une loi que cinquante mille citoyens jugent inacceptable, cette loi est suspendue et soumise à référendum. Si une majorité de Gouverneurs tente de modifier la Constitution à son avantage, le peuple peut bloquer. Le mécanisme de la démocratie directe, emprunté à la Suisse, garantit qu'aucune oligarchie élue ou nommée ne peut s'imposer durablement contre la volonté populaire.

Cette vision repose sur **six piliers constitutifs indissociables**, qui forment un système intégré. Ce n'est pas un menu dans lequel on choisirait deux ou trois éléments en délaissant les autres. C'est une architecture cohérente où chaque pilier soutient les autres et où retirer l'un d'eux affaiblit l'ensemble — comme retirer une clé de voûte fait s'effondrer toute l'arche. Examinons ces six piliers.

Le premier pilier est le fédéralisme proprement dit. La Côte d'Ivoire est divisée en six Régions Fédérales autonomes plus un District Fédéral neutre — Yamoussoukro — qui abrite les institutions communes. Chaque Région dispose d'un Gouverneur élu, d'un budget propre et d'une mini-constitution régionale qui précise ses compétences spécifiques.

Le deuxième pilier est la concordance, qui est le mode de gouvernance partagée entre les six régions. Le pouvoir exécutif national n'appartient pas à un seul homme : il est exercé collégialement par le Conseil des Gouverneurs, dont la présidence tourne chaque année entre les six titulaires. Ainsi, aucun camp, aucune ethnie, aucun parti ne peut dominer seul l'État central.

Le troisième pilier est la technocratie. Les Vice-Gouverneurs sectoriels et les Secrétaires Généraux Permanents sont des experts recrutés par appel à compétences via la Haute Autorité de la Compétence. La compétence devient la règle et le clientélisme devient l'exception sanctionnée par la Cour des Contrats de Performance.

Le quatrième pilier est la démocratie directe. Le référendum facultatif et l'initiative populaire donnent au peuple le dernier mot sur toute loi qu'il juge contraire à ses intérêts. Le veto citoyen est la garantie ultime contre la dérive oligarchique.

Le cinquième pilier est la justice fiscale, incarnée par la règle 40-40-20 — quarante pour cent à la Région productrice, quarante pour cent à l'État Fédéral pour les fonctions régaliennes, vingt pour cent au Fonds de Solidarité Inter-Régional pour la péréquation. Cette règle est inscrite dans la Constitution Fédérale et ne peut être modifiée par décision législative ordinaire.

Le sixième pilier, enfin, est la réconciliation. Le découpage en six Régions Fédérales repose sur les alliances historiques de plaisanterie — le toukpê — et sur l'harmonie sociologique des territoires. Les chefferies traditionnelles sont intégrées comme Conseils de Sages consultatifs. La diversité culturelle ivoirienne, longtemps source de tensions politiques, devient un atout de cohésion.

3.2. La philosophie : l'ingénierie politique

IVOIRE CONCORDE n'est pas un mouvement politique au sens traditionnel du terme. C'est une ingénierie sociale fondée sur des mécanismes mathématiques et institutionnels prouvés. Cette

différence n'est pas cosmétique : elle est fondamentale et elle change tout dans la manière dont le projet doit être compris, débattu et porté.

Un mouvement politique classique vous demande, d'abord et avant tout, de croire en un homme. Il vous propose un leader providentiel qui, parce qu'il est plus intelligent, plus honnête ou plus charismatique que les autres, va résoudre les problèmes du pays. Il vous appelle à la mobilisation par l'identité, par la peur de l'adversaire, par la promesse du changement. Il fonctionne par enrôlement émotionnel. Et il échoue, presque toujours, lorsque le leader meurt, vieillit, déçoit ou se corrompt — parce que le mouvement reposait sur sa personne plutôt que sur un système.

Une ingénierie politique fonctionne tout autrement. Elle ne vous demande pas de croire en un homme : elle vous propose un mécanisme. Elle ne s'appuie pas sur le charisme : elle s'appuie sur des règles inscrites dans une Constitution. Elle ne mobilise pas par l'émotion : elle convainc par la démonstration. Et surtout, elle ne dépend pas d'une personne particulière pour fonctionner : si l'ingénieur qui a conçu le mécanisme disparaît demain, le mécanisme continue de fonctionner, parce qu'il a été pensé pour cela.

Logique politique actuelle	Logique IVOIRE CONCORDE
Politique actuelle : concentrer le pouvoir	IC : distribuer le pouvoir.
Politique actuelle : promettre le développement	IC : créer les mécanismes mathématiques du développement.
Politique actuelle : mobiliser par la peur ou l'identité	IC : mobiliser par l'intérêt rationnel et la compréhension technique.
Politique actuelle : un leader providentiel qui change tout	IC : un système qui fonctionne sans dépendre d'un leader unique.
Politique actuelle : l'État décide pour vous	IC : vous décidez via vos représentants régionaux et le veto citoyen.

Ce changement de paradigme — passer de la politique de la personne à l'ingénierie du système — est sans doute le plus difficile à faire comprendre, parce qu'il va à contre-courant de toute notre culture politique. Nous avons été éduqués, génération après génération, à attendre des hommes providentiels. Nous attendons un Houphouët qui reviendrait. Nous attendons un sauveur qui résoudrait tout. Et chaque fois que cette attente est déçue, nous reportons notre espoir sur l'homme suivant, sans jamais nous demander si le problème ne serait pas, précisément, dans cette attente même. IVOIRE CONCORDE vous propose de cesser d'attendre des hommes pour commencer à construire des systèmes.

3.3. Ce qu'est IVOIRE CONCORDE — et ce qu'il n'est pas

Pour éviter toute récupération politique, toute confusion idéologique et toute déformation du projet par ses détracteurs comme par ses partisans excessifs, il est nécessaire de poser des clarifications nettes sur ce qu'IVOIRE CONCORDE est et sur ce qu'il n'est pas.

Affirmation	Précision
IVOIRE CONCORDE EST...	Un projet d'ingénierie constitutionnelle. Un cadre commun ouvert à tous les Ivoiriens. Un appel à la compétence technique. Un mécanisme anti-fragile, conçu pour résister aux crises. La propriété intellectuelle des citoyens. Une révolution par l'évidence technique.
IVOIRE CONCORDE N'EST PAS...	Un parti politique cherchant à conquérir le pouvoir. Un mouvement ethnique ou régionaliste. Un populisme de plus dans le paysage. Un plan dépendant d'un seul homme. L'agenda déguisé d'un groupe d'intérêt particulier. Une révolution par la force ou la violence.

Ces clarifications ne sont pas une posture défensive : elles sont une déclaration d'intention. Le jour où IVOIRE CONCORDE deviendrait un parti politique, le jour où il chercherait à porter un homme au pouvoir, le jour où il serait perçu comme l'agenda d'une communauté particulière, ce jour-là le projet aurait perdu son âme et serait devenu une chose à combattre comme les autres. C'est pourquoi je tiens à le redire à chaque occasion : ce projet ne m'appartient pas. Il appartient au peuple ivoirien. Mon rôle est seulement d'avoir formulé l'architecture initiale et d'en porter le plaidoyer dans la phase de mobilisation. La suite appartient à chacun de vous.

> ***« Nous ne cherchons pas un homme providentiel. Nous construisons un système providentiel. »***

3.4. Sortir du cercle, entrer dans la sinusoïde du progrès

Je voudrais conclure ce chapitre par un appel direct, transpartisan, qui s'adresse à toutes les composantes politiques actuelles de la Côte d'Ivoire — au pouvoir comme dans l'opposition. Cet appel est aussi destiné aux militants, aux sympathisants, aux leaders d'opinion, aux responsables communautaires et à tous les acteurs de la société civile. Je l'écris dans un esprit de Pâques, parce que c'est dans ce moment que ce texte a été pensé et parce que Pâques est, par excellence, le moment de la transition et de la renaissance.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la Côte d'Ivoire se trouve aujourd'hui dans une situation de quasi-parti unique. Au-delà des apparences institutionnelles, le débat politique tourne en rond depuis trois décennies, autour des mêmes acteurs, des mêmes accusations mutuelles, des mêmes promesses non tenues. Certains pensent que c'est une fatalité, que la vie politique d'une nation est un éternel recommencement, un cercle qui nous ramène sans cesse au point de départ après chaque tour.

> **Attention au cercle**
>
> Si nous nous enfermons dans ce cercle, nous tournons en rond. Et ce mouvement circulaire, s'il n'est pas brisé, nous conduira inévitablement vers les mêmes crises. Le cercle, c'est l'illusion

d'une stabilité qui ne fait que préparer la prochaine rupture. Chaque rotation prépare la prochaine fracture.

IVOIRE CONCORDE vous propose, aujourd'hui, de changer de géométrie. La vie politique d'une nation ne doit pas être un cercle, elle doit être une sinusoïde. Permettez-moi cette métaphore mathématique, parce qu'elle dit, en quelques traits, ce qu'aucun discours politique classique ne saurait formuler aussi clairement. Une sinusoïde, c'est une courbe qui monte et qui descend, alternativement, dans un mouvement régulier. Elle a des hauts et des bas, oui — c'est l'essence même de la démocratie, qui ne serait pas la démocratie si elle ignorait le débat, le conflit, le désaccord. Mais cette courbe, à la différence du cercle, avance. Elle ne revient jamais à zéro. Elle est portée par une force motrice qui la fait progresser dans le temps, malgré ses oscillations.

Cette force motrice, dans le cas qui nous occupe, porte un nom : l'intérêt supérieur de la Nation. Quand ce qui guide nos débats politiques n'est plus la conquête du pouvoir personnel mais le bien commun mesuré par des indicateurs partagés — comme l'Indice de Performance Régionale décrit en Annexe D — alors nos désaccords cessent d'être destructeurs pour devenir constructifs. Nous pouvons être en désaccord sur les moyens, tout en avançant ensemble vers un but commun. C'est cela, la sinusoïde du progrès. C'est cela qu'aucune démocratie mature ne perd de vue.

Géométrie politique	Conséquence
Le cercle (système actuel)	Tourne en rond. Mêmes débats électoraux tous les cinq ans. Mêmes coalitions ethno-régionales. Mêmes promesses non tenues. Chaque crise prépare la suivante. Stabilité illusoire.
La sinusoïde (système IC)	Avance. Les hauts et les bas restent — c'est la démocratie — mais la trajectoire monte. Chaque alternance régionale enrichit l'expérience commune. Chaque vote pèse réellement. Chaque cycle institutionnel produit du progrès accumulé qui ne se perd pas.

Il est temps, mes chers compatriotes engagés en politique, de regarder au-delà des calculs de partis pour adopter une vision commune. C'est tout le sens du projet IVOIRE CONCORDE. Et je veux le dire clairement, parce que cette clarté manque souvent dans le débat actuel : l'adhésion à la Concorde n'est pas l'effacement de vos identités politiques. Au contraire.

> ***« L'adhésion à la Concorde n'est pas l'effacement de vos identités politiques. C'est leur sublimation. C'est passer de l'unité imposée à l'unité consentie pour le bonheur du peuple. »***

Aux dirigeants politiques actuels, à tous les niveaux et de toutes les sensibilités, IVOIRE CONCORDE ne demande pas de renoncer à ce qu'ils sont. Le RHDP reste le RHDP, avec son histoire, ses militants, ses ancrages. Le PDCI reste le PDCI, avec sa mémoire houphouëtiste et ses bastions. Le PPA-CI reste le PPA-CI, avec sa propre tradition. Les autres partis, plus petits ou plus récents, conservent leurs identités, leurs militants, leurs convictions. Ce que IC propose, ce n'est pas un parti unique déguisé : c'est un cadre institutionnel commun où chaque famille politique peut gouverner réellement dans la Région où elle est ancrée, plutôt que de tout miser sur la conquête nationale d'Abidjan.

C'est l'inverse exact de l'effacement : c'est la sublimation, au sens chimique du terme, c'est-à-dire la transformation d'un état à un autre état, plus noble, sans perte de la matière originelle. Chaque famille politique devient, dans le cadre IC, une force régionale assumée, comparable et comparée à ses pairs sur l'Indice de Performance Régionale. Le débat national ne porte plus sur la question simpliste « qui aura le pouvoir total cette fois-ci ? » mais sur la question féconde « quel modèle régional fonctionne le mieux et mérite d'être généralisé ? ». Cette transformation est gagnante pour tout le monde, y compris pour les partis qui craignent aujourd'hui la décentralisation : elle leur donne enfin les moyens de prouver ce qu'ils valent réellement, sur leur propre terrain, devant leur propre base.

Et je voudrais, en conclusion, dire un mot du peuple. Pendant que les acteurs politiques et les leaders d'opinion se délectent des privilèges de nos rangs respectifs, le peuple, lui, souffre. Il ploie sous le poids des difficultés économiques. Il endure dans sa chair chaque taxe, chaque impôt, chaque augmentation comme une entaille profonde. Le peuple ivoirien est stoïque, certes — c'est un peuple admirable qui sait endurer dans la dignité ce que d'autres peuples auraient depuis longtemps refusé. Mais ne nous y trompons pas : ce que nous prenons souvent pour de la complaisance est en réalité le signe de la résignation et de l'impuissance. C'est le cri silencieux de celui qui se soumet parce qu'il n'a pas d'autre choix que d'exister, quoi qu'il lui en coûte.

Je vous en supplie, en mon nom propre et au nom de tous ceux qui ont contribué à ce projet : consentez à mettre fin au supplice silencieux de nos frères et sœurs. Sortons de la répétition stérile. Entrons dans l'évolution féconde. Pour la Côte d'Ivoire, pour ceux qui nous regardent dans nos villages comme dans nos quartiers, pour la génération qui vient et qui mérite mieux que le cercle où nous l'enfermons aujourd'hui — choisissons enfin la trajectoire du progrès réel.

> ***« Sortons de la répétition. Entrons dans l'évolution. Pour la Côte d'Ivoire, choisissons enfin la trajectoire du progrès réel. »***

CHAPITRE IV

LES SIX RÉGIONS FÉDÉRALES : le découpage V3 fondé sur le RGPH 2021

> ***« Six Régions Fédérales pour produire. Un District Fédéral pour rassembler. »***

Nous arrivons au cœur architectural d'IVOIRE CONCORDE : le découpage du territoire ivoirien en six Régions Fédérales et un District Fédéral neutre. Ce découpage n'est pas le fruit d'une improvisation ni d'un compromis politique de circonstance. Il est le résultat d'un travail méthodique de redistribution des 31 régions administratives existantes et des 2 districts autonomes — Abidjan et Yamoussoukro — selon quatre critères croisés et complémentaires, sur la base des données démographiques actualisées du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021. Comprendre ce découpage, c'est comprendre la moitié du projet IC.

Ce chapitre commence par exposer les principes méthodologiques qui ont présidé au découpage V3, puis présente la synthèse des six Régions Fédérales avec leurs populations et leurs chefs-lieux. Il enchaîne par une présentation détaillée de chaque Région — son identité culturelle, son socle économique, sa logistique stratégique, ses atouts et ses défis. Il se conclut par le statut singulier du District Fédéral de Yamoussoukro et explique pourquoi cette ville et non Abidjan, doit accueillir les institutions fédérales.

4.1. Les principes du découpage V3

Cette version V1.4 du Livre Blanc consolide le découpage IVOIRE CONCORDE sur la base des données démographiques actualisées du RGPH 2021, qui établit la population de la Côte d'Ivoire à 29 389 152 habitants. Ce chiffre, publié par l'Institut National de la Statistique le 6 juillet 2022, n'est pas une simple statistique : il est le socle factuel à partir duquel toute proposition de découpage territorial doit être pensée. Aucune réflexion sérieuse sur l'avenir institutionnel de la Côte d'Ivoire ne peut faire l'économie de cette donnée actualisée.

Le découpage V3 redistribue intégralement les 31 régions administratives existantes et les 2 districts autonomes en six Régions Fédérales équilibrées plus un District Fédéral. L'opération est à la fois simple dans son principe — chaque région administrative actuelle est rattachée à une seule Région Fédérale — et complexe dans son exécution, parce qu'elle exige de respecter simultanément quatre critères qui ne se hiérarchisent pas mais se croisent. Aucun de ces critères ne peut être sacrifié au profit des autres sans compromettre la viabilité de l'ensemble. Voyons-les un par un.

Le premier critère est la cohérence sociologique et anthropologique. Chaque Région Fédérale doit reposer sur un ensemble culturel cohérent ou sur des alliances historiques de plaisanterie — le toukpê, cette pratique ancestrale par laquelle deux groupes ethniques s'autorisent mutuellement la moquerie rituelle pour désamorcer les conflits potentiels. Le toukpê n'est pas un folklore : c'est un mécanisme social profondément intégré qui structure depuis des siècles les relations entre communautés ivoiriennes. Découper le territoire en ignorant ces alliances, ce serait construire des Régions Fédérales fragiles dès leur naissance. Le découpage V3 respecte rigoureusement ces

ensembles culturels — Akan à l'Est, Baoulé au centre, Mandé Nord (Sénoufo et Malinké) au Nord, Krou et Dan à l'Ouest, Lagunaires à la Littorale, Bété et Krou côtiers au Bandama-Sud.

Le deuxième critère est la continuité géographique. Chaque Région Fédérale doit former un ensemble territorial continu, sans enclaves ni exclaves. Cette exigence apparemment évidente est pourtant contraignante : elle interdit, par exemple, de regrouper des populations culturellement proches mais séparées par un territoire appartenant à une autre Région. Le découpage V3 satisfait pleinement cette exigence — les six Régions sont chacune d'un seul tenant, avec des frontières naturelles claires (fleuves, lignes de partage des eaux, axes routiers majeurs) ou administratives héritées des districts actuels.

Le troisième critère est la viabilité économique. Chaque Région Fédérale doit disposer d'au moins deux piliers productifs distincts et d'un débouché logistique stratégique — qu'il s'agisse d'un port maritime, d'une frontière commerciale active ou d'un hub urbain national. Cette exigence garantit qu'aucune Région ne se trouvera, dès sa naissance, dans une situation de dépendance structurelle vis-à-vis des autres. Une Région sans base économique propre ne pourrait pas faire vivre l'autonomie fiscale promise par la règle 40-40-20 — elle devrait dépendre intégralement du Fonds de Solidarité Inter-Régional, ce qui contredirait l'esprit même du fédéralisme.

Le quatrième critère, enfin, est l'équilibre démographique. La fourchette cible est de 3 à 6 millions d'habitants par Région. Cette fourchette n'est pas arbitraire : elle correspond à la masse critique nécessaire pour faire fonctionner un Parlement Régional, un Cabinet de Vice-Gouverneurs, un système hospitalier régional digne de ce nom, des universités spécialisées, un tissu économique diversifié. En dessous de 3 millions, la Région manquerait de masse critique. Au-dessus de 6 millions, elle deviendrait politiquement écrasante pour ses voisines au Conseil des Gouverneurs. Le découpage V3 respecte cette fourchette pour 5 Régions sur 6. Le seul écart concerne la Région Fédérale Littorale, qui pèse 8,36 millions d'habitants à cause de l'absorption du District Autonome d'Abidjan. Ce déséquilibre est inévitable : il constitue précisément le diagnostic d'IC, non sa défaillance.

4.2. Synthèse du découpage V3

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des six Régions Fédérales et du District Fédéral, avec leurs chefs-lieux et leurs populations au RGPH 2021. Il constitue la grille de référence définitive pour toutes les futures publications IVOIRE CONCORDE.

Entité fédérale	Chef-lieu	Population RGPH 2021
Région Fédérale de l'Est	Abengourou	3 919 139
Région Fédérale du V Baoulé	Bouaké	3 361 702
Région Fédérale des Savanes	Korhogo	3 780 263
Région Fédérale du Grand Ouest	Daloa	4 766 720

Entité fédérale	Chef-lieu	Population RGPH 2021
Région Fédérale Littorale	Abidjan	8 363 640
Région Fédérale du Bandama-Sud	San-Pédro	4 775 616
Sous-total 6 RF	—	28 967 080
District Fédéral	Yamoussoukro	422 072
Total Côte d'Ivoire	—	29 389 152

L'amélioration mesurable apportée par le découpage V3

Dans l'architecture actuelle, le ratio entre la région la plus peuplée (Haut-Sassandra, 1 739 697 habitants) et la moins peuplée (Folon, 146 209 habitants) est de 1 à 12. IVOIRE CONCORDE ramène ce ratio à 1 à 2,5 entre la plus grande Région Fédérale (Littorale, 8,36 millions) et la plus petite (V Baoulé, 3,36 millions) — soit une amélioration d'un facteur 5. Cinq des six Régions s'inscrivent dans une fourchette resserrée de 3,36 à 4,78 millions d'habitants, ce qui garantit qu'aucune ne pourra écraser les autres au Conseil des Gouverneurs.

Cette synthèse mérite d'être lue pour ce qu'elle est : la traduction territoriale d'une équation politique. Quand cinq Régions ont une masse démographique comparable, aucune ne peut imposer sa volonté aux autres par le simple poids du nombre. Les décisions du Conseil des Gouverneurs et de la Chambre des Régions deviennent alors des compromis négociés entre quasi-égaux, ce qui est précisément le contraire de ce qui se passe aujourd'hui dans le système hyper-présidentiel.

4.3. Présentation détaillée des six Régions Fédérales

Chacune des six Régions Fédérales mérite une présentation détaillée qui en éclaire l'identité, le socle économique, les atouts logistiques et les défis qu'elle aura à relever. Ces présentations ne sont pas seulement descriptives : elles sont prescriptives. Elles indiquent à chaque future Vice-Gouverneur recruté par la Haute Autorité de la Compétence sur quels piliers s'appuyer et quelles fragilités traiter en priorité.

Région Fédérale de l'Est — Bloc Akan (chef-lieu : Abengourou)

La Région Fédérale de l'Est rassemble sept régions administratives — l'Indénié-Djuablin, le Sud-Comoé, le Moronou, le N'Zi, l'Iffou, le Gontougo et le Bounkani — pour un total de 3 919 139 habitants, soit 13,3% de la population nationale. Son chef-lieu est Abengourou, ville historique du royaume agni qui a vu passer toutes les figures politiques majeures du pays depuis l'indépendance. Le bloc Akan que constitue cette Région est l'un des plus homogènes culturellement de tout le découpage V3 : Agni, Abron, Koulango et Anyi de l'intérieur partagent une matrice culturelle commune, marquée par

la centralité historique des royaumes, la tradition de gouvernance par les Conseils des Sages et l'art ancestral de la concertation politique.

Sur le plan économique, l'Est est le berceau historique du cacao ivoirien. L'Indénié-Djuablin et le Moronou furent les premières zones de plantation à grande échelle au tournant du XXe siècle et conservent aujourd'hui un poids significatif dans la production nationale, malgré le déplacement progressif du centre de gravité cacaoyer vers le Sud-Ouest. À cette filière historique s'ajoutent l'anacarde, qui prospère dans le Gontougo et le Bounkani, le café d'altitude moyenne, le tourisme culturel des royaumes — encore largement sous-exploité — et un élevage modeste mais en croissance dans les zones de savane du Nord-Est.

La Région bénéficie de deux ouvertures internationales actives : la frontière ghanéenne au Sud-Est, qui en fait un partenaire commercial naturel d'Accra et de Kumasi et la frontière burkinabè au Nord, qui ouvre sur Bobo-Dioulasso. Ces deux frontières font de l'Est une Région doublement extravertie, capable de s'inscrire dans des coopérations transfrontalières que le découpage actuel rend difficiles. Ses principaux défis tiennent à la gestion des travailleurs migrants attirés par les zones cacaoyères, aux conflits fonciers récurrents entre autochtones et allogènes et au désenclavement de l'arrière-pays Bounkani encore mal relié au reste du territoire.

Région Fédérale du V Baoulé — Bloc Central (chef-lieu : Bouaké)

La Région Fédérale du V Baoulé rassemble quatre régions administratives — le Bélier, le Gbêkê, le Hambol et la Marahoué — pour un total de 3 361 702 habitants, soit 11,4% de la population nationale (hors District Fédéral). Elle est, en termes démographiques, la plus petite des six Régions Fédérales. Son chef-lieu est Bouaké, deuxième ville du pays par sa population et son rayonnement, historiquement carrefour ferroviaire et routier de l'axe Abidjan-Ouagadougou. À l'intérieur de cette Région, mais juridiquement distinct d'elle, se trouve le District Fédéral de Yamoussoukro — la capitale fédérale neutre, enclavée au cœur du V Baoulé sans lui appartenir.

L'identité du V Baoulé est avant tout linguistique et culturelle : c'est le cœur du peuplement Baoulé, sous-groupe Akan central qui a donné à la Côte d'Ivoire son premier Président et dont la tradition de médiation et de négociation politique imprègne profondément la culture nationale. À côté du Baoulé proprement dit, on trouve les Gouro de l'Est — surtout présents dans la Marahoué — ainsi que les Tagbana et les Djimini du Hambol, qui forment une zone de transition vers les peuples du Nord.

L'économie du V Baoulé repose sur trois piliers complémentaires. D'abord l'igname et le maraîchage, dont la Marahoué — souvent surnommée le grenier alimentaire de la Côte d'Ivoire — est le bassin principal. Ensuite le coton de plaine, cultivé principalement dans le Hambol, qui prolonge naturellement le bassin cotonnier du Nord. Enfin les services et le commerce concentrés à Bouaké, deuxième ville du pays, dont le tissu commercial et artisanal — notamment le textile et la vannerie Baoulé reconnus internationalement — fait vivre toute la Région et rayonne bien au-delà.

La logistique du V Baoulé tient à sa position centrale : Bouaké est le hub obligé de l'axe Abidjan-Ouagadougou, par lequel transitent une part substantielle des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les pays sahéliens. Cette centralité géographique est à la fois un atout — toutes les marchandises passent par là — et une vulnérabilité, puisque la moindre perturbation à Bouaké affecte

l'ensemble du commerce sous-régional. Les principaux défis de la Région tiennent à la reconstruction post-conflit dans certaines zones de Bouaké, à l'équilibre à trouver avec le voisinage immédiat du District Fédéral pour éviter la concurrence administrative entre les deux pôles et au désenclavement des zones intérieures du Hambol.

Région Fédérale des Savanes — Bloc Mandé Nord (chef-lieu : Korhogo)

La Région Fédérale des Savanes rassemble huit régions administratives — le Poro, le Tchologo, le Bagoué, le Folon, le Kabadougou, le Bafing, le Worodougou et le Béré — pour un total de 3 780 263 habitants, soit 12,9% de la population nationale. Elle est, par le nombre de régions administratives qu'elle agrège, la plus composite des six Régions Fédérales — mais aussi l'une des plus cohérentes culturellement. Son chef-lieu est Korhogo, capitale historique du peuple Sénoufo et grande ville du Nord ivoirien.

L'identité du Grand Nord ivoirien repose sur l'articulation entre deux grands groupes culturels : les Sénoufo, présents principalement dans le Poro, le Tchologo et le Bagoué et les Mandé Nord (essentiellement Malinké), présents dans le Kabadougou, le Folon et le Bafing, ainsi que les Koyaka et Mahou du Worodougou et du Béré. Ces deux ensembles ne s'opposent pas : ils sont liés par des alliances de plaisanterie — le toukpê — qui structurent depuis des siècles leurs relations quotidiennes. La société Sénoufo est notamment marquée par l'institution initiatique du Poro, qui forme les jeunes hommes à la vie adulte selon des étapes rituelles précises et qui constitue encore aujourd'hui une autorité morale puissante.

L'économie des Savanes repose sur quatre filières solides. Le coton, dont la Région est le premier bassin national, irrigue toute l'économie du Nord depuis les années 70. L'anacarde, dont la Côte d'Ivoire est devenue l'un des premiers producteurs mondiaux, trouve dans les Savanes son terreau idéal — la Région a un potentiel pour devenir le premier bassin africain de cette filière. L'or, exploité industriellement à Tongon dans le Poro et plus artisanalement dans plusieurs autres régions, représente une source de richesse en croissance. Enfin l'élevage bovin extensif, le karité et le néré complètent ce tableau économique.

La Région bénéficie de deux ouvertures internationales actives : la frontière malienne au Nord-Ouest, qui ouvre sur Sikasso et Bamako et la frontière burkinabè au Nord-Est, qui prolonge l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou. L'axe ferroviaire Korhogo-Ferkessédougou constitue la colonne vertébrale logistique de la Région. Ses défis principaux tiennent au désenclavement intérieur — beaucoup de zones rurales restent mal reliées au réseau national — à la pression croissante des mouvements extrémistes transfrontaliers en provenance du Sahel, à l'exode rural des jeunes vers Abidjan qu'il faut absolument inverser et à la faiblesse du tissu de transformation industrielle locale qui prive la Région de la valeur ajoutée de ses propres matières premières.

Région Fédérale du Grand Ouest — Bloc Krou et Dan (chef-lieu : Daloa)

La Région Fédérale du Grand Ouest rassemble quatre régions administratives — le Tonkpi, le Guémon, le Cavally et le Haut-Sassandra — pour un total de 4 766 720 habitants, soit 16,2% de la population nationale. Elle est l'une des deux Régions les plus peuplées hors Littorale, à égalité quasi-

parfaite avec le Bandama-Sud. Son chef-lieu est Daloa, ville en pleine expansion qui s'affirme comme la troisième zone fonctionnelle du pays après Abidjan et Bouaké.

L'identité du Grand Ouest repose sur le bloc culturel Krou-Dan, l'un des plus anciens et des plus distinctifs de Côte d'Ivoire. Les Wê et les Guéré, présents dans le Guémon et le Cavally, partagent avec les Yacouba (Dan) du Tonkpi et les Nyaboua-Bakwé du Haut-Sassandra une matrice culturelle commune, marquée par les cultures de la forêt et de la montagne. Comme dans les Savanes, les alliances de plaisanterie sont historiquement actives — particulièrement entre Krou et Dan — et constituent un mécanisme efficace de désamorçage des tensions intercommunautaires.

L'économie du Grand Ouest est diversifiée et puissante. Le cacao y occupe une place essentielle, le Haut-Sassandra constituant le deuxième bassin cacaoyer du pays après le Bandama-Sud. À cette filière motrice s'ajoutent le café robusta, l'hévéa, le palmier à huile et surtout des ressources minières considérables — fer, manganèse, or, nickel — encore largement sous-exploitées. Le bois de valeur (teck, samba) constitue une autre richesse importante, tout comme le potentiel touristique des Monts Nimba, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Région bénéficie de deux ouvertures internationales : la frontière libérienne à l'Ouest et la frontière guinéenne au Nord-Ouest, qui en font une zone naturelle de coopération régionale avec le bassin du Mano. L'axe routier Daloa-Man constitue la colonne vertébrale logistique de la Région. Les défis du Grand Ouest tiennent aux conflits fonciers récurrents entre autochtones et migrants — particulièrement aigus dans le Cavally et le Haut-Sassandra — à l'enclavement des zones montagneuses du Tonkpi, à l'instabilité frontalière côté libérien et guinéen et à l'absence d'accès maritime direct, ce qui rend la Région dépendante des ports d'Abidjan ou de San-Pédro pour ses exportations.

Région Fédérale Littorale — Bloc Lagunaire (chef-lieu : Abidjan)

La Région Fédérale Littorale rassemble le District Autonome d'Abidjan absorbé intégralement, ainsi que trois régions administratives — l'Agnéby-Tiassa, les Grands-Ponts et la La Mé — pour un total de 8 363 640 habitants, soit 28,5% de la population nationale. Elle est et de loin, la Région la plus peuplée du découpage V3. Cette concentration n'est pas une anomalie statistique : elle est le miroir territorial du paradoxe abidjanais que le Chapitre I a documenté. Son chef-lieu est Abidjan, métropole économique régionale qui conserve dans le système IC son rôle de hub financier et industriel, mais qui est libérée de la fonction politique nationale au profit de Yamoussoukro.

L'identité de la Littorale repose sur le bloc lagunaire pur, c'est-à-dire l'ensemble des peuples qui ont historiquement vécu autour des lagunes du Sud ivoirien. Les Ébrié — ou Tchaman, selon leur autodésignation — les Adjoukrou, les Avikam, les Akyé, les Alladian et les Krobou partagent un système ancestral de gestion par classes d'âge qui constitue une forme de démocratie traditionnelle naturelle. À ce socle s'ajoute le métissage urbain abidjanais, fruit d'un siècle d'immigration intra-ivoirienne et sous-régionale, qui fait d'Abidjan l'une des villes les plus cosmopolites d'Afrique de l'Ouest.

L'économie de la Littorale est sans équivalent en Côte d'Ivoire et dans la sous-région. Abidjan est le hub financier de l'Afrique de l'Ouest francophone, abritant la Bourse Régionale des Valeurs

Mobilières, la Banque Africaine de Développement et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Le Port d'Abidjan est le premier port de la sous-région, traitant l'essentiel du commerce extérieur ivoirien. À cela s'ajoutent l'économie bleue — pêche industrielle, aquaculture lagunaire — les hydrocarbures offshore et un tissu industriel développé concentré à Yopougon, Vridi et Koumassi. L'aéroport international Félix Houphouët-Boigny complète cette panoplie logistique exceptionnelle.

Les défis de la Littorale sont précisément ceux qu'IVOIRE CONCORDE entend résoudre par le rééquilibrage territorial. La surpopulation extrême — 21,5% de la population sur 0,6% du territoire — produit une pression foncière insoutenable, une urbanisation non régulée, des risques environnementaux côtiers majeurs et une congestion structurelle qui coûte des points de croissance à l'économie nationale. La Région dépend économiquement de sa métropole abidjanaise dans des proportions excessives et c'est précisément cette dépendance qu'IC veut atténuer, non pas en affaiblissant Abidjan mais en renforçant les autres pôles.

La Région Fédérale Littorale et la doctrine IC

La Région Fédérale Littorale est la plus peuplée des six. Cette concentration de 28,5% de la population sur le bloc lagunaire est précisément le diagnostic posé par IVOIRE CONCORDE : la pathologie du « 0,6 contre 21,5 » identifiée dans le Chapitre I. Le projet IC ne cherche pas à fragmenter Abidjan ni à amputer la Région Littorale de sa locomotive. Il cherche à rendre les cinq autres Régions Fédérales suffisamment fortes pour que la pression migratoire vers Abidjan diminue mécaniquement, par effet d'attractivité des autres pôles — non par décret, non par appel sentimental au patriotisme régional.

Région Fédérale du Bandama-Sud — Bloc Bété-Krou Côtier (chef-lieu : San-Pédro)

La Région Fédérale du Bandama-Sud rassemble cinq régions administratives — le Gôh, le Lôh-Djiboua, le Gbôklé, le Nawa et le San-Pédro — pour un total de 4 775 616 habitants, soit 16,2% de la population nationale, à égalité parfaite avec le Grand Ouest. Son chef-lieu est San-Pédro, deuxième port de Côte d'Ivoire et premier port mondial d'exportation de cacao. C'est la Région nouvellement nommée dans le découpage V3, qui correspond à ce que le Livre Blanc V1.2 appelait la Région de la Marahoué — appellation abandonnée parce que la région administrative Marahoué a été rattachée au V Baoulé, plus cohérente culturellement avec elle.

L'identité du Bandama-Sud repose sur le bloc des peuples du Bandama-Sud et de la côte Krou. Les Bété, présents principalement dans le Gôh — autour de Gagnoa — et historiquement aussi dans la zone Daloa-Issia, constituent l'épine dorsale culturelle de la Région. À côté d'eux vivent les Dida, présents dans le Lôh-Djiboua autour de Divo et de Lakota, ainsi que les Godié et les Néyo de la zone côtière de Sassandra (Gbôklé). À ces populations autochtones s'ajoutent les zones de migration récente autour de Soubré et de San-Pédro, où se sont installés depuis les années 70 des planteurs Baoulé et Burkinabè attirés par la frontière cacaoyère moderne.

L'économie du Bandama-Sud est dominée par le cacao moderne. Le Nawa, le San-Pédro et le Lôh-Djiboua forment ensemble la ceinture cacaoyère moderne — le premier bassin cacaoyer national

depuis le déplacement progressif du centre de gravité de la culture vers le Sud-Ouest dans les années 80. À cette filière motrice s'ajoutent le palmier à huile et l'hévéa, dont les zones de Gôh, Lôh-Djiboua et Nawa sont les principaux bassins, ainsi que la pêche maritime artisanale et industrielle pratiquée à Sassandra et San-Pédro, sans oublier le bois de forêt et la filière mangue centrée sur Gagnoa.

La logistique du Bandama-Sud est exceptionnelle : la Région dispose d'un accès maritime propre via le port de San-Pédro, deuxième port du pays et premier port mondial d'exportation de fèves de cacao, complété par le port secondaire de Sassandra. L'axe routier San-Pédro-Soubré-Gagnoa-Daloa constitue la colonne vertébrale logistique régionale. Les défis du Bandama-Sud tiennent aux tensions foncières historiques entre autochtones Bété, Dida et Krou et allogènes Baoulé et Burkinabè — séquelles des crises de Gagnoa des années 70 et de la rébellion de 2002 qui a profondément marqué cette zone — à l'articulation port-arrière-pays qui reste à structurer, à la pression environnementale sur les dernières forêts classées (notamment celle de Taï) et à l'enclavement relatif des zones intérieures malgré la présence du port.

> ***« Le port de San-Pédro est l'un des deux poumons maritimes de la Côte d'Ivoire fédérale. Il appartient au Bandama-Sud et y demeure. »***

4.4. Le District Fédéral de Yamoussoukro

Le statut du District Fédéral de Yamoussoukro est l'une des innovations institutionnelles les plus importantes du projet IVOIRE CONCORDE. Capitale officielle de la Côte d'Ivoire depuis 1983 par décision du Président Félix Houphouët-Boigny, Yamoussoukro est aujourd'hui dans une situation institutionnelle ambiguë : ville-capitale sans être véritablement le siège du pouvoir, chef-lieu administratif de la région du Bélier sans en faire juridiquement partie, district autonome distinct des districts ordinaires. IC propose de stabiliser et de constitutionnaliser cette singularité en faisant de Yamoussoukro le District Fédéral neutre de la République fédérale ivoirienne.

Ce statut s'inspire de précédents internationaux éprouvés. Le District de Columbia aux États-Unis, depuis 1791, abrite Washington sans appartenir à aucun État fédéré. Le Federal Capital Territory d'Abuja au Nigeria, créé en 1976, accueille la capitale fédérale en dehors de toute État régional. Berne dans la Confédération suisse occupe une position similaire — capitale de fait sans être juridiquement un canton à part entière. Tous ces exemples partagent une logique commune : pour qu'une capitale fédérale soit perçue comme neutre par toutes les composantes de la Fédération, elle doit être juridiquement extraite de toute Région particulière. C'est exactement ce qu'IC propose pour Yamoussoukro.

Élément	Disposition
Statut constitutionnel	Territoire fédéral neutre, distinct des six Régions Fédérales. Modification du statut possible uniquement par référendum populaire à la majorité qualifiée.
Position géographique	Au cœur géographique du V Baoulé, mais juridiquement hors de la Région Fédérale du V Baoulé. Cette configuration reproduit le statut

Élément	Disposition
	actuel de Yamoussoukro vis-à-vis de la région du Bélier dont elle est chef-lieu sans en faire partie.
Population (RGPH 2021)	422 072 habitants, soit 1,4% de la population nationale.
Institutions hébergées	Parlement Fédéral Bicaméral, Conseil des Gouverneurs, services centraux des 12 Secrétaires Généraux Permanents, Cour Constitutionnelle Fédérale, Haute Cour de Justice, Haute Autorité de la Compétence.
Représentation parlementaire	Le District Fédéral n'élit pas de Gouverneur. Il dispose de 3 représentants à la Chambre des Citoyens (selon démographie) et d'un siège consultatif sans droit de vote à la Chambre des Régions.

Pourquoi Yamoussoukro et pas Abidjan

Faire d'Abidjan le centre fédéral aurait reproduit la pathologie actuelle : surconcentration politico-économique. Yamoussoukro est géographiquement central — point d'équilibre Nord-Sud parfait — historiquement neutre dans les rivalités régionales et déjà capitale officielle depuis 1983. Abidjan, libérée du poids politique, peut redevenir une grande métropole économique régionale au sein de la Région Fédérale Littorale, comme Zurich par rapport à Berne en Suisse ou comme Lagos par rapport à Abuja au Nigeria. La capitale économique et la capitale politique se distinguent l'une de l'autre dans toutes les fédérations qui fonctionnent.

Le détail complet de la ventilation des 31 régions administratives dans les 6 Régions Fédérales et le District Fédéral fait l'objet du dossier de référence Découpage territorial V3, produit en avril 2026 et reproduit en Annexe B de ce Livre Blanc.

CHAPITRE V

L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE : Exécutif, Parlement, Justice

> ***« De la concentration du pouvoir à sa distribution architecturale. »***

Une fois le territoire redécoupé en six Régions Fédérales et un District Fédéral, il faut encore concevoir l'architecture institutionnelle qui les articule entre elles et qui définit la manière dont le pouvoir se distribue entre les différents niveaux de gouvernance. C'est le rôle de ce chapitre. Il expose le principe fondateur — Peuple, Expert, Droit, Citoyen — qui structure toute l'architecture, puis détaille successivement l'Exécutif régional, l'Exécutif fédéral, le Parlement Fédéral Bicaméral, le Parlement Régional, la Justice fédérale indépendante et la Haute Autorité de la Compétence. Il se conclut par une démonstration mécanique du fait que cette architecture éteint structurellement l'influence des partis politiques nationaux sur la vie quotidienne des Ivoiriens.

5.1. Le principe : Peuple-Expert-Droit-Citoyen

IVOIRE CONCORDE remplace la volonté d'un seul homme par la rigueur d'un mécanisme à quatre acteurs strictement distincts, dont aucun ne peut absorber les autres. Cette séparation est plus radicale que la classique séparation des pouvoirs entre exécutif, législatif et judiciaire. Elle introduit un quatrième acteur — le citoyen lui-même comme institution constitutionnelle permanente — et elle distingue à l'intérieur de l'exécutif la fonction politique (le Peuple qui élit) de la fonction technique (l'Expert qui exécute). Cette quadruple séparation est la garantie ultime contre la confiscation du pouvoir par une minorité, quelle qu'elle soit.

Le Peuple est l'acteur premier. Il élit le Gouverneur de sa Région au suffrage universel direct à deux tours. Il élit les Députés du Parlement Fédéral Bicaméral et les Députés de son Parlement Régional. Il dispose, au-delà de ces élections périodiques, de l'initiative populaire qui lui permet de proposer des lois sans passer par les partis et du veto citoyen qui lui permet de bloquer toute loi votée qu'il juge inacceptable. Le Peuple est la source de toute légitimité. Aucun autre acteur ne peut prétendre exercer un pouvoir qui ne tirerait pas, directement ou indirectement, sa légitimité du Peuple.

L'Expert est l'acteur d'exécution. Les Vice-Gouverneurs régionaux et les Secrétaires Généraux Permanents fédéraux ne sont pas élus : ils sont sélectionnés par la Haute Autorité de la Compétence sur des critères de mérite, après une procédure de recrutement en quatre étapes que je détaillerai plus loin. Ils signent à leur prise de fonction un Contrat de Performance qui fixe leurs objectifs chiffrés annuels. Ils peuvent être révoqués s'ils n'atteignent pas ces objectifs, après évaluation par la Cour des Contrats de Performance. La compétence devient ainsi la règle, le clientélisme l'exception sanctionnée.

Le Droit est l'acteur de régulation. Il s'incarne dans cinq institutions sentinelles distinctes — la Cour Constitutionnelle Fédérale, la Haute Cour de Justice, la Cour des Contrats de Performance, les Tribunaux Fonciers Régionaux et l'Audit Croisé Inter-Régional. Chacune a son périmètre propre. Aucune ne peut être absorbée par une autre. Ensemble, elles ferment toutes les portes par lesquelles la collusion, la corruption ou l'arbitraire pourraient revenir s'installer dans le système.

Le Citoyen, enfin, est l'acteur de surveillance permanente. À la différence du Peuple qui n'agit que lors des élections et des référendums, le Citoyen agit en continu, par sa simple connexion à la plateforme nationale Open Data. Il consulte les budgets régionaux. Il vérifie les marchés publics. Il interpelle ses Vice-Gouverneurs sur leurs Contrats de Performance. Il signe des pétitions. Il forme des Comités d'Audit Citoyen Participatif. La transparence radicale fait de chaque Ivoirien un auditeur de fait et c'est cette surveillance distribuée qui rend le système mécaniquement résistant à la corruption.

> ***« Le Peuple élit. L'Expert exécute. Le Droit régule. Le Citoyen surveille. »***

5.2. L'Exécutif régional : le Gouverneur et son cabinet

Chaque Région Fédérale dispose d'un exécutif élu et d'un cabinet d'experts certifiés. Cette double dimension — politique pour l'élu, technique pour le cabinet — est la clé de voûte du système. Elle évite les deux écueils symétriques que sont, d'une part, le pouvoir de l'expert sans légitimité démocratique (la technocratie autoritaire) et, d'autre part, le pouvoir de l'élu sans compétence technique (le populisme inefficace).

Le Gouverneur est élu au suffrage universel direct à deux tours par les habitants de sa Région Fédérale. Son mandat est de 6 ans, renouvelable une seule fois dans une vie — soit un maximum de 12 ans à ce poste pour une même personne. Il doit disposer d'un casier judiciaire vierge et présenter un ancrage local d'au moins 5 ans dans sa Région — ce qui exclut tout parachutage politique d'Abidjan. Sa candidature s'accompagne obligatoirement du dépôt d'un Plan de Développement Régional chiffré, qui devient son cahier des charges public et sur lequel il sera évalué chaque année.

Dans les 30 jours qui suivent son élection, le Gouverneur doit désigner son Vice-Gouverneur Principal. Ce poste est la clé de voûte de la rigueur du système. Le Vice-Gouverneur Principal est sélectionné non pas parmi les alliés politiques du Gouverneur, mais sur une liste d'aptitude de technocrates certifiés établie par la Haute Autorité de la Compétence. Ce n'est donc pas un récompensé de campagne : c'est un expert de haut niveau, indépendant des partis, qui devient le Directeur Général de la Région Fédérale. Sa mission est de garantir la Redevabilité Radicale — il signe les rapports trimestriels obligatoires et s'assure que la gestion régionale respecte les standards de la Concorde. S'il constate un écart entre l'action du Gouverneur et le Plan de Développement Régional sur lequel celui-ci a été élu, il peut saisir la Cour des Contrats de Performance, qui devient alors le frein technique immédiat. Cette architecture interdit qu'un Gouverneur élu puisse, après son élection, dévier du programme pour lequel les électeurs l'ont choisi.

Au Vice-Gouverneur Principal s'ajoute un Cabinet de sept Vice-Gouverneurs thématiques, eux aussi recrutés par appel d'offres public via la Haute Autorité de la Compétence. C'est la task-force qui transforme la vision politique du Gouverneur en routes bitumées, en hôpitaux fonctionnels, en usines opérationnelles, en écoles équipées. Sept pôles sont couverts : Économie et Industrie, Infrastructures et Aménagement, Capital Humain (qui regroupe santé, éducation et action sociale), Agriculture et Ressources, Sécurité et Protection Civile, Numérique et Modernisation Administrative et Culture-

Tourisme-Environnement. Chaque Vice-Gouverneur signe à sa prise de fonction un Contrat de Performance qui fixe ses objectifs chiffrés annuels.

Enfin, à côté de cet exécutif moderne, IC intègre les chefferies traditionnelles comme Conseils de Sages — autorités morales consultatives qui assurent la médiation et la validation culturelle des décisions touchant aux droits coutumiers, particulièrement dans le domaine foncier. Ce n'est pas un retour passéiste : c'est la reconnaissance lucide du fait que dans les Régions ivoiriennes, les chefferies disposent d'une légitimité morale que ni l'État ni les partis ne peuvent remplacer et qu'il est plus efficace de les associer institutionnellement que de prétendre s'en passer.

5.3. L'Exécutif fédéral : Conseil des Gouverneurs et SGP

Le pouvoir exécutif fédéral cesse d'être concentré entre les mains d'un seul Président. Il est exercé collégialement par un Conseil des Gouverneurs et appuyé par un corps de hauts fonctionnaires de carrière. Cette transformation est sans doute la plus radicale du projet IC et c'est aussi celle qui rencontrera le plus de résistance des élites politiques actuelles. Pourtant, elle est la condition même de la sortie du cercle des crises identitaires. Tant qu'il y aura un fauteuil présidentiel unique à conquérir, les élections nationales resteront des guerres communautaires. Le jour où le pouvoir exécutif sera collégial et tournant, ces guerres perdront leur objet.

Le Conseil des Gouverneurs réunit les six Gouverneurs élus dans leurs Régions respectives. Il est l'organe exécutif suprême de la Fédération. Sa présidence tourne chaque année entre les six titulaires, selon un ordre constitutionnellement fixé. Le titulaire de la présidence porte le titre de Président de la Confédération — fonction représentative et de coordination internationale uniquement. Il représente le pays à l'étranger, signe les actes officiels, préside les sessions. Mais il ne dispose pas de pouvoir exécutif supérieur à celui des cinq autres Gouverneurs : les décisions du Conseil sont prises à la majorité qualifiée pour les questions ordinaires et à l'unanimité pour les décisions stratégiques (déclaration de guerre, état d'urgence, modification du périmètre des Régions Fédérales).

Le Conseil est appuyé par un corps de 12 Secrétaires Généraux Permanents — les SGP — qui constituent la colonne vertébrale technique de l'État Fédéral. Ce sont des hauts fonctionnaires de carrière, sélectionnés par la Haute Autorité de la Compétence, ratifiés par le Parlement Fédéral après audition publique. Leur mandat n'est pas politique : il ne dépend pas de l'alternance électorale. Ils sont les gardiens de la mémoire de l'État et des normes nationales. Cinq SGP relèvent des fonctions régaliennes — Défense, Diplomatie, Monnaie et Finances Générales, Justice, Fonction Publique Fédérale. Sept SGP sont sectoriels et travaillent en miroir des sept Vice-Gouverneurs régionaux thématiques — Développement Économique, Infrastructures, Capital Humain, Agriculture, Sécurité et Renseignement, Numérique et État Civil, Culture et Environnement.

L'articulation entre les SGP fédéraux et les Vice-Gouverneurs régionaux est strictement fonctionnelle, jamais hiérarchique. Les SGP définissent les normes nationales — les standards de qualité, les protocoles, les cadres juridiques — que les Vice-Gouverneurs régionaux appliquent ensuite avec adaptation locale. Ce mode de fonctionnement reproduit la logique du fédéralisme allemand, où le Bund définit le cadre et les Länder l'appliquent dans leur diversité. Il évite le double écueil de

l'uniformisation centralisatrice (un SGP qui dicterait ses ordres aux Vice-Gouverneurs) et de la divergence anarchique (chaque Région faisant à sa guise sans cohérence nationale).

5.4. Le Parlement Fédéral Bicaméral

L'Assemblée Nationale telle qu'elle existe aujourd'hui — chambre d'enregistrement des partis dominants où les députés votent selon des consignes partisanes plutôt que selon leur conviction — est transformée en un Parlement Fédéral à deux chambres aux missions distinctes mais complémentaires, sans discipline partisane obligatoire. Ce Parlement siège au District Fédéral de Yamoussoukro. Cette architecture bicamérale est la garantie qu'aucun camp démographique ou régional ne peut imposer seul sa volonté à l'ensemble de la Fédération.

La Chambre des Citoyens est élue à la proportionnelle de la population — plus une Région compte d'habitants, plus elle dispose de sièges. Le scrutin est uninominal à deux tours dans des circonscriptions départementales, ce qui garantit que chaque Député a un ancrage géographique précis et une responsabilité directe devant des électeurs identifiés. Les candidatures peuvent être indépendantes ou portées par des listes d'intérêt citoyen — syndicats professionnels, ordres médicaux ou ordres d'avocats, associations de producteurs agricoles. Il n'y a pas de discipline partisane obligatoire : un Député peut voter une loi malgré la consigne de son parti, sans être sanctionné. Le mandat est de 6 ans, aligné sur celui des Gouverneurs, renouvelable une fois. Les sessions durent 10 mois sur 12, avec une semaine par mois obligatoirement passée en circonscription pour le contact avec les électeurs.

La Chambre des Régions, à l'inverse, repose sur une représentation égale des six Régions Fédérales : 3 représentants par Région, quelle que soit sa taille démographique, soit 18 représentants au total, plus un siège consultatif sans droit de vote pour le District Fédéral. Cette représentation égale protège les Régions peu peuplées contre la tyrannie potentielle des Régions densément peuplées. Les représentants à la Chambre des Régions sont élus indirectement par chaque Parlement Régional — ils émanent donc directement des Régions qu'ils représentent. Leur pouvoir spécifique est un droit de veto suspensif sur toute loi affectant les compétences ou les ressources des Régions Fédérales. Ils gèrent par ailleurs le Fonds de Solidarité Inter-Régional, financé par les 20% de la règle 40-40-20 — Fonds dont ils définissent les critères de péréquation et l'allocation annuelle.

> **Le principe de souveraineté populaire**
>
> La souveraineté appartient au peuple, pas aux élus. Si 50 000 citoyens signent contre une loi votée par le Parlement Fédéral, cette loi est obligatoirement soumise au Référendum National. L'Assemblée n'a plus le dernier mot — le peuple oui. Cette disposition, directement inspirée du référendum facultatif suisse, est ce qui transforme la démocratie représentative classique en démocratie semi-directe.

5.5. Le Parlement Régional

On ne peut pas laisser 40% des richesses de la Côte d'Ivoire entre les mains d'un Gouverneur sans contrôle direct du peuple de sa Région. C'est précisément la mission du Parlement Régional. Sans cette institution, le Gouverneur deviendrait, à l'échelle de sa Région, l'équivalent du Président actuel

à l'échelle nationale — un pouvoir sans contre-pouvoir local, ce qui contredirait l'esprit même du fédéralisme.

Le Parlement Régional compte entre 30 et 50 Députés Régionaux selon la démographie de la Région, élus au scrutin uninominal à un tour dans des circonscriptions départementales. Pour être éligibles, ces Députés doivent justifier d'une résidence et d'une fiscalité dans la Région Fédérale depuis au moins 5 ans et présenter un casier judiciaire vierge. Aucun parachutage politique n'est possible : les Députés Régionaux sont, par construction, des enfants du terroir qui connaissent les chemins, les villages, les besoins concrets de leurs électeurs.

Le profil recherché est volontairement large : citoyens issus de la société civile, du monde paysan, des cadres locaux, de la diaspora régionale revenue au pays. L'idée est de mobiliser des compétences et des sensibilités diverses et non de reproduire à l'échelle régionale les logiques partisanes nationales. La règle est simple : le Parlement Régional ne ressemble à rien si on y trouve les mêmes profils que dans les anciens conseils régionaux. Il doit être peuplé de gens nouveaux, ancrés dans les réalités locales et indépendants des appareils partisans nationaux.

Les missions du Parlement Régional sont décisives. Il vote chaque année le budget local proposé par le Gouverneur — pas de vote, pas d'argent. Il s'assure ainsi que les 40% propres à la Région ne partent pas en projets de prestige (palais, monuments, sièges administratifs surdimensionnés) mais financent les priorités concrètes des populations. Il exerce un audit permanent sur les chantiers régionaux, peut convoquer les Vice-Gouverneurs en commission d'audition et peut saisir l'Audit Croisé Inter-Régional en cas de soupçon de mauvaise gestion. Il se réunit au minimum chaque mois — structure légère et agile pour décider vite, au plus près des réalités.

L'articulation entre Parlement Fédéral et Parlement Régional n'est pas hiérarchique mais complémentaire. Le Parlement Fédéral fixe le cadre général — les lois-cadres nationales, la fiscalité fédérale, les normes communes. Le Parlement Régional décide des priorités d'application avec le budget propre de la Région. Cette articulation reproduit la logique allemande — où les Länder appliquent les lois fédérales avec une marge d'adaptation locale — adaptée au contexte ivoirien.

> ***« Au Parlement Fédéral, nous sommes un seul peuple. Au Parlement Régional, nous sommes des bâtisseurs de nos terroirs. »***

5.6. La Justice fédérale indépendante

Sans appareil judiciaire indépendant à la fois du pouvoir exécutif central et des pouvoirs régionaux, la décentralisation crée mécaniquement de nouvelles oligarchies locales. Les puissants, autrefois cantonnés à Abidjan, s'installent dans les Régions et y reproduisent les mêmes mécanismes de capture qu'au niveau national. Pour prévenir cette dérive, IVOIRE CONCORDE installe cinq institutions sentinelles distinctes, chacune indépendante des autres et indépendante des exécutifs régional et fédéral. Ensemble, elles ferment toutes les portes par lesquelles la collusion pourrait revenir.

La Cour Constitutionnelle Fédérale est la gardienne suprême de la Constitution. Elle arbitre les conflits institutionnels entre Régions Fédérales et entre l'État Fédéral et une Région. Elle valide toute

révocation d'un Gouverneur, d'un Vice-Gouverneur Principal ou d'un Vice-Gouverneur thématique, en vérifiant que les motifs sont fondés sur des preuves de non-performance ou des manquements éthiques avérés. Elle exerce le contrôle constitutionnel des lois — vérifiant qu'aucune loi régionale ne contredit les principes fondamentaux de la République. Elle est composée de 11 juges fédéraux, sélectionnés par la HAC parmi les magistrats de la Cour Suprême et les universitaires de droit public, validés par le Conseil des Gouverneurs à l'unanimité — aucun camp ne peut contrôler la Cour seul. Leur mandat est de 9 ans non renouvelable, échelonné par tiers pour éviter les ruptures.

La Haute Cour de Justice juge les Gouverneurs, les SGP, les Députés du Parlement Fédéral, les juges fédéraux et les membres du Collège de la HAC pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour les manquements éthiques graves. Sa saisine relève soit du Parlement Fédéral à la majorité des deux tiers de chaque Chambre, soit du Conseil des Gouverneurs à l'unanimité, soit d'une initiative populaire ayant atteint le seuil constitutionnel de signatures. Ses audiences sont publiques sauf exception motivée pour la sécurité de l'État. Ses décisions, motivées et publiées intégralement, peuvent prononcer la destitution, l'inéligibilité à vie pour les fonctions exécutives, des peines pénales selon le Code Pénal Fédéral ou la restitution des sommes détournées avec intérêts.

La Cour des Contrats de Performance est l'institution opérationnelle du contrôle de la performance. Elle évalue annuellement les résultats de chaque Vice-Gouverneur et de chaque SGP au regard de leur Contrat de Performance signé à la prise de fonction. Elle peut être saisie par le Parlement Régional, le Vice-Gouverneur Principal, l'Audit Croisé Inter-Régional ou par pétition citoyenne certifiée. Si l'évaluation révèle un échec contractuel, la CCP peut ordonner des mesures correctives chiffrées avec délai, suspendre une partie de la rémunération du responsable concerné ou recommander la révocation au Gouverneur — révocation finale validée par la CCF. Toutes ses décisions sont publiées intégralement sur la plateforme Open Data dans les sept jours suivant le prononcé.

Les Tribunaux Fonciers Régionaux constituent une innovation institutionnelle propre au contexte ivoirien. Composés chacun de trois membres — un juriste, un anthropologue et un médiateur culturel issu des chefferies traditionnelles — ils tranchent les conflits fonciers en croisant le droit moderne, les usages coutumiers et la médiation culturelle. Leurs décisions ont force de loi et sont opposables, mais elles sont rendues dans un cadre qui respecte les sensibilités locales. C'est la fin des décisions politiques sur le foncier — décisions qui ont produit, dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, des conflits meurtriers que personne ne souhaitait vraiment.

L'Audit Croisé Inter-Régional, enfin, est sans doute le mécanisme le plus original du dispositif IC. Son principe est simple : aucune Région Fédérale n'audite ses propres comptes. Chaque Région est auditée par les experts d'une autre Région, selon un calendrier de rotation annuelle tiré au sort par la HAC en présence d'huissier. La Région A est auditée par la Région B ; la Région B par la Région C ; et ainsi de suite. Ce mécanisme casse mécaniquement la collusion par la distance géographique : un auditeur de Korhogo n'a aucun intérêt personnel à couvrir un détournement à San-Pédro, parce qu'il ne connaît pas les bénéficiaires potentiels et n'en attend rien en retour. Si l'audit révèle des irrégularités, la CCF peut geler les transferts financiers vers la Région concernée jusqu'à correction et saisir la Haute Cour de Justice si des indices de détournement personnel sont établis.

5.7. La Haute Autorité de la Compétence (HAC)

La Haute Autorité de la Compétence est l'institution qui rend le « sefonisme » (clientélisme) techniquement impossible. Plus jamais, dans le système IC, un Vice-Gouverneur, un Secrétaire Général Permanent ou un haut fonctionnaire technique ne pourra être nommé sur la base de son nom, de son ethnie ou de sa proximité politique. La HAC est le filtre du mérite — et c'est sans doute la transformation la plus difficile à réaliser pour la Côte d'Ivoire, parce qu'elle attaque le clientélisme à sa racine.

La HAC est une autorité administrative indépendante de rang constitutionnel. Sa tutelle administrative — non hiérarchique — relève du SGP à la Fonction Publique Fédérale. Son budget est voté chapitre par chapitre par la Chambre des Citoyens, ce qui garantit son indépendance financière. Elle est composée d'un Collège mixte de 15 membres : 5 universitaires de rang professoral, 5 cadres du secteur privé reconnus pour leur intégrité et 5 experts internationaux invités. Le mandat des membres est de 7 ans non renouvelable, échelonné par tiers pour éviter les ruptures de doctrine. Aucun membre ne peut être révoqué pendant son mandat sauf manquement éthique grave constaté par la Haute Cour de Justice. Toutes les décisions de la HAC sont publiques et motivées.

La HAC remplit trois missions principales. La première est la certification des profils : elle établit et tient à jour la liste d'aptitude des technocrates certifiés pour les fonctions de Vice-Gouverneur Principal, Vice-Gouverneur thématique et SGP. La deuxième est la conduite des recrutements en quatre étapes — appel d'offres public, blind screening (où les noms et appartenances ne sont pas communiqués aux jurys à ce stade), audition publique devant le Conseil des Sages de la Région et nomination par contrat de performance. La troisième est le suivi des Contrats de Performance : elle centralise les rapports trimestriels et alerte la Cour des Contrats de Performance en cas de manquement avéré.

5.8. Pourquoi le modèle élimine l'influence des partis

Cette architecture institutionnelle, prise dans son ensemble, neutralise structurellement l'influence des partis politiques nationaux sur la vie quotidienne des Ivoiriens. Cette neutralisation n'est pas le résultat d'une volonté politique de combattre les partis — IC ne combat aucun parti en particulier — mais la conséquence mécanique de l'architecture mise en place. Démontrons-le point par point.

Premièrement, il n'y a pas de majorité présidentielle, parce qu'il n'y a pas de Président unique. Le gouvernement de la Fédération est un Conseil de 6 Gouverneurs élus dans 6 Régions différentes, qui peuvent appartenir à 6 sensibilités politiques différentes. Il n'y a pas de camp au pouvoir au sens classique du terme. Cette première transformation suffit, à elle seule, à faire disparaître la logique de conquête nationale qui structure aujourd'hui le débat politique ivoirien.

Deuxièmement, l'enjeu n'est plus le poste mais le résultat. On ne vote pas pour un chef ; on vote pour le meilleur gestionnaire de routes, d'hôpitaux et d'écoles dans sa Région. Le candidat dépose un Plan de Développement Régional chiffré et il sera évalué chaque année sur ses résultats publiés via l'Indice de Performance Régionale. Cette transparence des résultats déplace le débat politique de l'identité du candidat vers la qualité de sa gestion.

Troisièmement, les postes techniques sont protégés par la HAC. Un Vice-Gouverneur Capital Humain (santé, éducation) ne peut pas être nommé parce qu'il est neveu d'un ministre ou militant

d'un parti. Il doit avoir 15 ans d'expérience minimum dans son domaine, présenter un dossier qui passe le blind screening de la HAC et défendre publiquement sa candidature devant le Conseil des Sages. Le mérite filtre tous les candidats — jamais l'appartenance politique.

Quatrièmement, le veto populaire neutralise le lobbying. Même si un parti parvient à influencer un vote parlementaire, 50 000 signatures suffisent à soumettre la loi au peuple, qui tranche en dernier ressort. Cette épée de Damoclès permanente change radicalement les calculs des lobbys : il ne suffit plus d'acheter quelques voix au Parlement, il faudrait convaincre des millions d'électeurs, ce qui est mécaniquement plus coûteux et plus risqué.

Cinquièmement, la rotation présidentielle élimine l'ambition nationale. Puisque la présidence du Conseil des Gouverneurs tourne chaque année entre les six Gouverneurs régionaux, il n'y a plus de trône à conquérir. La fonction de Président de la Confédération devient cyclique, prévisible et donc impossible à monopoliser. Cette transformation, qui peut sembler symbolique, a en réalité un effet psychologique majeur : elle désamorce l'imaginaire monarchique qui structure encore largement la culture politique ivoirienne.

CHAPITRE VI

L'INGÉNIERIE BUDGÉTAIRE : la règle 40–40–20

> ***« La mathématique de la justice fiscale — transformer la théorie en réalité budgétaire concrète. »***

Si l'architecture institutionnelle expliquée au Chapitre V donne au système IC son squelette, c'est l'ingénierie budgétaire de la règle 40-40-20 qui en constitue le sang qui circule. Sans flux financiers concrets et automatisés vers les Régions, le fédéralisme reste une fiction juridique. Avec ces flux, il devient une réalité quotidienne mesurable — celle d'un hôpital construit, d'une route bitumée, d'une école équipée. Ce chapitre présente la formule de la règle 40-40-20, simule son impact concret pour chacune des six Régions Fédérales, expose les mécanismes de transparence budgétaire qui en garantissent l'application et détaille le fonctionnement du Fonds de Solidarité Inter-Régional qui en est le pilier de péréquation.

6.1. Présentation de la règle 40-40-20

Aujourd'hui, l'argent généré par votre Région part à Abidjan. C'est un constat brutal mais factuel. Que vous soyez planteur de cacao dans la Nawa, exploitant minier dans le Tonkpi, pêcheur à Sassandra, commerçant à Korhogo ou industriel à Bouaké, la fiscalité que vous payez et les redevances que verse votre filière remontent vers le Trésor public à Abidjan, où elles sont consolidées dans un budget national unique. Ce budget national est ensuite redistribué selon des critères opaques, où la logique politique l'emporte trop souvent sur la logique de retour vers les territoires producteurs. Le résultat est ce que nous avons documenté au Chapitre I : des Régions productrices structurellement sous-équipées, malgré leur contribution majeure à l'économie nationale.

IVOIRE CONCORDE inverse ce flux. La règle 40-40-20 est la formule constitutionnelle de partage des ressources fiscales entre les niveaux de gouvernance. Elle est simple, transparente et non négociable. Elle s'applique à toutes les recettes fiscales générées sur le territoire d'une Région — impôts directs, indirects, droits de douane, redevances minières et forestières, recettes des entreprises publiques régionales — selon une formule rigide inscrite dans la Constitution Fédérale et que ni le Conseil des Gouverneurs ni le Parlement Fédéral ne peuvent modifier par décision ordinaire.

Part	Destinataire	Mission
40%	À la Région productrice	Restent dans la Région pour financer routes, hôpitaux, écoles, eau, énergie et développement local. Géré par le Gouverneur élu et voté par le Parlement Régional.
40%	À l'État Fédéral	Finance les fonctions régaliennes : défense, diplomatie, monnaie, infrastructures inter-régionales, justice fédérale et institutions communes.

Part	Destinataire	Mission
20%	Au Fonds de Solidarité Inter-Régional	Versé dans un Fonds géré par la Chambre des Régions. Réduit les inégalités entre Régions jusqu'à leur autonomisation complète.

Pourquoi cette règle change tout

Les flux financiers deviennent automatiques et numériques. On ne négocie plus « sa part » dans un bureau à Abidjan. Les chiffres sont là, têtus et infalsifiables, accessibles en temps réel à tout citoyen via la plateforme Open Data. L'élection présidentielle cesse d'être une question de survie nationale pour devenir un simple arbitrage administratif sur la conduite des affaires fédérales communes. La grande désescalade politique du pays passe par cette règle.

La règle est inscrite dans la Constitution Fédérale au même titre que les droits fondamentaux. Elle ne peut être modifiée que par référendum populaire à la majorité qualifiée — c'est-à-dire que ni le Parlement Fédéral à lui seul, ni le Conseil des Gouverneurs à lui seul ne peut y toucher. Cette protection constitutionnelle est essentielle : elle garantit que les Régions ne pourront jamais être dépouillées de leurs ressources par un coup de force politique, comme cela s'est produit dans plusieurs pays africains où la décentralisation a été progressivement vidée de sa substance par des reprises de pouvoir centrales.

6.2. Impact concret : simulation pour les six Régions Fédérales

À titre indicatif, voici ce que la règle 40-40-20 changerait concrètement pour chaque Région Fédérale, en partant des contributions estimées de chacune au PIB national. Ces estimations sont indicatives — elles seront affinées par les travaux préparatoires de la Commission Nationale Indépendante de mise en œuvre — mais elles donnent un ordre de grandeur réaliste de l'impact budgétaire.

La Région Fédérale de l'Est, avec son socle cacao et anacarde, disposerait d'un budget propre projeté de l'ordre de 1 200 milliards de FCFA par an, soit environ 8 fois plus que dans le système actuel. Cette somme permettrait à elle seule, sur cinq ans, de bitumer plus de 2 000 km de routes régionales, de construire deux centres hospitaliers régionaux de référence à plateau technique complet, d'équiper l'ensemble des collèges et lycées de la Région et de financer un programme régional de désenclavement du Bounkani.

La Région Fédérale du V Baoulé, avec sa base économique plus tertiaire centrée sur Bouaké, disposerait d'un budget propre projeté de 600 à 800 milliards FCFA par an. Ce budget permettrait notamment de financer une véritable reconstruction post-conflit de Bouaké — qui en a besoin urgemment — d'investir dans la modernisation agricole de la Marahoué et du Hambol et de positionner Bouaké comme un véritable hub logistique sous-régional doté d'un port sec moderne.

La Région Fédérale des Savanes, avec son socle coton-anacarde-or, disposerait d'un budget propre projeté de 700 à 900 milliards FCFA par an — capacité de désenclavement réel du Grand Nord, qui en a cruellement besoin. Cette somme permettrait de bitumer les axes secondaires reliant les chefs-lieux de département, de construire la première vraie université des Savanes (qui pourrait s'appeler

Université du Nord) et de structurer une politique de transformation locale du coton et de l'anacarde, plutôt que de continuer à exporter ces produits bruts comme aujourd'hui.

La Région Fédérale du Grand Ouest, avec son socle cacao-mines-bois, disposerait d'un budget propre projeté de 1 500 à 1 800 milliards FCFA par an — première Région bénéficiaire après la Littorale et le Bandama-Sud. Cette manne permettrait notamment de relancer l'exploitation rationnelle des mines de fer du Mont Klahoyo et de manganèse, de créer une véritable université des sciences minières à Daloa et de bâtir une infrastructure logistique reliant l'arrière-pays aux ports du Bandama-Sud — désenclavant ainsi le Tonkpi et le Cavally.

La Région Fédérale Littorale, avec son hub financier et son port d'Abidjan, disposerait d'un budget propre projeté supérieur à 5 000 milliards de FCFA par an. Cette somme considérable permettrait à la métropole de s'attaquer enfin à ses propres défis structurels — logement, mobilité, environnement, gestion des bidonvilles — sans avoir à les soumettre à des arbitrages nationaux dilués dans des priorités d'autres Régions. La Littorale, libérée de la fonction politique nationale, pourrait enfin se gouverner comme la grande métropole économique qu'elle est.

La Région Fédérale du Bandama-Sud, avec son socle cacao moderne et son port de San-Pédro, disposerait d'un budget propre projeté de 2 000 à 2 500 milliards de FCFA par an. Cette somme permettrait notamment d'investir massivement dans la transformation locale du cacao avant exportation — broyage, fabrication de beurre et de poudre, voire chocolaterie industrielle — afin de capter localement la valeur ajoutée qui aujourd'hui est entièrement réalisée en Europe et en Amérique du Nord. Le port de San-Pédro pourrait être modernisé pour devenir le premier port de transformation cacaoyère au monde, plutôt que le simple premier port d'exportation de fèves brutes qu'il est aujourd'hui.

6.3. Transparence budgétaire et Open Data Régional

La règle 40-40-20 n'a de valeur que si son application est transparente et contrôlable par les citoyens. Sans transparence, n'importe quel mécanisme de redistribution peut être détourné, contourné, vidé de sa substance par les oligarchies locales ou nationales. C'est pourquoi IVOIRE CONCORDE impose un dispositif de transparence radicale qui s'applique à tous les niveaux — fédéral, régional et même communal — et qui fait de chaque Ivoirien un auditeur potentiel de chaque flux financier public.

Le premier outil de cette transparence est le Tableau de Bord Régional Public ou TBR. Chaque Région publie en temps réel — pas de délai, pas de filtre — son budget, ses dépenses et ses indicateurs de développement. Ce tableau est accessible depuis n'importe quel smartphone, gratuitement, sans authentification. Un paysan de Bouna peut, depuis son téléphone, consulter combien sa Région a dépensé ce mois-ci pour les hôpitaux, combien pour les routes, combien pour l'administration. Cette accessibilité radicale est ce qui transforme la transparence d'un principe abstrait en un outil quotidien.

Le deuxième outil est le Rapport Annuel d'Impact Obligatoire ou RAI. Chaque Gouverneur, à la fin de chaque exercice, doit remettre un Rapport Annuel d'Impact à la fois devant ses citoyens et devant la Chambre des Régions. Ce rapport contient des données comparables entre Régions — exactement les mêmes indicateurs, mesurés selon les mêmes méthodes — ce qui permet pour la première fois en Côte d'Ivoire un benchmark véritable entre territoires. Une Région qui aurait construit deux fois

plus de salles de classe que sa voisine pour le même budget se distinguerait immédiatement et son Gouverneur pourrait s'en prévaloir lors des élections suivantes.

Le troisième outil est l'Audit Citoyen Participatif ou ACP. Des Comités citoyens tirés au sort parmi les habitants de la Région — selon le modèle des jurys d'assise — peuvent auditer les dépenses régionales et interpeller les Vice-Gouverneurs devant la Cour des Contrats de Performance. Ce dispositif s'inspire des comités de citoyens tirés au sort qui fonctionnent depuis plusieurs décennies en Suisse et en Allemagne pour des évaluations participatives. Il transforme le citoyen ordinaire en auditeur ponctuel mais effectif des politiques régionales.

Le quatrième outil, enfin, est l'Indice de Performance Régionale ou IPR. C'est le classement annuel public des six Régions Fédérales sur 20 indicateurs couvrant la santé, l'éducation, l'eau, les routes, l'emploi et l'énergie. Le détail de ces 20 indicateurs fait l'objet de l'Annexe D de ce Livre Blanc. La pression d'émulation que crée ce classement remplace la pression hiérarchique qui caractérise le système actuel. Quand la Région des Savanes voit qu'elle est classée 4e en taux d'alphabétisation et qu'elle peut le devenir 2e en investissant dans les écoles, son Gouverneur a un intérêt politique direct à investir dans les écoles.

6.4. Le Fonds de Solidarité Inter-Régional (les 20%)

Le troisième pilier de la règle 40-40-20, après les 40% régionaux et les 40% fédéraux, est le Fonds de Solidarité Inter-Régional, financé par les 20% restants. Ce Fonds est l'instrument constitutionnel de la péréquation entre Régions Fédérales. Sa logique est simple : les Régions plus prospères contribuent davantage en valeur absolue (puisque les 20% sont prélevés sur leurs recettes fiscales) ; les Régions moins prospères en bénéficient davantage en valeur relative. Cette péréquation est ce qui garantit que la décentralisation ne se traduira pas par un creusement des inégalités territoriales — comme c'est arrivé dans certains pays où la décentralisation mal conçue a fini par enrichir les riches Régions et appauvrir les pauvres.

La gestion fiduciaire du Fonds est confiée à l'État Fédéral, mais la définition de ses critères et l'allocation annuelle relèvent de la Chambre des Régions — c'est-à-dire des représentants des Régions elles-mêmes, qui sont les premiers concernés. Cette gouvernance évite la double dérive possible : d'un côté, une captation par l'État Fédéral qui transformerait le Fonds en outil de pression politique ; de l'autre, une gestion entre élus régionaux uniquement qui ferait disparaître la solidarité au profit du chacun pour soi.

Les critères de répartition du Fonds sont publiés chaque année selon une formule transparente, qui prend en compte la population, l'indice de pauvreté, le retard d'infrastructure et l'enclavement géographique. Ces critères ne sont pas politiques : ce sont des indicateurs objectifs, mesurables, vérifiables. Au démarrage du système, les bénéficiaires probables seront les Régions des Savanes, du V Baoulé et de l'Est, qui partent avec un retard d'équipement plus important. Avec la montée en puissance de leur autonomie productive, les critères seront progressivement redéfinis et le Fonds pourra évoluer vers d'autres priorités — comme par exemple le financement de grands projets inter-régionaux structurants.

Une sanction d'usage abusif est prévue. Si un Audit Croisé Inter-Régional révèle qu'une Région bénéficiaire du Fonds a détourné les ressources reçues de leur destination ou les a mal gérées, la

Cour Constitutionnelle Fédérale peut geler les transferts du Fonds vers cette Région jusqu'à correction documentée. Cette sanction crée un cercle vertueux : pour continuer à bénéficier de la solidarité, il faut prouver qu'on l'utilise correctement. Et comme l'audit est croisé — donc effectué par une autre Région — la pression de transparence est constante.

CHAPITRE VII

LES POLITIQUES SECTORIELLES : santé, agriculture, éducation, emploi, énergie, foncier

> ***« Six dossiers vitaux transformés par l'ingénierie IVOIRE CONCORDE. »***

Une architecture institutionnelle, aussi bien conçue soit-elle, ne vaut que par les politiques publiques qu'elle rend possibles. C'est précisément ce que démontre ce chapitre. Il intègre les apports des trois dossiers thématiques majeurs produits depuis avril 2026 — le Dossier Santé « Soigner un peuple, bâtir une nation », le Dossier Agriculture & Développement et le Dossier Stratégie Emploi & Développement — et il les complète par les politiques d'éducation, d'énergie et de foncier qui structurent la vie quotidienne de chaque Ivoirien. Chaque politique sectorielle est désormais structurée autour des compétences régionales, c'est-à-dire pilotée par un Vice-Gouverneur thématique recruté par la HAC et articulée avec les compétences fédérales correspondantes pilotées par un Secrétaire Général Permanent. C'est cette double articulation — ancrage régional pour la mise en œuvre, cadre fédéral pour la cohérence nationale — qui caractérise toutes les politiques sectorielles d'IVOIRE CONCORDE.

7.1. Politique de santé : la santé au cœur des Régions

La santé est, sans doute, le domaine où le déséquilibre territorial actuel est le plus criant et où les conséquences humaines de la centralisation sont les plus tragiques. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et ils méritent d'être regardés en face. La mortalité maternelle en Côte d'Ivoire est passée de 543 pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 720 en 2013 — c'est-à-dire qu'elle a aggravé. Aujourd'hui, 95% des médicaments consommés dans le pays sont importés, ce qui représente un coût annuel d'environ 600 milliards de FCFA et une dépendance sanitaire structurelle vis-à-vis des grands laboratoires étrangers. Et seuls 2 pays africains sur 55 ont atteint, en 2021, la cible Abuja 2001 de 15% du budget national consacré à la santé — la Côte d'Ivoire ne fait pas partie de ces deux pays.

Derrière ces chiffres se cachent des situations humaines insoutenables. Une femme qui accouche à Bouna n'a pas la même chance de survie qu'une femme qui accouche à Cocody. Un enfant qui développe une fièvre à Tengréla ne sera pas soigné dans les mêmes délais qu'un enfant qui développe la même fièvre à Marcory. Un médecin formé à grands frais par la nation ivoirienne, qui pourrait servir dans les hôpitaux régionaux où les besoins sont les plus criants, finit en pratique privée à Abidjan parce que c'est là que se trouvent les conditions de travail décentes. Cette injustice territoriale en santé n'est pas le résultat d'une fatalité géographique : c'est le résultat mécanique d'un système qui concentre les ressources sanitaires à Abidjan.

IVOIRE CONCORDE construit une **architecture sanitaire à 7 piliers**, déclinés à la fois au niveau régional pour la mise en œuvre et au niveau fédéral pour la cohérence nationale. Cette architecture est issue du Dossier Santé IC produit en avril 2026, document dense qui consolide l'ensemble de la doctrine sanitaire d'IVOIRE CONCORDE et qui constitue le complément technique de ce Chapitre VII.

Le premier pilier est la création de Centres Hospitaliers Régionaux de Référence dans chaque Région Fédérale. Chaque Région construit ou renforce son CHR-R selon des standards techniques nationaux définis par la HASF et le finance avec ses 40% fiscaux issus de la règle d'or. Les équipements sont achetés sur appels d'offres transparents, publiés sur la plateforme Open Data, ce qui rompt avec les pratiques actuelles d'attribution de marchés à des intermédiaires sans valeur ajoutée. À l'horizon 2035, chaque Région doit disposer d'un CHR-R doté d'un plateau technique complet — chirurgie générale, pédiatrie, gynéco-obstétrique, cardiologie de base, imagerie médicale moderne — capable de traiter sur place 90% des cas qui sont aujourd'hui transférés à Abidjan.

Le deuxième pilier est le Vice-Gouverneur Capital Humain, qui est dans chaque Région un médecin-expert recruté par la HAC sur dossier et après audition publique. Ce Vice-Gouverneur pilote le Plan Régional Sanitaire, qui contient des indicateurs contractuels précis — mortalité infantile, couverture vaccinale, délai moyen de prise en charge aux urgences, taux d'accouchements assistés. Le non-respect de ces indicateurs entraîne sa convocation devant la Cour des Contrats de Performance. Ce mécanisme garantit que la santé n'est plus pilotée par des fonctionnaires anonymes invisibles à Abidjan, mais par un responsable public ancré localement, identifiable et redevable.

Le troisième pilier est l'Assurance Maladie Fédérale Interconnectée ou AMFI. C'est le passeport sanitaire de tout Ivoirien sur l'ensemble du territoire fédéral. L'AMFI fonctionne avec 5 tranches de revenus, dont les cotisations vont de 0% pour les plus pauvres à 6% pour les plus fortunés. Elle couvre 8 blocs de prestations garanties — consultations primaires, hospitalisation, médicaments essentiels, soins materno-infantiles, urgences, soins chroniques majeurs, santé mentale et soins dentaires de base. Le plafond catastrophique est fixé à 10% du revenu annuel : aucune famille ivoirienne ne peut être ruinée par une dépense de santé. Cette assurance interconnectée est ce qui transforme une promesse de santé universelle en une réalité quotidienne, parce qu'elle suit le citoyen quand il se déplace d'une Région à une autre.

Le quatrième pilier est le Fonds Fédéral de Portabilité, mécanisme financier qui rend possible l'AMFI. Chaque mutuelle régionale verse 15% de ses cotisations dans le Fonds Fédéral, qui constitue la caisse de compensation entre Régions. Quand un Ivoirien originaire de Korhogo se fait soigner à Abidjan, son hospitalisation est facturée à la mutuelle régionale d'Abidjan ; le Fonds Fédéral compense ensuite cette mutuelle pour le compte de la mutuelle régionale de Korhogo. Sans ce Fonds, l'AMFI serait fragmentée en 6 systèmes étanches incompatibles avec la réalité de la mobilité interne ivoirienne. Avec lui, elle devient réellement portable.

Le cinquième pilier est la Haute Autorité Sanitaire Fédérale ou HASF — institution composée de 12 membres, dont 6 médecins certifiés par la HAC et 6 représentants régionaux. La HASF définit les règles communes qui assurent la cohérence du système national malgré la décentralisation : interopérabilité des dossiers médicaux régionaux, codification fédérale unifiée des actes, accréditation des établissements de santé selon des critères publics, veille épidémiologique permanente, alertes sanitaires fédérales en cas d'épidémie. Sans la HASF, le système se fragmenterait en 6 systèmes incompatibles. Avec elle, il devient un système national unifié dans la diversité régionale.

Le sixième pilier est la création de 6 Agences Régionales de Santé Fédérales — une par Région Fédérale — qui pilotent la planification sanitaire régionale et la gestion opérationnelle des établissements. Ces ARS-F sont l'équivalent ivoirien des Agences Régionales de Santé françaises ou des autorités sanitaires des Länder allemands. Elles assurent l'interface entre le Vice-Gouverneur Capital Humain (autorité politique régionale) et la HASF (autorité technique fédérale).

Le septième pilier, enfin, est la souveraineté pharmaceutique. Le Plan Hospitalier d'Approvisionnement et d'Achat Mutualisé — PHAHM-AVMA — prévoit un investissement de 1,2 milliard USD sur 10 ans pour réduire la dépendance aux importations de médicaments. L'idée est d'identifier dans chacune des 6 Régions Fédérales une filière pharmaceutique spécialisée — galénique simple à l'Est, biopharmacie à San-Pédro, médicaments tropicaux aux Savanes, génériques essentiels au V Baoulé, biotechnologies à la Littorale, phytopharmacie au Grand Ouest — pour bâtir progressivement une autonomie pharmaceutique nationale. Le résultat attendu à l'horizon 2040 est une réduction de 95% à 50% de la dépendance aux importations, soit une économie potentielle de 300 milliards FCFA par an.

Les indicateurs cibles à l'horizon 2035

4,45 soignants pour 1 000 habitants par Région, conforme à la norme OMS — contre une moyenne nationale actuelle de 1,2. 6 facultés régionales de médecine — actuellement concentrées à Abidjan et Bouaké, étendues à Korhogo, Daloa, San-Pédro et Abengourou. Pacte territorial obligatoire de 3 à 5 ans pour les jeunes médecins formés sur fonds publics, avec contreparties (logement, équipement, prime). Trajectoire Abuja constitutionnellement garantie : passage progressif de 8% à 15% du budget national consacré à la santé sur 4 ans.

> ***« La CMU promet, l'AMFI protège. Un soignant est un bien commun. »***

7.2. Politique agricole : la valeur ajoutée dans les Régions

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire exporte du cacao brut et importe du chocolat. Cette phrase, simple et brutale, résume à elle seule l'absurdité économique du système agricole ivoirien actuel. Nous sommes le premier producteur mondial de cacao depuis des décennies, mais nous ne captons qu'une fraction infime de la valeur ajoutée de la chaîne mondiale. Le beurre de cacao, la poudre, le chocolat fini sont produits en Suisse, en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis. Ce n'est pas une fatalité. C'est un choix industriel et politique qui peut être inversé.

Le tableau s'aggrave dès qu'on regarde le riz. La Côte d'Ivoire, qui dispose de zones rizicoles parfaitement adaptées dans le Centre et le Nord, importe 1,5 million de tonnes de riz par an pour un coût de 500 milliards de FCFA. C'est exactement la moitié du budget annuel d'un ministère majeur. Cette importation massive ne traduit pas une impossibilité agronomique — la culture du riz est techniquement maîtrisée — mais l'absence d'une politique agricole cohérente capable d'organiser les filières, de financer les infrastructures rurales et de garantir des prix d'achat stables aux producteurs.

Plus structurellement encore, moins de 5% des terres agricoles ivoiriennes sont titrées. C'est l'héritage de la loi foncière de 1998, dont les dispositifs d'application ont été insuffisants et dont la

mise en œuvre a été paralysée par la centralisation administrative. Sans titre foncier, le paysan ne peut pas hypothéquer sa terre pour obtenir un crédit ; sans crédit, il ne peut pas investir ; sans investissement, il reste dans une agriculture de subsistance qui ne crée ni emploi ni valeur. Le foncier est ainsi le verrou silencieux qui bloque toute transformation agricole.

Enfin, le budget agricole de l'État ivoirien oscille depuis des années entre 2% et 4% du budget national, alors que la cible Maputo/Malabo, signée par tous les chefs d'État africains, est fixée à 10%. Ce sous-investissement chronique est l'inverse exact de ce qui devrait être pratiqué dans un pays où l'agriculture représente une part majeure de l'emploi et des exportations. IVOIRE CONCORDE transforme cette équation par 8 outils articulés, issus du Dossier Agriculture IC produit en avril 2026.

Le premier outil est le Cadastre Rural Fédéral. C'est un investissement de 100 milliards FCFA sur 10 ans pour titrer l'ensemble des terres agricoles ivoiriennes. Chaque parcelle est enregistrée dans un registre numérique consultable, opposable, non contestable politiquement. Cet investissement, en apparence considérable, est en réalité un investissement dont le retour sur capital est massif : un paysan dont la terre est titrée peut accéder au crédit bancaire, donc investir, donc produire davantage, donc payer davantage de taxes. Le Cadastre Rural Fédéral se rembourse en 5 à 7 ans par l'effet économique qu'il déclenche.

Le deuxième outil est l'application de la règle 40-40-20 au Fonds Foncier de Développement Rural. Chaque Région garde 40% des recettes foncières (taxes sur les transactions, droits d'enregistrement, redevances cadastrales) pour son développement rural propre. Cette territorialisation des recettes foncières crée un cercle vertueux : plus une Région titre ses terres, plus elle perçoit de recettes ; plus elle perçoit de recettes, plus elle peut investir dans la titrisation, donc dans la sécurisation foncière de ses paysans.

Le troisième outil est l'élaboration de Plans Régionaux de Sécurité Alimentaire ou PRSA — un Plan par Région Fédérale, fondé sur les filières spécifiques à chaque territoire, avec des objectifs chiffrés sur l'autosuffisance vivrière et la transformation locale. Le PRSA des Savanes ne ressemble pas au PRSA du Bandama-Sud, ni à celui du V Baoulé : chacun reflète l'écosystème agricole de sa Région. Cette territorialisation des politiques agricoles met fin à l'absurdité d'un Plan agricole national unique qui prétendrait régir aussi bien l'igname de Bouaflé que le cacao de Soubré.

Le quatrième outil est le Programme de Marchés Ruraux Réhabilités ou PMR2, qui finance la réhabilitation des marchés ruraux dans chaque Région. Chaque marché réhabilité comprend des infrastructures de stockage modernes (pour éviter les pertes post-récolte), une chaîne du froid pour les produits périssables et une plateforme logistique permettant la commercialisation directe sans intermédiaires parasites. Ce programme de marchés ruraux est ce qui permet concrètement aux paysans de vendre leur production à un prix juste, sans dépendre de la chaîne d'intermédiaires qui captent aujourd'hui la majeure partie de la marge.

Le cinquième outil est la rétrocession régionale, qui prévoit que 15% des recettes d'exportation des cultures de rente reviennent aux Régions productrices, en plus des 40% de la règle d'or. Ce mécanisme s'inspire de pratiques fédérales nigérianes pour les ressources pétrolières — où les États producteurs reçoivent une part majorée des recettes. Pour la Côte d'Ivoire, cette rétrocession donne aux Régions cacaoyères (Bandama-Sud, Est, Grand Ouest) des moyens financiers exceptionnels

pour investir dans la transformation locale, dans l'amélioration variétale, dans l'irrigation et dans la formation agricole.

Le sixième outil est le Conseil Fédéral Agricole ou CFA, composé de 6 Commissaires Régionaux à l'Agriculture qui définissent collégialement la politique agricole nationale, sous coordination du SGP à l'Agriculture. Cette gouvernance collégiale rompt avec la logique top-down où un ministre central impose ses choix aux régions productrices qui connaissent mieux que lui leurs filières. Le CFA est l'équivalent agricole du Conseil des Gouverneurs : décisions collégiales, expertises croisées, présidence tournante.

Le septième outil est la Bourse Régionale des Produits Agricoles ou BRPA, plateforme basée à Abidjan permettant aux producteurs de vendre directement à des acheteurs nationaux et internationaux, sans passer par la chaîne classique des intermédiaires. Le modèle est celui de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), appliqué à l'agriculture. Cette transparence des prix et des transactions met fin aux abus structurels du commerce agricole actuel et redonne du pouvoir de négociation aux paysans.

Le huitième outil, enfin, est la création de Zones de Transformation Régionale (ZTR) — une zone par Région Fédérale, dédiée à la première transformation des matières premières locales. Usines de cacao en poudre à l'Est et au Bandama-Sud, égrenage de coton aux Savanes, scieries certifiées au Grand Ouest, conserveries de tomates et d'igname au V Baoulé, transformation halieutique à la Littorale et au Bandama-Sud. La logique est claire : la valeur ajoutée doit rester en Région. C'est ainsi que se créent les emplois durables et que se construit, filière par filière, la souveraineté économique nationale.

> ***« On ne replante plus après la sécheresse. On anticipe la sécheresse avant qu'elle ne brûle la récolte. »***

7.3. Politique de l'emploi et du développement économique

Le diagnostic de l'emploi en Côte d'Ivoire est, à bien des égards, le plus alarmant des diagnostics sectoriels. Chaque année, 450 000 jeunes arrivent sur le marché du travail sans diplôme ni qualification. Le sous-emploi des jeunes — c'est-à-dire la part des jeunes qui ont un emploi mais en deçà de leurs qualifications ou de leurs aspirations légitimes — atteint 26,2%. 60% des actifs ivoiriens travaillent dans l'informel, sans protection sociale, sans contrat, sans cotisation retraite. Et 75,6% de la population ivoirienne a moins de 35 ans, ce qui signifie que la pression démographique sur l'emploi va s'intensifier dans les années qui viennent, pas s'atténuer. Si nous ne faisons rien, ces chiffres se traduiront en frustrations sociales massives, en exode rural accéléré, en émigration vers l'Europe au péril des vies et probablement en violence politique récurrente.

IVOIRE CONCORDE répond à ce défi par 10 réformes structurantes, issues du Dossier Stratégie Emploi & Développement IC produit en avril 2026. Ces 10 réformes ne sont pas des mesures isolées : elles forment un système cohérent où chacune renforce les autres. Les présenter une à une ne doit pas faire oublier qu'elles constituent un dispositif intégré.

La première réforme est l'application de la règle 40-40-20 à la création d'emplois en Région. Sanctuariser budgétairement les ressources régionales destinées à l'emploi, c'est garantir que la création d'emplois cesse d'être une variable d'ajustement budgétaire pour devenir une priorité constitutionnelle. Chaque Région disposera, sur ses 40% propres, d'une enveloppe annuelle dédiée à la création d'emplois, au financement de l'apprentissage et au soutien à l'entrepreneuriat local.

La deuxième réforme est la mise en place des six Régions Fédérales aux compétences pleines. Cela signifie que chaque Région définit sa propre stratégie emploi, calibrée sur les filières dominantes de son territoire. La stratégie emploi des Savanes ne sera pas celle du Bandama-Sud : la première s'organisera autour du coton, de l'anacarde et des mines ; la seconde autour du cacao moderne, du palmier à huile et de la pêche industrielle. Cette territorialisation est ce qui permet enfin de quitter l'illusion d'une politique nationale uniforme qui ne fonctionne nulle part parce qu'elle prétend fonctionner partout.

La troisième réforme est la création de 6 Agences Régionales de Développement Économique et Emploi ou ARDEE — une par Région Fédérale. Ces ARDEE sont les opérateurs régionaux du marché du travail : elles tiennent à jour les bases de données d'offres et de demandes, elles pilotent les dispositifs d'apprentissage et de validation des acquis, elles accompagnent les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi, elles soutiennent les TPE et PME locales. Le modèle est celui des Pôles emploi régionaux français ou des Bundesagentur für Arbeit allemandes — adapté au contexte ivoirien.

La quatrième réforme est l'implantation d'un Lycée Agricole par Région, spécialisé dans les filières dominantes du territoire. Lycée du cacao à Soubré, Lycée du coton et de l'anacarde à Korhogo, Lycée de l'igname et du maraîchage à Bouaké, Lycée des cultures de montagne à Man, Lycée halieutique à San-Pédro, Lycée des cultures lagunaires à Dabou. Ces lycées agricoles forment chaque année plusieurs milliers de jeunes techniciens spécialisés, capables de moderniser les exploitations familiales et de créer leurs propres entreprises agricoles.

La cinquième réforme est l'extension universelle de l'AMFI à tous les actifs, y compris les actifs informels. Cette extension n'est pas un détail : elle est ce qui transforme l'informel d'aujourd'hui en travail dignement protégé demain. Quand un commerçant du marché de Bouaké, un cordonnier d'Abobo, une vendeuse de fruits de Yopougon disposent d'une carte AMFI qui les couvre eux-mêmes et leur famille, ils basculent dans la formalité par incitation positive — pas par contrainte fiscale. Cette extension universelle est la condition d'une transition douce de l'informel vers le formel.

La sixième réforme est la création d'un Statut de Travailleur Régional Autonome ou TRA — cadre juridique pour les travailleurs indépendants et informels qui souhaitent se formaliser progressivement. Le TRA est une étape intermédiaire entre l'informel total et l'entreprise individuelle classique : moins de formalités administratives, fiscalité allégée et progressive, accès aux marchés publics régionaux selon des seuils spécifiques. Ce statut crée un escalier de formalisation, alors que le système actuel impose un saut quantique entre l'informel et le formel — saut qui décourage la majorité des candidats à la formalisation.

La septième réforme est la création du Crédit Régional de Transition Économique ou CRTE, fonds de transition pour accompagner les transformations de filières. Quand une filière régionale doit

se moderniser — passer du cacao brut à la transformation locale, par exemple — les acteurs ont besoin d'un soutien financier transitoire que les banques classiques ne leur offrent pas. Le CRTE est ce soutien : prêts à taux concessionnels, garanties partielles, accompagnement technique, sur 3 à 5 ans, pour permettre aux acteurs de franchir la transition sans casse.

La huitième réforme est la création d'un Fonds de Garantie PME doté d'un effet levier de 1 pour 6. Concrètement, chaque franc CFA de dotation publique permet de garantir 6 francs CFA de crédits privés mobilisés par les banques commerciales. Ce dispositif est inspiré des Fonds de garantie européens et africains qui ont fait leurs preuves : il ne coûte presque rien à l'État, parce que la majorité des PME garanties remboursent leurs crédits et il débloque massivement le crédit aux PME ivoiriennes qui aujourd'hui sont étranglées par l'absence de garantie.

La neuvième réforme est le programme de Validation des Acquis de l'Expérience pour 50 000 artisans. C'est la reconnaissance officielle, par l'État, des compétences acquises par les artisans dans la pratique de leur métier — souvent transmises par apprentissage informel sur plusieurs années. Cette VAE artisanale ouvre l'accès aux marchés publics locaux, aux dispositifs de crédit, à l'enseignement aux jeunes apprentis. Elle transforme des centaines de milliers d'artisans qui sont aujourd'hui invisibles aux yeux de l'État en acteurs économiques pleinement reconnus.

La dixième réforme, enfin, est la publication annuelle de l'Indice de Performance Régionale couplé avec l'Indicateur de Création d'Activités Régionales — IPR + ICAR. Ce double indicateur classe les Régions selon leur dynamisme entrepreneurial et la qualité de leurs politiques d'emploi, créant une compétition vertueuse entre Gouverneurs et entre ARDEE. Une Région qui aurait créé deux fois plus d'emplois formels que sa voisine pour le même budget se distinguerait immédiatement et son Gouverneur pourrait s'en prévaloir lors des élections suivantes.

Les références internationales mobilisées pour ce dispositif sont nombreuses et solides : Rwanda et sa Vision 2050, Ghana et ses programmes d'incubateurs régionaux, Sénégal et son Acte III de la décentralisation, Suisse et ses cantons aux compétences emploi, Allemagne avec son système dual de formation professionnelle qui reste la référence mondiale, Maroc et sa régionalisation avancée de 2015. L'étude académique de référence reste celle de Bertrand et al., NBER WP 28664, sur l'évaluation comparative des programmes THIMO en Afrique de l'Ouest.

7.4. Politique éducative : l'éducation ancrée dans les territoires

Le système éducatif ivoirien actuel forme des élèves pour Abidjan. Cette formulation peut sembler provocatrice, mais elle décrit une réalité structurelle. Les programmes scolaires sont élaborés à Abidjan, par des fonctionnaires d'Abidjan, selon une vision urbaine et tertiaire qui correspond peu aux réalités économiques des Régions. Les meilleurs lycées sont concentrés à Abidjan, les universités les plus reconnues sont à Abidjan, les filières d'excellence sont à Abidjan. Résultat : le jeune diplômé du Nord ou de l'Ouest qui réussit dans le système scolaire est mécaniquement aspiré vers Abidjan, parce que c'est là qu'on lui a appris à exercer son talent. IVOIRE CONCORDE forme des élèves pour leur Région — pas en les coupant de la modernité ni de leurs racines culturelles, mais en ancrant l'enseignement dans les écosystèmes économiques et culturels locaux.

Le diagnostic chiffré du déficit éducatif est par ailleurs accablant. Il manque 1 453 postes de mathématiques et 958 postes de physique-chimie dans le secondaire. Ce déficit n'est pas

équitablement réparti : il pèse plus lourdement sur les Régions périphériques où les enseignants refusent les affectations parce que les conditions de vie y sont jugées dissuasives. Le résultat est mécanique : un élève de Béoumi a moins de chance de réussir en mathématiques au baccalauréat qu'un élève de Cocody, simplement parce qu'il a eu moins d'heures de cours et des enseignants moins expérimentés.

La réponse d'IC à ce déficit éducatif territorial passe par 5 leviers complémentaires, articulés au sein de la compétence Capital Humain régionale. **Le premier est la création, dans chaque Région, d'un poste de Vice-Gouverneur Capital Humain — qui couvre la santé, l'éducation et l'action sociale.** Cette intégration n'est pas un hasard : santé et éducation sont les deux piliers indissociables du développement humain et les piloter ensemble au niveau régional permet de capitaliser sur les synergies entre les deux secteurs. Le Vice-Gouverneur Capital Humain est un expert recruté par la HAC, qui adapte les curricula aux réalités locales — histoire régionale, langues nationales spécifiques au territoire, techniques agricoles ou maritimes propres à la zone.

Le deuxième levier est la création d'Universités Régionales Spécialisées dans chaque Région Fédérale. Chaque Région développe sa filière d'excellence selon ses atouts comparatifs : agronomie tropicale à l'Est et au Bandama-Sud, mines et métallurgie au Grand Ouest, sciences maritimes au Bandama-Sud et à la Littorale, agro-pastoralisme aux Savanes, économie et finance à la Littorale, sciences sociales et médiation au V Baoulé. Cette spécialisation régionale crée des centres d'excellence visibles internationalement, en lieu et place de l'actuelle situation où l'Université Félix Houphouët-Boigny à Cocody monopolise l'essentiel de la production scientifique nationale.

Le troisième levier est la mise en place obligatoire d'une Bourse Régionale d'Étude ou BRE. Les entreprises bénéficiant des ressources régionales — concessions minières, droits d'exploitation forestière, accès aux marchés publics régionaux — sont tenues de contribuer au financement des bourses d'études des jeunes locaux. En échange de cette bourse, les jeunes formés s'engagent à exercer leur métier dans leur Région d'origine pendant 3 à 5 ans après l'obtention de leur diplôme. Ce dispositif rompt avec la fuite des cerveaux régionaux vers Abidjan : les jeunes formés reviennent développer leur Région au lieu de grossir la métropole.

Le quatrième levier est l'introduction systématique d'une Éducation à la Citoyenneté Fédérale ou ECF, dans toutes les écoles primaires et secondaires. Cette éducation civique nouvelle explique aux enfants ce qu'est un Conseil des Gouverneurs, comment fonctionne un référendum, à quoi sert une initiative populaire, comment lire un budget régional. Elle transmet la culture de la démocratie directe dès l'enfance, parce qu'on ne peut pas espérer que les citoyens utilisent à l'âge adulte des mécanismes qu'ils n'ont jamais appris à connaître. La démocratie directe, comme toute démocratie, s'apprend.

Le cinquième levier, enfin, est l'enseignement des langues nationales en parallèle du français. Les langues véhiculaires régionales — Agni à l'Est, Dioula aux Savanes, Baoulé au V Baoulé, Sénoufo dans certaines zones nord, Bété au Bandama-Sud, Yacouba au Grand Ouest, Ébrié à la Littorale — sont enseignées dans toutes les écoles primaires de leur zone, en complément du français qui reste la langue officielle d'enseignement. Cette politique linguistique reconnaît que la richesse culturelle ivoirienne est un capital, pas un handicap — et que les enfants qui maîtrisent leur langue

maternelle réussissent mieux dans toutes les autres matières, comme le démontrent toutes les études internationales sur le sujet.

7.5. Politique énergétique : l'autonomie régionale

La crise énergétique de mars 2026 a fonctionné, comme je l'ai écrit au Chapitre I, comme un miroir grossissant des dysfonctionnements du système ivoirien actuel. IVOIRE CONCORDE ne cherche pas à réparer le vieux réseau centralisé de CI-Énergies, parce qu'on ne répare pas une architecture défaillante : on la change. Le projet propose de redessiner l'architecture énergétique du pays selon une logique d'autonomie régionale, où chaque Région construit progressivement sa propre résilience énergétique tout en restant connectée au réseau national pour les flux de complémentarité.

Le premier levier de cette transformation est la création de réseaux d'énergie autonomes régionaux. Chaque Région investit dans ses propres unités de production locales, calibrées sur ses ressources spécifiques. Le Nord, fortement ensoleillé toute l'année, mise sur le solaire photovoltaïque à grande échelle. L'Est, riche en biomasse agricole (résidus de cacao, coques d'anacarde), développe la cogénération biomasse. L'Ouest, marqué par un relief montagneux et un réseau hydrographique dense, exploite le mini-hydroélectrique. Le Bandama-Sud et la Littorale, dotés de la façade maritime, combinent thermique, hydrocarbures et énergie marémotrice. Cette diversification spatiale est la garantie qu'une panne sur un site n'entraînera plus la paralysie nationale.

Le deuxième levier est l'urbanisation planifiée par la donnée. Via des outils SIG modernes et des données open-source comme Google Open Buildings ou les images satellitaires de Sentinel, les Vice-Gouverneurs Infrastructures planifient les postes de distribution électrique avant que les nouveaux quartiers ne sortent de terre — pas après. Le transformateur est dimensionné pour 20 ans d'urbanisation projetée, pas pour la situation au moment de sa pose. Cette anticipation par la donnée est ce qui permet d'éviter le scénario actuel où les transformateurs sautent dès la livraison des nouveaux immeubles parce que personne n'avait prévu la charge réelle.

Le troisième levier est l'intégration de la performance énergétique dans les Contrats de Performance régionaux. Le taux de disponibilité de l'électricité — c'est-à-dire le pourcentage du temps où le courant est effectivement disponible chez l'usager final — devient un indicateur contractuel obligatoire pour le Vice-Gouverneur Infrastructures. Un taux de coupure élevé entraîne sa convocation devant la Cour des Contrats de Performance et, en cas d'aggravation persistante, sa révocation. Cette redevabilité directe est ce qui transforme la fiabilité énergétique d'une promesse politique en obligation professionnelle mesurable.

Le quatrième levier, enfin, est le passage du financement curatif au financement préventif. Au lieu des 700 milliards FCFA mobilisés en urgence en 2026 — somme considérable engloutie pour réparer ce qui aurait dû être prévu — IC propose un investissement continu, planifié, étalé sur le budget régional de chaque Région. Au lieu d'attendre que les câbles fondent pour les remplacer, on les remplace progressivement par anticipation. Cette logique de maintenance préventive plutôt que de réparation curative est plus efficace techniquement et beaucoup moins coûteuse économiquement.

7.6. Politique foncière : la terre à ses habitants

La réforme foncière proposée par IVOIRE CONCORDE suit un processus en quatre phases conçu pour être à la fois légitime localement et uniforme nationalement. Cette double exigence — légitimité locale et uniformité nationale — n'est pas contradictoire si l'on procède par étapes. Une politique foncière imposée d'en haut, sans consultation des autorités traditionnelles et des populations concernées, déclenchera des résistances qui la videront de sa substance. Une politique foncière laissée au seul niveau régional, sans cadre national commun, créera une mosaïque de régimes incompatibles entre eux. Le processus IC organise précisément la conciliation de ces deux exigences.

La première phase est la concertation régionale. Le Vice-Gouverneur dédié au foncier — qui relève du portefeuille Agriculture et Ressources Naturelles dans chaque Région — convoque des Assises du Foncier qui réunissent les chefferies traditionnelles, les autochtones, les communautés migrantes installées de longue date, les femmes — souvent oubliées des arbitrages fonciers — et les jeunes générations qui revendiquent leurs droits sur les terres familiales. Chaque groupe exprime ses droits et usages tels qu'il les perçoit et cette base orale est cartographiée numériquement par des géomètres mandatés. Cette phase prend du temps — plusieurs mois — mais elle est ce qui garantit la légitimité du processus dans la durée.

La deuxième phase est l'harmonisation nationale. Les synthèses régionales remontent à la Chambre des Régions, qui en extrait les principes communs et les intègre dans une Loi Foncière Fédérale. Cette loi-cadre fixe les règles non négociables — libre circulation des Ivoiriens entre Régions, égalité des sexes en matière successorale, opposabilité des titres modernes — tout en préservant les exceptions culturelles régionales dans les constitutions régionales. C'est l'équivalent foncier de la subsidiarité : ce qui peut être différent localement reste différent ; ce qui doit être uniforme nationalement le devient.

La troisième phase est l'arbitrage par les Tribunaux Fonciers Régionaux. Pour les conflits résiduels que la concertation et l'harmonisation n'ont pas résolus, le TFR — composé d'un juriste, d'un anthropologue et d'un médiateur culturel — tranche définitivement. Sa décision est opposable à tous, mais sa composition garantit que la décision intègre à la fois les exigences du droit moderne et les sensibilités culturelles locales. Aucun politique ne peut influencer la décision : le TFR est constitutionnellement indépendant.

La quatrième phase, enfin, est la mise en place du Cadastre Numérique Open Data. Chaque parcelle est enregistrée dans un registre foncier numérique, géolocalisée par GPS, avec mention de son propriétaire titré, des éventuels usages coutumiers reconnus, des servitudes, des hypothèques. Ce registre est consultable en open data par tout citoyen disposant d'un accès internet. Les droits deviennent ainsi transparents, opposables et non contestables par voie politique. Quand un litige surgit, on consulte le registre — pas le ministère, pas un fonctionnaire, pas un homme politique. C'est la fin de l'arbitraire foncier et c'est ce qui désamorce, dans la durée, les violences intercommunautaires que la Côte d'Ivoire a connues à plusieurs reprises dans son histoire récente.

CHAPITRE VIII

LA STRATÉGIE DE TRANSITION ET DE MOBILISATION

> ***« Comment passer du rêve à la réalité : les 3 phases d'une révolution par l'évidence. »***

Concevoir une architecture institutionnelle nouvelle est un travail intellectuel. La porter jusqu'à son adoption effective est un travail politique d'une tout autre nature. Beaucoup de projets de réforme magnifiques sont morts sur le papier, simplement parce que leurs auteurs n'avaient pas pensé suffisamment à la stratégie de leur déploiement. IVOIRE CONCORDE refuse ce piège. Le projet est conçu, dès l'origine, avec une stratégie de transition explicite, qui assume le caractère long du processus et qui ne fait pas reposer son succès sur l'élection providentielle d'un seul homme. Ce chapitre expose cette stratégie en trois phases successives, dont chacune a sa logique propre, ses outils spécifiques et son public cible.

8.1. Phase 1 — L'infestation et l'infection de l'esprit

> **L'objectif de la phase 1**
>
> Faire comprendre à chaque Ivoirien que la pauvreté des Régions n'est pas une fatalité, c'est un défaut de fabrication de l'État centralisé.

La première phase d'IVOIRE CONCORDE est une guerre des idées. Cette formulation peut sembler abstraite, mais elle décrit une réalité très concrète : avant qu'une réforme institutionnelle puisse être adoptée, il faut que les citoyens auxquels elle s'adresse en comprennent la nécessité. Or aujourd'hui, la majorité des ivoiriens vivent avec une conviction toxique — la conviction que la pauvreté de leurs Régions est une fatalité, que leur dégradation matérielle est inscrite dans la nature des choses et qu'aucune action politique ne peut véritablement la transformer. Cette conviction n'est pas le résultat d'une analyse rationnelle : c'est le produit accumulé de décennies de promesses non tenues, qui ont fini par décourager toute attente.

La phase 1 vise à substituer à cette conviction toxique une conviction libératrice — la conviction que l'architecture du système actuel est ce qui produit ses résultats et que cette architecture peut être changée. Ce n'est pas un travail de slogan : c'est un travail de pédagogie patient, qui passe par des canaux multiples et qui s'adresse à chaque Ivoirien là où il est.

Le premier canal est celui des publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux, qui traduisent les problèmes quotidiens — coupures d'électricité, routes dégradées, hôpitaux sous-équipés, conflits fonciers — en solutions fédérales concrètes. Chaque post relie un fait observable de la vie quotidienne au mécanisme institutionnel qui le produit et au mécanisme alternatif qu'IC propose. Ce travail de connexion entre l'observable et le structurel est ce qui transforme une frustration vague en compréhension politique active.

Le deuxième canal est le positionnement éditorial assumé : se positionner comme architecte, pas comme politicien. La crédibilité d'IC tient à la rigueur de ses chiffres, à la précision de ses plans, à la sobriété de ses propositions. Pas à des slogans, pas à des promesses tonitruantes, pas à des attaques personnelles contre les dirigeants en place. Cette posture éditoriale est exigeante : elle interdit la facilité polémique. Mais c'est précisément cette exigence qui fait la différence entre IC et les mouvements politiques classiques.

Le troisième canal est la réponse publique aux objections des citoyens et notamment à l'objection récurrente de la peur. Quand un Ivoirien demande s'il faut risquer sa vie pour porter ce projet, la réponse d'IC ne doit pas être moralisatrice ni minimisante : elle doit être technique. Le projet est conçu précisément pour que personne n'ait à risquer sa vie ; sa stratégie de mobilisation passe par la compréhension, pas par la confrontation. Cette pédagogie de la peur est l'une des clés de la phase 1.

Le quatrième canal est l'ancrage du discours dans l'actualité. Chaque crise nationale — crise énergétique, conflit foncier, polémique sur un marché public — devient l'occasion de démontrer que le modèle IC aurait évité ou résolu ce problème. Cette démonstration n'est pas opportuniste : elle est pédagogique. Elle permet aux citoyens de comprendre, par des exemples concrets et présents, comment l'architecture institutionnelle se traduit en effets quotidiens.

8.2. Phase 2 — La maquette technique

Un mouvement sans architecture concrète reste un vœu pieux. La deuxième phase d'IVOIRE CONCORDE consiste donc à publier les plans institutionnels en détail, dans toute leur précision technique, pour que chaque Ivoirien — qu'il soit juriste, économiste, simple citoyen ou responsable politique — puisse les évaluer, les critiquer et se les approprier. Cette phase 2 ne vient pas après la phase 1 : elle se déploie en parallèle et elle est ce qui donne à la phase 1 sa crédibilité. On ne convainc pas durablement avec des slogans ; on convainc par la solidité des plans détaillés.

Le premier document de cette maquette technique est ce Livre Blanc V1.4, qui contient l'architecture fédérale complète, le découpage des 6 Régions Fédérales V3 plus le District Fédéral, la règle 40-40-20, les institutions et les mécanismes de gouvernance. Ce document est conçu pour être à la fois lisible par un citoyen ordinaire et techniquement solide pour un juriste constitutionnel. Cette double exigence est exigeante éditorialement, mais c'est elle qui donne au document sa vocation de référence.

Le deuxième document est le Dossier Architecture institutionnelle V3, qui détaille avec précision les compétences de chaque institution, les sentinelles juridiques (HAC, CCF, HCJ, CCP, ACIR) et l'articulation entre Vice-Gouverneurs régionaux et Secrétaires Généraux Permanents fédéraux. Ce dossier complète le Livre Blanc en fournissant aux experts juridiques le niveau de détail dont ils ont besoin pour évaluer la solidité constitutionnelle du projet.

Le troisième document est le Dossier Découpage territorial V3, qui ventile exhaustivement les 31 régions administratives et les 2 districts autonomes (selon le RGPH 2021) dans les 6 Régions Fédérales et le District Fédéral. Ce dossier ferme définitivement le débat sur la cartographie d'IC en s'appuyant sur des critères croisés sociologiques, géographiques, économiques et démographiques explicites et défendables.

Le quatrième ensemble de documents est constitué par les dossiers thématiques sectoriels — Stratégie Emploi & Développement, Agriculture & Développement, Santé « Soigner un peuple, bâtir une nation » — qui démontrent comment l'architecture institutionnelle se traduit en politiques publiques concrètes dans les domaines vitaux de la vie ivoirienne. Ces dossiers sectoriels seront progressivement complétés par d'autres dossiers — éducation, énergie, foncier, sécurité, numérique — qui formeront ensemble une bibliothèque doctrinale exhaustive.

Le cinquième document, enfin, est la Charte de l'Ambassadeur IC — document de cinq points qui permet à tout citoyen volontaire d'expliquer IVOIRE CONCORDE autour de lui sans risque de déformer le projet. Cette charte est l'outil pratique de la mobilisation : elle équipe chaque sympathisant des arguments-clés, des chiffres essentiels et des phrases à retenir pour porter le projet dans son entourage. Elle fait l'objet du Chapitre XIV de ce Livre Blanc.

8.3. Phase 3 — La masse critique

> ***« On ne gagnera pas par la force. On gagnera par l'évidence technique. Quand 1 million d'Ivoiriens réclameront le fédéralisme, aucun politicien ne pourra l'ignorer. »***

La troisième phase est celle de la masse critique. Les phases 1 et 2 ont leur cohérence interne — elles peuvent se déployer pendant des mois, voire des années et produire un travail intellectuel et pédagogique considérable. Mais elles ne suffisent pas, à elles seules, à faire basculer le système. Il faut, à un certain moment, atteindre un seuil quantitatif au-delà duquel les institutions politiques en place ne peuvent plus ignorer la demande citoyenne. Ce seuil, je l'estime à environ 1 million d'Ivoiriens engagés activement — pas seulement informés, mais convaincus et actifs dans le portage du projet.

La phase 3 se construit autour de plusieurs cibles complémentaires. La première est le réseau des ambassadeurs — citoyens volontaires capables d'expliquer IVOIRE CONCORDE dans leurs communautés respectives. Chaque ambassadeur est équipé de la Charte IC et formé aux objections classiques. Ce réseau ne fonctionne pas selon une logique pyramidale comme un parti politique classique : il fonctionne selon une logique virale et distribuée, où chaque ambassadeur en infecte d'autres, qui en infectent d'autres à leur tour. Cette logique distribuée a une propriété mathématique remarquable : à partir d'un certain seuil de pénétration, la croissance devient exponentielle.

La deuxième cible est constituée par les cadres des Régions Fédérales — ingénieurs, médecins, enseignants, agronomes, juristes. Ces cadres sont mobilisables en priorité parce qu'ils ont, dans le système actuel, le plus à perdre du clientélisme et le plus à gagner d'une technocratie réelle. Un médecin compétent qui ne progresse pas dans sa carrière parce qu'il n'a pas le bon réseau politique est un allié naturel d'IC. Une ingénieure d'État qui voit ses projets bloqués pour des raisons d'arbitrage politique opaque est une alliée naturelle d'IC. Tous ces cadres frustrés constituent une réserve de mobilisation considérable, encore largement inexploitée.

La troisième cible est constituée par les commerçants et les entrepreneurs. Les PME ivoiriennes sont aujourd'hui étouffées par la concentration abidjanaise des marchés publics, par la difficulté d'accès au crédit, par la lourdeur des procédures administratives. Elles n'ont pas une voix politique organisée,

parce que la politique ivoirienne actuelle ne traite pas les PME comme un acteur central. IC, qui propose de territorialiser les marchés publics, de créer un Fonds de Garantie PME avec effet levier de 1 pour 6 et de simplifier les procédures par le numérique, est leur allié naturel.

La quatrième cible est la jeunesse diplômée — celle qui s'est battue pour réussir dans le système scolaire et qui se retrouve aujourd'hui face à un marché du travail saturé à Abidjan et inexistant en Région. Cette jeunesse est la base naturelle d'IVOIRE CONCORDE, parce qu'elle est celle qui bénéficiera le plus directement de la création d'emplois qualifiés en Région. Mobiliser cette jeunesse passe par les universités, par les associations d'anciens élèves, par les réseaux sociaux, par les médias jeunesse. Le projet ne lui demande pas de croire en un homme : il lui propose un mécanisme qui lui ouvrira concrètement des perspectives professionnelles.

La cinquième cible, enfin, est la pression sur le débat national. Une fois la masse critique atteinte, le projet entre dans le débat électoral comme une exigence citoyenne incontournable, à laquelle tout candidat à une élection nationale ou locale doit se positionner — soit en l'intégrant à son programme, soit en l'affrontant publiquement. Cette pression sur les candidats est ce qui, in fine, traduit la mobilisation citoyenne en transformation institutionnelle. C'est le moment où la phase 3 bascule dans la phase 4 — celle de la mise en œuvre concrète, qui fera l'objet du Chapitre XI.

8.4. Pas besoin de héros, besoin d'architectes

La question revient souvent dans les conversations que je tiens autour d'IVOIRE CONCORDE — et elle revient avec une intensité particulière chez les jeunes, ceux qui ont vu leurs aînés se sacrifier dans des combats politiques dont ils n'ont récolté ni les fruits ni la reconnaissance. La question prend différentes formulations, mais elle peut se résumer ainsi : « Personne n'est prêt à risquer sa vie pour ton projet. Comment comptes-tu nous mobiliser ? » Cette question est légitime. Elle mérite une réponse claire et directe, sans détour rhétorique.

Ma réponse est simple : IVOIRE CONCORDE ne demande à personne de risquer sa vie. Cette différence est fondamentale par rapport à la culture politique ivoirienne classique, qui a toujours fonctionné sur le modèle du sacrifice — descendre dans la rue pour porter un homme au pouvoir, prendre des risques physiques pour défendre un parti, accepter la prison ou pire pour un leader providentiel.

> **La réponse à la peur légitime**
>
> Le drame de notre politique, c'est qu'on a toujours demandé aux Ivoiriens de descendre dans la rue pour porter un homme au pouvoir. IVOIRE CONCORDE fait l'inverse. Je ne vous demande pas de mourir pour moi. Je vous propose un mécanisme qui travaille pour vous. Le combat n'est pas physique, il est intellectuel et structurel. Quand le plan est bon, la mobilisation n'est plus un sacrifice : c'est un investissement.

Cette transformation du registre de la mobilisation — du sacrifice physique à l'investissement intellectuel — n'est pas un détail. Elle est ce qui rend IC accessible à tous les ivoiriens, y compris ceux qui, légitimement, ne souhaitent pas mettre en péril leur famille pour un combat politique. Elle ouvre quatre niveaux d'engagement, chacun adapté à des situations personnelles différentes.

Le premier niveau est celui de comprendre et de partager. Lire les contenus IVOIRE CONCORDE, les comprendre, les partager autour de soi. Chaque partage infecte 200 nouvelles personnes par effet de réseau. Ce niveau ne demande aucun risque personnel : il ne demande que du temps de lecture et un compte sur les réseaux sociaux. C'est le minimum, mais ce minimum n'est pas négligeable — multiplié par dix mille citoyens, il produit une diffusion massive.

Le deuxième niveau est celui d'expliquer autour de soi. Utiliser la Charte de l'Ambassadeur pour expliquer le projet dans son quartier, dans sa famille, dans son lieu de travail, dans sa congrégation religieuse, dans son association. Ce niveau demande un peu plus d'engagement personnel — il faut accepter de défendre le projet dans des conversations parfois contradictoires — mais il reste sans risque physique ni juridique.

Le troisième niveau est celui de contribuer par sa compétence. Pour les juristes, les économistes, les ingénieurs, les médecins, les enseignants, les agronomes — IC est un projet ouvert dont les plans sectoriels demandent à être affinés, critiqués, complétés. Chaque expert peut prendre un dossier sectoriel, en analyser les forces et les faiblesses, proposer des améliorations argumentées. Cette contribution intellectuelle est précieuse parce qu'elle est ce qui donne au projet sa crédibilité technique au fur et à mesure de son déploiement.

Le quatrième niveau, enfin, est celui de devenir un porteur de projet. Structurer IVOIRE CONCORDE dans sa Région, créer un Club IC local, organiser des conférences, animer un réseau d'ambassadeurs régionaux. Ces cellules régionales ne sont pas un parti politique — elles n'ont pas vocation à présenter des candidats — mais elles sont le squelette à partir duquel pourra émerger, le moment venu, le futur Conseil des Gouverneurs régionaux. Ce niveau d'engagement est plus exigeant en temps, mais il reste, structurellement, dans le registre de l'investissement intellectuel et organisationnel — pas du sacrifice physique.

CHAPITRE IX

L'APPEL AUX ARCHITECTES DE LA NATION

> ***« La Côte d'Ivoire n'a pas besoin d'un sauveur. Elle a besoin d'un système qui la sauve d'elle-même. »***

Nous arrivons au terme de la première moitié de ce Livre Blanc. Avant d'aborder les chapitres complémentaires consacrés à l'analyse comparative, à la feuille de route, à la dimension internationale et aux questions fréquentes, je voudrais m'arrêter pour nommer clairement ce qu'IVOIRE CONCORDE représente, ce qu'il demande à chaque Ivoirien et ce qu'il promet en retour. Ces trois questions méritent une réponse explicite, parce qu'elles sont celles que chaque lecteur se pose après avoir parcouru les huit chapitres précédents. Et parce qu'aucun projet politique sérieux ne peut esquiver le moment de l'adresse directe à ses concitoyens.

9.1. Ce que nous avons établi

Reprenons d'abord ce que nous avons établi ensemble dans les chapitres précédents. Au moment où vous lisez ces lignes, plusieurs vérités structurantes ont été démontrées par les chiffres, par les références internationales et par l'analyse institutionnelle.

Premièrement, nous avons établi que la pauvreté des Régions ivoiriennes n'est pas une fatalité. Elle est le résultat prévisible et mesurable d'un système centralisé conçu pour concentrer les ressources humaines, financières et politiques dans un point unique. Cette pauvreté n'est ni la conséquence d'une malédiction géographique, ni le produit d'une incompétence régionale, ni l'effet d'une fatalité culturelle. Elle est un produit institutionnel et ce qui est institutionnel peut être transformé par l'institution.

Deuxièmement, nous avons établi que la décentralisation au sens fort — c'est-à-dire le fédéralisme avec autonomie fiscale constitutionnellement garantie, élection directe des exécutifs locaux, transfert effectif des compétences, justice indépendante et démocratie directe — a fait ses preuves sur quatre continents. La Suisse depuis 1848, l'Allemagne depuis 1949, le Rwanda depuis le génocide de 1994, l'Éthiopie depuis 1995, l'Inde depuis 1950 : tous ces pays démontrent que le fédéralisme bien conçu produit prospérité, stabilité et cohésion nationale dans des contextes très divers — y compris en Afrique et y compris dans des contextes post-conflictuels.

Troisièmement, nous avons établi par la métaphore du moteur de RAV4 dans la Renault 4 que greffer une réforme partielle sur le vieux système ne peut produire que des résultats décevants ou catastrophiques. Le moteur explose au premier virage. Les pièces ajoutées ne fonctionnent pas avec celles déjà en place. Toutes les tentatives de décentralisation cosmétique des trente dernières années en Côte d'Ivoire l'ont démontré. Il faut un nouveau véhicule complet — c'est précisément ce qu'IVOIRE CONCORDE propose.

Quatrièmement, nous avons établi que la règle 40-40-20 offre une formule mathématique simple, juste et non négociable pour redistribuer les richesses nationales — 40% à la Région

productrice, 40% à l'État Fédéral, 20% au Fonds de Solidarité Inter-Régional. Cette formule, inscrite dans la Constitution Fédérale, met fin à la logique opaque des arbitrages budgétaires politiques. Les chiffres deviennent automatiques, infalsifiables, vérifiables par chaque citoyen via la plateforme Open Data.

Cinquièmement, nous avons établi que le découpage en 6 Régions Fédérales — fondé sur le RGPH 2021 et redistribuant intégralement les 31 régions administratives et les 2 districts autonomes — respecte rigoureusement les alliances historiques et les identités culturelles, tout en créant des entités économiquement viables. Le ratio démographique entre la plus petite Région (V Baoulé, 3,36 millions) et la plus grande (Littorale, 8,36 millions) est de 1 à 2,5, contre 1 à 12 dans le système actuel — soit une amélioration d'un facteur 5. Le District Fédéral neutre de Yamoussoukro abrite les institutions communes sans appartenir à aucune Région particulière.

Sixièmement, nous avons établi qu'une mobilisation citoyenne massive sans risque physique est possible, par la compréhension et l'intérêt bien compris. Les quatre niveaux d'engagement — comprendre et partager, expliquer autour de soi, contribuer par sa compétence, devenir porteur de projet — permettent à chaque Ivoirien de trouver sa place dans la mobilisation, quel que soit son profil personnel et professionnel. Le projet ne demande pas le sacrifice : il propose l'investissement.

Septièmement enfin, nous avons établi le cadre des sept piliers d'une vie complète, qui explique pourquoi les flux migratoires vers Abidjan ne s'arrêtent pas — et qui définit en creux la mission qu'IC s'assigne : reconstituer ces sept piliers dans chacune des six Régions Fédérales, pour que rester chez soi devienne un choix possible et non une résignation forcée.

9.2. Ce que nous demandons

> **L'Appel d'IVOIRE CONCORDE**
>
> IVOIRE CONCORDE ne demande pas de vote, pas de cotisation, pas de sacrifice. Il demande une seule chose : Comprendre. Puis expliquer autour de soi. Puis exiger.

À ce stade de la lecture, vous êtes en droit de me demander ce que je vous demande, à vous, lecteur ou lectrice qui avez parcouru les huit chapitres qui précèdent. Ma réponse tient en trois verbes successifs, qui constituent ensemble la totalité de ce qu'IVOIRE CONCORDE attend de vous.

Le premier verbe est comprendre. Comprendre que le système actuel produit structurellement la pauvreté régionale, que cette pauvreté n'est pas une fatalité, qu'elle peut être transformée par une refonte institutionnelle profonde. Comprendre que le clientélisme qui ronge l'administration ivoirienne n'est pas le résultat d'une malhonnêteté individuelle généralisée — il est le produit d'une architecture qui rend l'allégeance politique plus rentable que la compétence professionnelle. Comprendre que la concentration d'Abidjan n'est pas le résultat d'un choix collectif délibéré — elle est la conséquence mécanique d'une centralisation qui aspire toutes les ressources vers un point unique. Cette compréhension est la première étape et elle ne peut être sautée. Sans compréhension partagée, aucune mobilisation politique ne tient dans la durée.

Le deuxième verbe est expliquer autour de soi. Expliquer à votre voisin ce que change le fédéralisme dans sa vie quotidienne. Expliquer à votre collègue de bureau ce qu'apporterait l'application de la règle 40-40-20. Expliquer à votre enfant ce que signifie un Conseil des Gouverneurs

avec présidence tournante. Expliquer à votre mère, qui se demande pourquoi vous lui parlez de tout cela, que ce projet vise concrètement à ce qu'elle puisse être soignée à Korhogo aussi bien qu'à Abidjan, à ce que ses petits-enfants trouvent du travail dans leur Région d'origine, à ce que son village soit relié au reste du pays par une route bitumée digne de ce nom. Cette pédagogie quotidienne est ce qui transforme un projet de Livre Blanc en mouvement social. Sans elle, le document reste sur les étagères. Avec elle, il pénètre lentement dans la conscience collective.

Le troisième verbe, enfin, est exiger. Exiger du prochain candidat à la présidence de la République qu'il se positionne clairement sur le fédéralisme — pour ou contre, sans tergiverser, sans noyer le poisson dans des formules ambiguës. Exiger du prochain candidat au Conseil régional qu'il signe publiquement un Contrat de Performance avec des indicateurs chiffrés vérifiables annuellement. Exiger de vos élus locaux actuels qu'ils publient leurs comptes en open data, qu'ils rendent compte de l'usage des fonds qu'ils gèrent, qu'ils acceptent l'évaluation citoyenne. Cette exigence n'est pas une supplication : c'est un droit démocratique fondamental que vous avez le pouvoir d'exercer, individuellement et collectivement.

Ces trois exigences sont raisonnables. Elles ne demandent pas de révolution. Elles ne demandent pas de sacrifice personnel. Elles ne demandent pas de prise de risque physique. Elles demandent simplement que les institutions ivoiriennes travaillent pour vous et non l'inverse — que vous travailliez pour les institutions. Cette inversion du rapport entre citoyen et institution est, au fond, tout le projet d'IVOIRE CONCORDE.

9.3. Ce que nous promettons

À ce que je vous demande correspond ce que je m'engage à promettre en retour. Et ce que je promets, ce n'est pas la lune, ce n'est pas un destin national radieux par la magie d'une élection, ce n'est pas la résolution miraculeuse de tous les problèmes ivoiriens en une décennie. Ce que je promets, c'est plus modeste mais plus solide : un système qui rend possibles les transformations que le système actuel rend impossibles. Cette promesse systémique se décline en cinq engagements concrets.

Premièrement, je promets un système où le pouvoir ne peut plus être confisqué par un seul. Ni par un homme — la rotation présidentielle entre les six Gouverneurs rend la confiscation mécaniquement impossible. Ni par un parti — la décentralisation des compétences entre Régions empêche un parti national de tout dominer. Ni par une ethnie — la représentation régionale équilibrée à la Chambre des Régions interdit la marginalisation de qui que ce soit. Cette dispersion structurelle du pouvoir est le premier antidote à la pathologie politique ivoirienne.

Deuxièmement, je promets un système où les ressources de l'Est restent à l'Est, celles du Nord au Nord, celles du Bandama-Sud au Bandama-Sud. La règle 40-40-20 inscrite constitutionnellement, le Cadastre Rural Fédéral en open data, la Bourse Régionale des Produits Agricoles, la rétrocession régionale de 15% sur les recettes d'exportation — tout ce dispositif financier garantit que la richesse créée localement contribue d'abord au développement local. La fin du paradoxe de l'enrichissement par la pauvreté de ses producteurs.

Troisièmement, je promets un système où la compétence bat le clientélisme — structurellement, pas par bonne volonté. La Haute Autorité de la Compétence, le blind screening

des candidatures, le recrutement en quatre étapes des Vice-Gouverneurs et des SGP, les Contrats de Performance évaluables — tous ces mécanismes rendent matériellement plus rentable d'être compétent que d'être bien introduit politiquement. Le sefonisme cesse d'être une stratégie de carrière efficace.

Quatrièmement, je promets un système où le peuple a le dernier mot sur toute loi qui le concerne. L'initiative populaire qui contraint le Parlement à débattre une proposition citoyenne ayant atteint 100 000 signatures certifiées au niveau fédéral. Le veto citoyen qui suspend une loi votée à partir de 50 000 signatures et qui la soumet au référendum populaire. L'initiative constituante qui permet 200 000 signatures de déclencher une révision constitutionnelle. Ces mécanismes de démocratie directe, empruntés à la Suisse et adaptés au contexte ivoirien, font du citoyen une institution constitutionnelle permanente et non plus seulement un électeur quinquennal.

Cinquièmement, enfin, je promets un système où chaque ivoirien est propriétaire de son avenir. Propriétaire par sa Région, qui dispose des ressources de son développement. Propriétaire par son vote, qui pèse réellement dans le scrutin local et national. Propriétaire par sa compétence, qui devient un actif rentable et reconnu. Propriétaire par sa terre, sécurisée par le Cadastre Numérique. Propriétaire par sa santé, garantie par l'AMFI. Propriétaire par son éducation, dispensée par les Universités Régionales Spécialisées. Cette propriété de soi-même par chaque citoyen est l'objectif ultime d'IVOIRE CONCORDE — et c'est ce qui distingue ce projet de tous les projets politiques classiques qui demandent au citoyen de se déposséder pour se confier à un homme providentiel.

> ***« La Côte d'Ivoire n'a pas besoin d'un sauveur. Elle a besoin d'un système qui la sauve d'elle-même. Ce système s'appelle IVOIRE CONCORDE. Et il commence par vous, dès aujourd'hui. »***

CHAPITRE X

ANALYSE COMPARATIVE APPROFONDIE : IVOIRE CONCORDE face aux expériences mondiales

> ***« Ce que les autres nations ont appris — et ce que nous pouvons adapter à notre contexte. »***

Le projet IVOIRE CONCORDE n'est pas né dans un laboratoire intellectuel hors-sol. Il s'inscrit dans une longue tradition de pensée fédéraliste éprouvée par plusieurs grandes nations sur quatre continents. Cette inscription n'est pas un argument d'autorité — il ne suffit pas qu'un système ait fonctionné ailleurs pour qu'il fonctionne en Côte d'Ivoire. Elle est un argument de plausibilité : si des nations très différentes des nôtres ont réussi à gérer pacifiquement leur diversité par des mécanismes fédéraux, alors la Côte d'Ivoire peut espérer y parvenir aussi, à condition d'adapter intelligemment ces mécanismes à son contexte propre.

Ce chapitre passe en revue les principales expériences fédérales mondiales dont s'inspire IC, en distinguant à chaque fois ce qui est transposable et ce qui ne l'est pas. Il se conclut par une mise en garde sur les modèles à ne pas copier — parce que l'analyse comparative ne doit pas se contenter d'identifier les bonnes pratiques. Elle doit aussi signaler les écueils que d'autres ont rencontrés, pour que nous puissions les éviter.

10.1. La Suisse : le modèle de référence absolu

La Confédération helvétique constitue la référence incontournable pour IVOIRE CONCORDE — non pas parce qu'elle serait parfaite, mais parce qu'elle a résolu, sur la durée d'un siècle et demi, les défis exacts que la Côte d'Ivoire doit aujourd'hui affronter. Comment gérer pacifiquement une diversité culturelle et linguistique profonde — la Suisse compte 4 langues officielles et 26 cantons distincts ? Comment prévenir la domination d'une région sur les autres ? Comment maintenir la cohésion nationale sans effacer les identités locales ? Toutes ces questions, la Suisse les a posées et résolues, dans un processus qui mérite d'être étudié avec attention.

Il faut savoir que la Suisse n'est pas née fédérale. Elle est devenue fédérale en 1848, après des siècles de conflits ouverts entre cantons — la guerre du Sonderbund de 1847 fut la dernière de ces guerres internes avant l'instauration de la Constitution fédérale. La leçon fondamentale est ici : le fédéralisme n'est pas un idéal théorique abstrait, c'est une réponse pragmatique à la diversité, conçue pour empêcher les conflits internes de dégénérer. La Côte d'Ivoire présente une diversité comparable — plus de 60 ethnies réparties en 4 grandes zones culturelles — et elle peut tirer les mêmes bénéfices d'une organisation fédérale.

Plusieurs mécanismes suisses sont directement adaptés par IC. La rotation annuelle de la présidence du Conseil fédéral, qui répartit la fonction représentative entre les sept Conseillers fédéraux, devient pour IC la rotation annuelle de la présidence du Conseil des Gouverneurs entre les six Gouverneurs régionaux. Le référendum facultatif suisse, déclenchable par 50 000 signatures, est repris à l'identique dans IC pour le veto citoyen. L'initiative populaire suisse, qui exige 100 000 signatures

pour proposer une révision constitutionnelle, est reprise à l'identique pour les pétitions fédérales d'IC. Le système de milice helvétique — où les parlementaires conservent leur métier principal et ne siègent que quelques semaines par an — inspire la Chambre des Citoyens d'IC, avec une session de 10 mois sur 12 mais une obligation de présence en circonscription une semaine par mois.

Toutes ces transpositions ne sont pas mécaniques : elles tiennent compte des spécificités ivoiriennes. La Côte d'Ivoire a une population beaucoup plus jeune que la Suisse (75% de moins de 35 ans contre 35% en Suisse), un PIB par habitant beaucoup plus faible, un tissu institutionnel moins ancien. Les seuils numériques pour le référendum (50 000) et l'initiative (100 000) sont calibrés pour le contexte ivoirien, qui dispose d'une population active mobilisable considérable mais d'un accès au numérique encore inégal selon les Régions. Tout l'art de l'adaptation comparative consiste à conserver les principes tout en ajustant les paramètres.

10.2. Le Rwanda : la preuve africaine

Le cas rwandais est particulièrement instructif pour la Côte d'Ivoire, car il démontre — contre les sceptiques qui prétendent que le fédéralisme ne fonctionne qu'en Europe et en Amérique du Nord — qu'une décentralisation profonde peut réussir sur le continent africain, après un conflit inter-ethnique majeur, dans un pays initialement très pauvre et sans longue tradition démocratique préexistante. Si le Rwanda a réussi, alors la Côte d'Ivoire peut réussir.

En 1994, le Rwanda était le pays le plus traumatisé d'Afrique. Le génocide avait fait entre 800 000 et 1 million de morts en cent jours. L'État était effondré, l'économie en ruine, la cohésion sociale détruite. En 2024, trente ans plus tard, le Rwanda affiche l'une des meilleures performances de gouvernance du continent : croissance économique soutenue, classement mondial honorable en transparence, indicateurs de développement humain en progression continue. Ce n'est pas un miracle. C'est le résultat délibéré d'une architecture institutionnelle conçue pour prévenir la récurrence du conflit ethnique par la gouvernance de proximité.

La leçon principale du Rwanda est que la décentralisation peut fonctionner comme outil de réconciliation. En transférant le pouvoir aux districts locaux, le Rwanda a rendu l'ethnicité politiquement inutile au niveau national. Les gens votent désormais pour des gestionnaires locaux qui leur construisent des routes, des hôpitaux, des écoles — pas pour des chefs ethniques nationaux. Cette transformation a éteint le moteur de l'ethno-politique qui avait conduit au génocide. Pour la Côte d'Ivoire, qui a connu sa propre série de crises ethno-politiques entre 2002 et 2011, cette leçon est précieuse.

Plusieurs innovations rwandaises sont directement adaptées par IC. L'Imihigo ou Contrat de Performance Communal, par lequel chaque maire signe un contrat d'objectifs annuels publié et évalué publiquement, devient pour IC les Contrats de Performance des Vice-Gouverneurs et des SGP, évalués par la Cour des Contrats de Performance. La représentation politique massive des femmes — le Rwanda est le seul pays au monde où les femmes constituent la majorité du Parlement avec plus de 60% des sièges — inspire la parité minimale de 40% imposée dans les Parlements Régionaux d'IC. Le système Ubudehe, qui classe les ménages selon leur niveau de précarité pour cibler les aides sociales, inspire les critères de répartition du Fonds de Solidarité Inter-Régional.

Plus généralement, la mise au cœur de la gouvernance d'outils technologiques modernes — budgets locaux trackés en temps réel, applications citoyennes pour signaler les dysfonctionnements, dossiers médicaux numérisés — inspire l'architecture Open Data d'IC. Ce que le Rwanda a fait avec des moyens limités, la Côte d'Ivoire peut le faire à plus grande échelle, parce qu'elle dispose d'un PIB plus important et d'un tissu de cadres techniques plus dense.

10.3. L'Allemagne : le fédéralisme coopératif en action

L'Allemagne offre un exemple de fédéralisme complexe qui a réussi à unifier deux systèmes économiques profondément inégaux — l'Ouest capitaliste et l'Est postcommuniste — par des mécanismes structurés de solidarité inter-régionale. Cette expérience est directement pertinente pour la Côte d'Ivoire, qui devra elle aussi gérer des écarts considérables entre une Région Littorale très dotée (8,36 millions d'habitants, hub financier régional) et des Régions septentrionales partant avec un retard d'équipement substantiel.

Le système allemand repose sur 16 Länder dotés de Parlements régionaux élus, de gouvernements régionaux autonomes, de systèmes éducatifs et culturels propres. Le Bundesrat — chambre haute du Parlement fédéral allemand — donne un droit de veto suspensif aux Länder sur toute loi nationale affectant leurs compétences. Cette représentation institutionnelle des Régions au niveau fédéral inspire directement la Chambre des Régions d'IC. Le partage des recettes fiscales entre Bund (État fédéral), Länder (Régions) et communes suit une formule constitutionnelle transparente — c'est l'inspiration directe de la règle 40-40-20 d'IC.

Le mécanisme de péréquation horizontale — le Länderfinanzausgleich — par lequel les Länder riches subventionnent les Länder pauvres, inspire le Fonds de Solidarité Inter-Régional d'IC. Toutefois, le mécanisme allemand est devenu si complexe au fil des décennies que les Länder riches ont commencé à le contester en justice, accusant le système de désincentiver leurs efforts d'investissement. IC tire la leçon de cette dérive : le mécanisme de péréquation ivoirien sera maintenu simple — 20% du produit de la règle d'or — pour éviter la complexification bureaucratique et la contestation politique.

L'Allemagne enseigne aussi qu'un fédéralisme coopératif réussi suppose une unicité du droit constitutionnel — la Loi fondamentale de 1949 fixe un cadre national robuste à l'intérieur duquel les Länder élaborent leurs propres constitutions régionales. Cette articulation entre Constitution Fédérale et constitutions régionales est reproduite par IC, avec une Constitution Fédérale ivoirienne qui pose les principes communs et des constitutions régionales qui en précisent l'application locale dans les limites des compétences régionales.

10.4. L'Inde : fédéralisme et diversité extrême

Avec 1,4 milliard d'habitants, 22 langues officielles, des centaines de dialectes et une hétérogénéité religieuse et culturelle extrême, l'Inde constitue le stress-test ultime du fédéralisme. Si le fédéralisme peut fonctionner en Inde — qui combine toutes les difficultés possibles — il peut fonctionner partout. Ce constat est rassurant pour la Côte d'Ivoire, dont la complexité interne, bien que réelle, reste considérablement moindre que celle de l'Inde.

L'Inde enseigne plusieurs leçons importantes. La première est qu'une Constitution doit être suffisamment précise pour éviter les litiges récurrents de compétences entre fédéral et régional, mais

suffisamment flexible pour s'adapter aux réalités locales très diverses. Cet équilibre subtil est ce qu'IC tente d'établir en distinguant un noyau constitutionnel fédéral non négociable (libre circulation, droits humains, règle 40-40-20) et des constitutions régionales qui précisent les modalités d'application locale.

La deuxième leçon indienne concerne le mécanisme d'urgence constitutionnel. L'Article 356 de la Constitution indienne permet au gouvernement fédéral de prendre temporairement le contrôle d'un État régional en cas de rupture grave de l'ordre constitutionnel local. Ce mécanisme a été utilisé plusieurs fois — parfois abusivement, ce qui a conduit à son encadrement progressif par la jurisprudence. IC reprend ce mécanisme en l'encadrant strictement : il ne peut être activé que par la Chambre des Régions à la majorité des deux tiers et son utilisation reste sous le contrôle de la Cour Constitutionnelle Fédérale.

La troisième leçon, plus humble, est que la décentralisation ne résout pas automatiquement toutes les inégalités. L'Inde reste, malgré son fédéralisme, un pays profondément inégalitaire — entre États, entre castes, entre genres. Le fédéralisme crée les conditions dans lesquelles les Régions peuvent se développer ; il ne se substitue pas à une politique de péréquation active. C'est pourquoi IC maintient le Fonds de Solidarité Inter-Régional comme outil permanent de réduction des inégalités, sans illusion sur la capacité du seul fédéralisme à les éliminer.

10.5. Ce que la Côte d'Ivoire ne doit pas copier

L'analyse comparative ne vise pas seulement à identifier les bonnes pratiques. Elle doit aussi signaler les écueils que d'autres ont rencontrés, pour que nous puissions les éviter. Quatre risques majeurs méritent d'être nommés explicitement, parce qu'ils correspondent à des dérives observées dans plusieurs pays fédéraux et que la Côte d'Ivoire pourrait reproduire si elle n'y prenait garde.

Le premier risque est l'excès de complexité fiscale, observé en Allemagne. Le Länderfinanzausgleich allemand est devenu si complexe au fil des décennies — calculs croisés, ajustements multiples, indicateurs nombreux — qu'il finit par désincentiver les Länder riches à investir, puisque chaque euro supplémentaire généré localement est partiellement reversé à d'autres Länder selon des formules opaques. IC évite cet écueil en maintenant la règle 40-40-20 simple, transparente et constitutionnellement protégée contre toute complexification ultérieure.

Le deuxième risque est la sécession masquée, observée en Belgique. La superposition des communautés linguistiques (francophones, néerlandophones, germanophones) et des Régions économiques (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) a créé en Belgique une paralysie institutionnelle où chaque décision nationale est paralysée par des veto croisés. IC évite cet écueil en garantissant constitutionnellement la libre circulation des personnes, des biens et du capital entre Régions Fédérales et en interdisant toute Région de discriminer les ressortissants des autres Régions.

Le troisième risque est la corruption régionalisée, observée au Brésil et dans certains États fédérés américains. La décentralisation peut simplement déplacer la corruption du niveau national vers le niveau régional, où les contrôles sont parfois plus faibles. IC met en place des anticorps institutionnels spécifiques contre ce risque : la HAC qui filtre les recrutements, les Contrats de Performance qui rendent les responsables redevables, l'Audit Croisé Inter-Régional qui casse la collusion locale par la distance géographique.

Le quatrième risque, plus général, est l'oligarchie locale. Sans démocratie directe robuste, la décentralisation crée des barons régionaux qui reproduisent à l'échelle locale les pathologies qu'on cherchait à combattre au niveau national. Le veto populaire d'IC — qui permet à 50 000 signatures de bloquer toute loi votée et de la soumettre à référendum — est conçu précisément comme antidote à cette dérive oligarchique. Il garantit que le peuple, non pas les élus régionaux, conserve le dernier mot.

CHAPITRE XI

LA FEUILLE DE ROUTE INSTITUTIONNELLE : de zéro à la première Région Fédérale

> ***« Le calendrier réaliste de transition vers le modèle IVOIRE CONCORDE. »***

Une transition institutionnelle de l'ampleur d'IVOIRE CONCORDE ne peut s'improviser. Elle suppose une feuille de route explicite, un calendrier réaliste et des étapes clairement séquencées. Ce chapitre expose les principes de la transition, puis détaille les trois grandes phases du déploiement — la phase zéro de bataille des idées, la phase 1 de réforme constitutionnelle et les phases 2 et 3 de mise en œuvre régionale et de consolidation. La durée totale prévue est d'environ 18 ans — soit l'horizon d'une génération institutionnelle.

11.1. Principes de la transition

Toute transition institutionnelle doit obéir à trois principes cardinaux pour éviter le chaos. **Le premier est la légalité : il faut respecter scrupuleusement le cadre constitutionnel existant tant qu'il n'est pas réformé**. Aucune action illégale ne peut être tolérée, parce qu'elle ouvrirait la porte à des contre-mesures qui détruiraient le projet. IVOIRE CONCORDE est, par construction, un projet pacifique et constitutionnel — il n'a pas vocation à provoquer une rupture brutale, mais à organiser une transformation graduelle dans le respect du droit.

Le deuxième principe est la progressivité. Il ne s'agit pas de tout changer en même temps, parce qu'aucune société ne peut absorber une transformation institutionnelle totale en une seule séquence. Les réformes seront introduites par paliers, chaque palier consolidant le précédent avant de préparer le suivant. Cette progressivité est la garantie que la société ivoirienne ne sera pas brutalisée par le changement.

Le troisième principe est la réversibilité partielle. À chaque étape, des mécanismes de correction sont prévus si certains aspects ne fonctionnent pas comme prévu. Aucune feuille de route, aussi rigoureusement pensée soit-elle, ne peut anticiper toutes les difficultés pratiques de la mise en œuvre. La capacité d'apprentissage et de correction collective doit être intégrée dès le départ. C'est pourquoi IC prévoit, à l'horizon 10 ans, une fenêtre de révision constitutionnelle pour intégrer les enseignements de la première décennie d'application.

La transition vers le modèle IVOIRE CONCORDE est conçue sur trois phases successives de 5 ans chacune, soit une génération institutionnelle de 18 ans (en comptant la phase zéro initiale de 3 ans). Cette durée peut sembler longue à ceux qui voudraient des résultats immédiats. Elle est pourtant nécessaire pour permettre aux institutions de s'enraciner profondément dans la culture politique et de produire des résultats durables qui ne pourront pas être balayés par une alternance politique défavorable.

11.2. Phase zéro — La bataille des idées (2026-2028)

La phase zéro est la phase actuelle, celle dans laquelle s'inscrit ce Livre Blanc. Elle se déploie sur trois années — de 2026 à 2028 — et son objectif est de gagner la bataille des idées, c'est-à-dire

d'amener un nombre suffisant d'Ivoiriens à comprendre, partager et défendre le projet IVOIRE CONCORDE pour que les institutions politiques en place ne puissent plus l'ignorer.

Cette phase repose sur quatre actions complémentaires. **La première est la création de Clubs IVOIRE CONCORDE dans chaque Région** — cercles de réflexion citoyens qui testent localement les concepts d'IC à une échelle micro. Ces Clubs ne sont pas des cellules partisanes ; ils sont des espaces de débat où des citoyens de différents horizons discutent les propositions du Livre Blanc, les confrontent à leur expérience locale, en suggèrent des améliorations. Cette territorialisation de la réflexion est essentielle parce qu'elle prépare le terrain à la décentralisation institutionnelle qui viendra plus tard.

La deuxième action est la publication et la circulation du Livre Blanc V1.4 et des dossiers thématiques dans les milieux académiques, juridiques et diplomatiques. Universités ivoiriennes (UFHB Cocody, Université de Bouaké, Université de Daloa, Université de Korhogo), facultés de droit, écoles d'administration, ambassades étrangères, organisations internationales présentes à Abidjan : ces milieux constituent le premier cercle d'expertise dont l'évaluation et la critique permettent d'affiner le projet.

La troisième action est l'établissement de partenariats avec les universités ivoiriennes pour intégrer le fédéralisme comparé dans les curricula de droit constitutionnel, science politique et économie publique. L'idée est de former une nouvelle génération de juristes, de politologues et d'économistes qui maîtrisent les concepts du fédéralisme et qui pourront, demain, être les techniciens de la mise en œuvre. Cette formation de la relève est l'un des investissements les plus stratégiques de la phase zéro.

La quatrième action est la mise en place d'une simulation grandeur nature. Une Région pilote volontaire — par exemple, une commune dont le maire serait acquis aux principes IC — adopte les principes de transparence budgétaire et de Contrat de Performance pour démontrer leur faisabilité opérationnelle. Cette simulation à petite échelle est ce qui permet de passer du concept à la preuve et de constituer un cas d'étude transposable aux Régions Fédérales lors de la phase 1.

11.3. Phase 1 — La réforme constitutionnelle (2028-2033)

La phase 1 correspond à la traduction législative et constitutionnelle des principes d'IVOIRE CONCORDE. Elle nécessite une majorité politique suffisante pour modifier la Constitution actuelle et y intégrer les dispositions fédérales. Cette phase suppose donc que la phase zéro ait atteint son objectif : la masse critique d'opinion publique favorable au fédéralisme. Sans cette masse critique, aucun parti politique en place n'acceptera la révision constitutionnelle qui dépouillerait le pouvoir central de ses prérogatives actuelles.

Cinq grandes réformes constitutionnelles structurent cette phase. La première est la **décentralisation fiscale constitutionnelle**, qui inscrit dans la Constitution la règle 40-40-20. Cette inscription est ce qui rend la règle non négociable : aucune majorité parlementaire ordinaire ne peut désormais l'amputer. La deuxième est la création du statut de **Gouverneur Régional élu** au suffrage universel direct à deux tours pour un mandat de 6 ans renouvelable une seule fois. La troisième est la transformation de l'Assemblée Nationale actuelle en **Parlement Fédéral Bicaméral**, avec création de la Chambre des Régions. La quatrième est l'inscription des **mécanismes de démocratie directe**

— référendum facultatif, initiative populaire, initiative constituante — avec leurs seuils explicites. La cinquième, enfin, est la création constitutionnelle de la Haute Autorité de la Compétence comme organe indépendant de recrutement des hauts fonctionnaires techniques.

Ces cinq réformes constitutionnelles ne peuvent pas être adoptées séparément, parce qu'elles forment un système cohérent. Adopter l'élection des Gouverneurs sans la règle 40-40-20 reviendrait à élire des responsables sans moyens d'action. Adopter la règle 40-40-20 sans la HAC reviendrait à confier des budgets considérables à des responsables non sélectionnés sur leur compétence. Adopter la HAC sans démocratie directe reviendrait à créer une technocratie sans contre-pouvoir populaire. C'est l'ensemble qui doit être adopté simultanément, dans une grande révision constitutionnelle qui marquera l'entrée de la Côte d'Ivoire dans l'ère fédérale.

11.4. Phase 2 — La mise en œuvre régionale (2033-2038)

La phase 2 traduit dans la réalité opérationnelle ce que la phase 1 a inscrit dans le droit. Elle se déploie sur 5 ans et comprend cinq étapes successives, dont chacune prépare la suivante.

L'année 1 et l'année 2 sont consacrées à la délimitation précise des 6 Régions Fédérales et du District Fédéral par une Commission Nationale Indépendante. Cette Commission, composée de juristes, géographes, démographes, anthropologues et représentants régionaux, opère sur la base du découpage V3 de ce Livre Blanc en l'affinant au niveau des limites précises de département à département. Une consultation populaire est organisée par Région pour valider les frontières définitives. Cette phase de délimitation est cruciale parce que les frontières inter-régionales seront ensuite très difficiles à modifier — il vaut donc mieux y consacrer le temps nécessaire.

L'année 2 voit également les premières élections des 6 Gouverneurs au suffrage universel direct à deux tours. Ces élections sont organisées à des dates différentes dans chaque Région — décalées de quelques semaines — pour éviter la nationalisation du scrutin. Cette désynchronisation force le débat à rester ancré dans les enjeux régionaux et empêche que les six élections deviennent une seule élection nationale déguisée. C'est une innovation procédurale importante par rapport aux modèles fédéraux classiques.

Les années 2 et 3 sont consacrées au transfert progressif des compétences et des budgets. Santé, éducation primaire et agriculture sont transférées en priorité, parce que ce sont les secteurs où la proximité de la décision produit les bénéfices les plus immédiats. Les autres compétences — infrastructures, énergie, sécurité — sont transférées progressivement par paliers, au fur et à mesure que les Régions démontrent leur capacité à les assumer.

Les années 3 et 4 voient le recrutement par la HAC des Vice-Gouverneurs Principaux et thématiques, ainsi que des SGP fédéraux. Les premiers Contrats de Performance sont signés et publiés sur la plateforme Open Data. Cette mise en place du système technocratique est ce qui transforme l'administration ivoirienne en profondeur — passage du clientélisme à la compétence comme principe de recrutement.

L'année 4 et l'année 5, enfin, voient le premier référendum régional dans chaque Région — sur un sujet local concret comme la loi foncière régionale ou un grand projet d'infrastructure — et la première évaluation comparative des 6 Régions par l'IPR. Cette première évaluation publique est un moment politique majeur : elle révèle aux citoyens ivoiriens, pour la première fois de leur histoire, comment

leurs Régions se comparent objectivement entre elles, sur des indicateurs identiques mesurés selon les mêmes méthodes.

11.5. Phase 3 — La consolidation et l'extension (2038-2043)

La phase 3 est celle de la consolidation et de l'extension. Sur la base de 10 ans d'expérience accumulée, elle permet de corriger les failles identifiées et d'étendre le système à des dimensions nouvelles. Cette phase est conçue pour stabiliser le modèle IC dans la durée et l'inscrire dans une trajectoire de progrès continu.

La première action de cette phase est la révision de la Constitution Fédérale sur la base des enseignements des dix années précédentes. Cette révision s'appuie sur les rapports de la Cour Constitutionnelle Fédérale, sur les évaluations de la Cour des Contrats de Performance, sur les retours du Parlement Fédéral et sur les contributions citoyennes recueillies via la plateforme Open Data. Elle ne touche pas aux principes fondamentaux — règle 40-40-20, démocratie directe, élection directe des Gouverneurs — mais elle ajuste les paramètres opérationnels qui auront pu se révéler inadaptés.

La deuxième action est la mise en place complète du Cadastre National Numérique : toutes les parcelles enregistrées et accessibles en open data. Cette mise en place est l'aboutissement d'un travail technique considérable étalé sur plus d'une décennie. Elle ferme définitivement la question foncière et désamorce dans la durée les violences intercommunautaires liées à la terre.

La troisième action est la création de l'Université Fédérale de Gouvernance à Yamoussoukro — institution de formation des futurs Gouverneurs, Vice-Gouverneurs, SGP et hauts fonctionnaires de l'administration régionale. Cette université, équivalent ivoirien de l'École Nationale d'Administration française, forme la relève technocratique du système IC et garantit sa pérennité au-delà de la première génération de pionniers.

La quatrième action est l'ouverture d'une diplomatie régionale : les 6 Régions Fédérales peuvent désormais signer des accords de coopération transfrontalière directe avec leurs homologues des pays voisins, dans le cadre fixé par le gouvernement fédéral. La Région des Savanes peut ainsi nouer des accords avec la Région de Sikasso au Mali ; la Région du Grand Ouest avec N'Zérékoré en Guinée ; la Région de l'Est avec la Région Ashanti au Ghana. Cette diplomatie de proximité fait l'objet du Chapitre XVII.

La cinquième action, enfin, est le bilan de génération. En 2043, la Côte d'Ivoire évalue collectivement si les objectifs initiaux de la transition fédérale ont été atteints. Ce bilan, mené par une Commission indépendante associant universitaires, experts internationaux et représentants de la société civile, est rendu public dans son intégralité. Il sert de socle aux ajustements de la décennie suivante.

CHAPITRE XII

LA DIMENSION GENRE, JEUNESSE ET DIASPORA

> ***« Un projet de société inclusif pour la Côte d'Ivoire de demain. »***

Un projet politique qui se contenterait de redessiner les institutions sans interroger les rapports sociaux qu'elles structurent serait incomplet. IVOIRE CONCORDE n'est pas seulement un projet d'ingénierie constitutionnelle ; il est aussi un projet de société qui prend explicitement en compte trois dimensions essentielles de la Côte d'Ivoire contemporaine : la place des femmes dans la gouvernance, la mobilisation de la jeunesse comme première bénéficiaire du changement et l'intégration de la diaspora ivoirienne comme partenaire structurel du développement régional.

12.1. La femme au cœur de la gouvernance régionale

Les femmes représentent 51% de la population ivoirienne. Elles produisent une part essentielle de l'économie agricole, particulièrement dans les filières vivrières qui nourrissent les villes ivoiriennes. Elles assurent l'essentiel du soin aux enfants et aux personnes âgées, contribuant ainsi à un travail invisible mais économiquement considérable. Elles tiennent les deux tiers du commerce informel, principal employeur du pays. Et pourtant, malgré ce poids démographique et économique majeur, elles sont massivement sous-représentées dans les instances de décision politique et économique de la Côte d'Ivoire.

Cette sous-représentation n'est ni acceptable moralement, ni efficace économiquement. Plusieurs études internationales démontrent qu'une représentation paritaire des femmes dans les instances de décision améliore la qualité des politiques publiques — particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. IVOIRE CONCORDE intègre donc structurellement la parité dans ses mécanismes, par quatre dispositifs concrets.

Le premier dispositif est **l'imposition d'une parité minimale dans les Parlements Régionaux**. Au moins 40% des Députés Régionaux doivent être des femmes, avec un objectif de parité complète à atteindre d'ici 2040. Cette obligation est inscrite dans la Constitution Fédérale, ce qui la rend non négociable. Les listes électorales qui ne respecteraient pas ce seuil minimum sont déclarées inéligibles par la Cour Constitutionnelle Fédérale.

Le deuxième dispositif concerne le cabinet régional du Gouverneur. **Au moins deux postes de Vice-Gouverneur thématique sur les sept doivent obligatoirement être attribués à des femmes**, sous peine d'invalidation de la composition du cabinet par la HAC. Cette disposition garantit la présence féminine au plus haut niveau de l'exécutif régional, dans des fonctions techniques et non purement protocolaires.

Le troisième dispositif est la **création d'un Fonds Régional pour l'Entrepreneuriat Féminin**, qui dédie au minimum 10% du budget régional consacré au développement économique aux projets portés par des femmes. Ce fléchage budgétaire reconnaît que l'entrepreneuriat féminin a besoin d'un soutien spécifique pour s'épanouir, parce que les femmes ivoiriennes rencontrent des obstacles particuliers dans l'accès au crédit et aux marchés.

Le quatrième dispositif, enfin, concerne la **justice foncière pour les femmes**. La Constitution Fédérale garantit explicitement le droit des femmes à hériter et à posséder des terres au même titre que les hommes, indépendamment des dispositions du droit coutumier qui, dans certaines régions, restreignent encore ces droits. Cette disposition est essentielle parce que la propriété foncière est, dans une économie majoritairement agricole, la condition de l'autonomie économique. Sans terre titrée, les femmes restent dans une dépendance structurelle qui contredit l'esprit même de la citoyenneté égale.

12.2. La jeunesse : les premiers bénéficiaires du changement

La Côte d'Ivoire a l'une des populations les plus jeunes du monde. 75,6% de la population a moins de 35 ans, selon le RGPH 2021. Cette jeunesse est à la fois le plus grand défi du pays — emploi à créer, formation à dispenser, espoir à entretenir — et sa plus grande ressource — énergie, créativité, capacité d'adhésion au changement. Une politique qui ignore cette jeunesse est mécaniquement vouée à l'échec. Une politique qui sait la mobiliser dispose d'une force d'entraînement considérable.

IVOIRE CONCORDE met en place quatre dispositifs spécifiques pour transformer la jeunesse ivoirienne en acteur central de la transition fédérale. **Le premier est le Service Civique Régional**. Tout jeune Ivoirien de 18 à 25 ans est encouragé — sans obligation contraignante — à effectuer 12 mois de service civique dans sa Région d'origine. Quatre domaines sont ouverts : enseignement (assistance pédagogique dans les écoles primaires et secondaires), santé (appui aux personnels soignants régionaux), agriculture (vulgarisation des techniques modernes auprès des paysans) et technologie (numérisation des services publics régionaux). Ce Service Civique reçoit une rémunération de subsistance et ouvre droit à des bonifications pour l'accès à l'emploi public ou aux universités.

Le deuxième dispositif est la Garantie Jeunes Régionale. Chaque Région Fédérale s'engage, dans son Plan de Développement Régional, à offrir dans les 6 mois suivant l'obtention d'un diplôme — qu'il soit de niveau professionnel, secondaire ou universitaire — l'une des trois options suivantes : soit une offre d'emploi formel à un niveau correspondant à la qualification du diplômé, soit une formation complémentaire intégralement financée pour combler l'écart entre la formation initiale et les besoins du marché, soit un accompagnement structuré à l'entrepreneuriat avec accès facilité au Fonds de Garantie PME. Ce dispositif rompt avec l'attente passive de l'emploi qui caractérise aujourd'hui la situation des jeunes diplômés ivoiriens.

Le troisième dispositif est la création d'au moins un Incubateur Régional d'Innovation par Région Fédérale. Ces incubateurs sont focalisés sur les ressources et les filières spécifiques de leur territoire : agro-industrie cacaoyère au Bandama-Sud, agro-industrie cotonnière aux Savanes, services financiers à la Littorale, mines et métallurgie au Grand Ouest, services et logistique au V Baoulé, agriculture spécialisée à l'Est. Cette territorialisation des incubateurs est ce qui permet aux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un écosystème adapté à leur projet, plutôt que d'avoir à se déplacer à Abidjan pour trouver un soutien.

Le quatrième dispositif, enfin, est le Parlement Régional des Jeunes. Chaque Région élit, en parallèle de son Parlement Régional principal, un Parlement Régional des Jeunes composé de

citoyens âgés de 18 à 25 ans. Ce Parlement n'a pas de pouvoir contraignant, mais il dispose d'un droit d'interpellation du Gouverneur sur tous les sujets concernant la jeunesse — santé, emploi, formation, loisirs, mobilité. Le Gouverneur est tenu de répondre publiquement aux interpellations dans un délai de 30 jours. Ce dispositif d'apprentissage de la citoyenneté forme la relève politique de demain dans les pratiques mêmes du fédéralisme.

12.3. La diaspora ivoirienne : les architectes de l'extérieur

Plus de 1,5 million d'Ivoiriens vivent en dehors des frontières de la Côte d'Ivoire — en France principalement, mais aussi aux États-Unis, au Canada, en Italie, dans plusieurs pays africains. Cette diaspora transfère chaque année plusieurs milliards de FCFA vers leurs familles restées au pays, soit, selon les estimations de la Banque Mondiale, davantage que l'aide publique au développement reçue par la Côte d'Ivoire. Cette ressource considérable est aujourd'hui sous-mobilisée pour le développement structurel du pays. IVOIRE CONCORDE propose un nouveau contrat avec la diaspora, articulé autour de quatre dispositifs.

Le premier dispositif est l'institution du droit de vote régional à distance. Les Ivoiriens de la diaspora peuvent voter, depuis leur lieu de résidence à l'étranger, pour le Gouverneur de leur Région d'origine via un système électronique sécurisé — sur le modèle du vote électronique mis en place par l'Estonie depuis 2005. Cette participation politique transnationale reconnaît le maintien du lien identitaire avec la Région d'origine et donne à la diaspora une voix dans la gouvernance locale.

Le deuxième dispositif est la mise en place d'une obligation régionale pour la diaspora économique. Les grandes entreprises ivoiriennes installées à l'étranger (au-delà d'un certain chiffre d'affaires) contribuent à un Fonds Diaspora Régional à hauteur de 0,5% de leur chiffre d'affaires annuel. Ce Fonds, géré par les ARDEE de chaque Région, finance des projets structurants identifiés par les Conseils Consultatifs de la Diaspora (voir ci-dessous). Cette obligation modeste — 0,5% — n'est pas dissuasive pour les entreprises, mais elle représente, agrégée, des sommes considérables qui peuvent transformer l'investissement régional.

Le troisième dispositif est le programme d'Ambassadeurs Techniques de la Diaspora — ATD. Il permet à des professionnels ivoiriens de la diaspora — médecins, ingénieurs, enseignants-chercheurs, juristes — de revenir au pays pour des missions de 6 à 12 mois dans leur Région d'origine, avec une rémunération adaptée au niveau international et un cadre institutionnel digne de leur expertise. Ces ATD interviennent dans les hôpitaux régionaux, les universités spécialisées, les administrations régionales. Leur passage temporaire est ce qui permet de combler le déficit d'expertise locale dans la phase de transition, le temps que les Universités Régionales Spécialisées forment la relève.

Le quatrième dispositif, enfin, est la création d'un Conseil Consultatif de la Diaspora — CCD — par Région Fédérale. Chaque CCD est composé de 7 membres élus par les Ivoiriens résidant à l'étranger originaires de la Région concernée. Le CCD a un rôle consultatif auprès du Gouverneur sur tous les sujets concernant la diaspora, les transferts financiers et les projets structurants régionaux. Il représente une forme nouvelle de citoyenneté ivoirienne, qui reconnaît que vivre à l'étranger n'efface pas le lien avec sa Région d'origine — au contraire, il le ravive parfois plus intensément.

CHAPITRE XIII

GESTION DES RISQUES : les objections et les réponses d'IVOIRE CONCORDE

> ***« Anticiper les critiques pour y répondre avec des arguments d'ingénieur. »***

Aucun projet de cette envergure ne peut éviter l'examen critique. Mieux : il doit le rechercher activement, parce que c'est précisément la confrontation aux objections qui permet de renforcer ses propositions et de combler les angles morts initiaux. Ce chapitre prend frontalement les cinq objections les plus fréquentes adressées à IVOIRE CONCORDE et y répond par des arguments d'ingénieur — c'est-à-dire par des analyses techniques, des références internationales et des chiffres, plutôt que par des slogans ou des appels émotionnels. Cette posture est exigeante, mais elle est ce qui distingue un projet d'ingénierie institutionnelle d'un mouvement politique classique.

13.1. « La décentralisation va fragmenter le pays »

Cette objection est sans doute la plus fréquente et elle mérite d'être prise au sérieux parce qu'elle exprime une crainte légitime — la crainte que la décentralisation conduise, par étapes successives, à la sécession de certaines Régions et à la dissolution de l'État ivoirien. Cette crainte se nourrit de plusieurs exemples internationaux mal interprétés (Yougoslavie, Belgique, Espagne) où des dynamiques décentralisatrices ont effectivement débouché sur des tensions sécessionnistes.

Cette objection confond pourtant deux phénomènes très différents : la décentralisation institutionnelle organisée et la désintégration politique subie. L'expérience internationale montre précisément l'inverse de ce que craint l'objection : les pays les plus centralisés sont souvent les plus fragiles face aux crises identitaires. Quand le seul moyen pour une communauté d'avoir son mot à dire est de prendre le pouvoir central, alors chaque élection devient une lutte à mort. Quand chaque communauté dispose d'une autonomie régionale réelle, la pression sécessionniste se dissipe parce qu'elle perd son objet.

La Suisse en est l'illustration la plus claire : 26 cantons, 4 langues, 2 grandes religions et pourtant zéro mouvement sécessionniste sérieux depuis 1848. Pourquoi ? Parce que chaque canton a déjà ce qu'une sécession lui apporterait. Le Rwanda confirme ce principe dans un contexte africain : la décentralisation post-1994 a éteint la pression ethnique au niveau national, en donnant à chaque district un espace politique autonome.

De surcroît, la Constitution Fédérale d'IVOIRE CONCORDE garantit explicitement quatre verrous anti-sécession. Premièrement, la libre circulation constitutionnelle des personnes, des biens et du capital entre toutes les Régions, ce qui interdit toute forme de barrière douanière interne. Deuxièmement, l'unicité de la nationalité ivoirienne, qui ne peut être remise en cause par une Région particulière. Troisièmement, l'égalité de traitement de tout Ivoirien dans n'importe quelle Région, garantie par la Cour Constitutionnelle Fédérale. Quatrièmement, l'interdiction pour une Région de discriminer les ressortissants des autres Régions, sous peine de saisine de la CCF. Ces quatre verrous, combinés, rendent la sécession non seulement politiquement coûteuse, mais juridiquement impossible.

13.2. « Il n'y a pas de capacités techniques dans les Régions »

Cette objection est souvent formulée par des observateurs sérieux qui constatent, à juste titre, le sous-développement technique actuel des administrations régionales ivoiriennes. Comment confier des budgets considérables et des compétences étendues à des structures régionales qui manquent aujourd'hui d'ingénieurs, de juristes, de médecins de haut niveau ? Cette objection est vraie dans le système actuel, mais elle est auto-réalisatrice : les capacités techniques n'existent pas dans les Régions précisément parce que le système actuel les aspire toutes vers Abidjan.

IVOIRE CONCORDE brise ce cercle infernal par trois mécanismes simultanés. Le premier est l'effet d'attraction du budget régional. Quand une Région dispose, du jour au lendemain, de plusieurs centaines de milliards de FCFA de budget propre, elle devient mécaniquement un employeur attractif pour les cadres techniques. Un ingénieur qui végète dans un poste sans perspective à Abidjan trouve un intérêt professionnel concret à candidater pour un poste de Vice-Gouverneur Infrastructures dans une Région — où il aura à la fois de meilleures perspectives de carrière et un salaire compétitif financé par les ressources régionales propres.

Le deuxième mécanisme est la création des Universités Régionales Spécialisées. En formant la relève technique localement, ces universités produisent dès leurs premières promotions des cadres régionaux directement adaptés aux besoins de leur Région. Une Université des sciences minières à Daloa formera des ingénieurs miniers qui resteront dans le Grand Ouest. Une Université d'agro-pastoralisme à Korhogo formera des agronomes qui resteront aux Savanes. Cette formation locale est ce qui pérennise l'expertise régionale au-delà de la phase de transition.

Le troisième mécanisme est le programme des Ambassadeurs Techniques de la Diaspora — ATD — décrit au Chapitre XII. En mobilisant les compétences ivoiriennes installées à l'étranger pour des missions de 6 à 12 mois en Région, le programme comble le déficit initial pendant la phase de transition. Les ATD ne remplacent pas la formation locale ; ils permettent de tenir le système opérationnel le temps que la formation locale produise ses effets. Cette articulation entre court terme (ATD) et long terme (Universités Régionales Spécialisées) est ce qui rend la transition viable.

13.3. « Les partis politiques bloqueront la réforme »

Cette objection est sans doute la plus sérieuse et la plus honnête. Elle reconnaît, à juste titre, que la résistance des élites politiques actuellement en place sera le principal obstacle à la mise en œuvre d'IVOIRE CONCORDE. Les partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, tirent leur substance du système hyper-centralisé actuel. Leur modèle économique repose sur la promesse d'accès aux ressources nationales en échange de soutien électoral. Décentraliser, c'est mécaniquement décapiter ce modèle.

La réponse d'IVOIRE CONCORDE n'est pas une stratégie frontale de combat contre les partis. Elle ne vise pas à les détruire — elle vise à les transformer. Cette nuance est cruciale, parce qu'attaquer frontalement les partis renforcerait leur discours de victimisation et conforterait leurs militants dans la conviction qu'ils défendent leur survie. La stratégie d'IC est différente : c'est une stratégie de contournement par la pression citoyenne.

Quand 1 million d'Ivoiriens réclament le fédéralisme dans leurs conversations quotidiennes, sur les réseaux sociaux, dans les marchés, dans les mosquées et les églises, dans les amphithéâtres

universitaires et les ateliers d'artisans, la question devient électoralement incontournable. Aucun parti politique, aussi puissant soit-il, ne peut se permettre de perdre 1 million de voix en s'opposant ouvertement à une demande aussi populaire. Les partis seront alors contraints, par leur propre logique électorale, d'intégrer le fédéralisme à leurs programmes.

De plus, comme l'a expliqué le Chapitre III, le fédéralisme est en réalité une opportunité pour les partis politiques actuels — pas une menace. Plutôt que de tout miser sur la conquête nationale d'Abidjan (jeu à somme nulle où il n'y a qu'un seul vainqueur tous les cinq ans), les partis peuvent gouverner réellement dans les Régions où ils sont ancrés (jeu où plusieurs partis peuvent gagner simultanément). Cette transformation gagnante pour tout le monde est l'argument décisif que les ambassadeurs d'IC devront porter auprès des cadres partisans actuels.

13.4. « Ce n'est pas le bon moment »

Cette objection cache souvent une vérité plus profonde qu'elle ne semble dire au premier abord. Quand on dit « ce n'est pas le bon moment », on dit en réalité « cela arrange certains que rien ne change ». Le système actuel profite à des intérêts particuliers — entrepreneurs proches du pouvoir, fonctionnaires d'arbitrages opaques, marchandeurs de positions — qui ont objectivement intérêt à entretenir une certaine instabilité. C'est un cercle vicieux volontairement entretenu : on dit « ce n'est pas le moment de réformer » pour ne jamais avoir à réformer.

La réalité est inverse de ce que prétend l'objection : c'est précisément la centralisation du pouvoir qui produit l'instabilité chronique de la Côte d'Ivoire. Tant qu'il y aura un seul fauteuil présidentiel à conquérir, tant que toutes les ressources nationales seront concentrées en un point unique, tant que les communautés se sentiront menacées d'exclusion en cas de défaite électorale, les crises politiques se répéteront. Ce sont les mêmes causes qui produisent les mêmes effets, indéfiniment.

> ***« Il n'y a jamais de bon moment pour une réforme institutionnelle profonde. Il y a des moments où le coût de ne pas réformer devient supérieur au coût de réformer. Nous sommes à ce moment. »***

13.5. « IVOIRE CONCORDE est une utopie »

Cette dernière objection mérite une réponse directe et chiffrée, parce qu'elle est souvent utilisée comme une fin de non-recevoir qui exempte celui qui l'énonce d'avoir à argumenter ses positions. Présentons donc, pour chaque registre où l'utopie est invoquée, la preuve internationale du contraire.

Argument d'utopie	Preuve du contraire	Pays exemple
Des ethnies si différentes ne peuvent coexister fédéralement	Suisse : 4 langues, 26 cantons, 0 guerre civile depuis 1848	CH
Les Régions pauvres ne peuvent être autonomes	Rwanda : autonomisation des districts en 10 ans après 1994	RW

Argument d'utopie	Preuve du contraire	Pays exemple
Les technocrates ne peuvent gérer sans politique	Émirats : 95% de technocratie depuis les années 70	AE
Les inégalités régionales sont trop grandes	Allemagne : intégration de l'Est en 30 ans via la péréquation fiscale	DE
L'Afrique n'est pas prête pour le fédéralisme	Éthiopie, Afrique du Sud, Nigeria : républiques fédérales africaines	

Chacun de ces contre-exemples mérite d'être étudié en détail (voir Chapitre X), mais leur juxtaposition suffit à démontrer un point essentiel : aucun des arguments d'utopie classiquement adressés à IC ne résiste à l'examen comparatif. Le fédéralisme n'est pas un rêve européen : c'est une technologie institutionnelle éprouvée sur quatre continents, applicable à des contextes très divers, à condition d'être adaptée intelligemment. C'est exactement ce que IC propose pour la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE XIV

LA CHARTE DE L'AMBASSADEUR IVOIRE CONCORDE

> ***« 5 points essentiels pour expliquer le projet autour de soi sans le déformer. »***

Tout projet de transformation institutionnelle ambitieux a besoin d'être porté par des ambassadeurs — citoyens volontaires qui acceptent d'expliquer le projet dans leur entourage avec rigueur et conviction. Ces ambassadeurs ne sont pas des militants politiques au sens classique : ils sont les relais pédagogiques qui transforment un texte écrit en mouvement social vivant. Pour qu'ils puissent jouer ce rôle sans risque de déformer le projet, IVOIRE CONCORDE a élaboré une Charte de l'Ambassadeur en cinq points. Cette Charte est volontairement simple, mémorisable et suffisante pour répondre à 90% des questions que se posent les Ivoiriens lorsqu'ils entendent parler du projet pour la première fois.

Ce chapitre présente les cinq points de la Charte, puis fournit dix phrases-clés à retenir pour structurer les conversations sur IC. Les ambassadeurs sont invités à imprimer ces deux pages, à les conserver sur eux et à les utiliser à chaque fois qu'une occasion se présente d'évoquer le projet.

Les cinq points de la Charte

POINT 1 — QU'EST-CE QUE C'EST ?

IVOIRE CONCORDE est un projet de refonte de la gouvernance de la Côte d'Ivoire. Il propose de diviser le pays en 6 Régions Fédérales autonomes plus un District Fédéral neutre (Yamoussoukro), chaque Région dirigée par un Gouverneur élu au suffrage universel direct à deux tours et des experts techniques recrutés par compétence — pas par clientélisme.

POINT 2 — EN QUOI ÇA ME CONCERNE ?

Aujourd'hui, l'argent de votre Région part à Abidjan. Avec IVOIRE CONCORDE, 40% de cet argent reste dans votre Région pour financer vos routes, vos hôpitaux, vos écoles et votre électricité. Votre vote pour le Gouverneur régional compte davantage qu'un vote perdu dans la masse nationale.

POINT 3 — EST-CE QUE ÇA MARCHE ?

Oui. La Suisse le fait depuis 1848 avec 4 langues différentes. L'Allemagne a unifié l'Est et l'Ouest par la même méthode. Le Rwanda a reconstruit le pays après le génocide grâce à la décentralisation. Ce n'est pas une utopie — c'est une ingénierie éprouvée.

POINT 4 — COMMENT ÇA SE MET EN PLACE ?

Par les idées d'abord, pas par la force. Quand 1 million d'ivoiriens comprendront et réclameront le fédéralisme, aucun politicien ne pourra l'ignorer. La transition se fait en 3 phases sur 18 ans, dans le cadre légal et constitutionnel.

POINT 5 — QUE PUIS-JE FAIRE MAINTENANT ?

Lire ce document. Le partager. L'expliquer à votre famille, vos collègues, votre quartier. Rejoindre le Club IVOIRE CONCORDE de votre Région. Exiger que les candidats aux élections se positionnent clairement sur la décentralisation réelle.

14.1. Les 10 phrases clés à retenir

Au-delà des cinq points de la Charte, voici dix phrases-clés que chaque ambassadeur d'IVOIRE CONCORDE doit avoir à disposition. Ces phrases sont calibrées pour être utilisées dans des conversations courantes — au marché, au bureau, en famille — et pour fonctionner même si l'interlocuteur n'a jamais entendu parler du projet auparavant. Leur efficacité tient à leur brièveté, à leur charge émotionnelle et à leur capacité à provoquer une question ou une réflexion chez l'interlocuteur.

#	Phrase clé
01	« La pauvreté des Régions n'est pas une fatalité. C'est un défaut de fabrication de l'État centralisé. »
02	« Greffer une réforme sur le vieux système, c'est mettre un moteur de RAV4 dans une R4. Ça explose au premier virage. »
03	« Avec la règle 40-40-20, l'argent de l'Est reste à l'Est. L'argent du Nord reste au Nord. »
04	« On ne vote pas pour un chef — on vote pour le meilleur gestionnaire de routes et d'hôpitaux de sa Région. »
05	« Je ne cherche pas des sacrifiés, je cherche des bénéficiaires. »
06	« Un Gouverneur élu devant ses propres habitants est plus responsable qu'un préfet nommé par le Palais. »
07	« Si 50 000 Ivoiriens signent contre une loi, elle va au référendum. Le peuple a le dernier mot. »
08	« La Suisse gère 4 langues et 26 cantons depuis 1848. Nous pouvons gérer 6 Régions et 60 ethnies. »

#	Phrase clé
09	« Le Rwanda a réduit sa pauvreté de 60% en 20 ans par la décentralisation. L'Afrique peut le faire. »
10	« La Côte d'Ivoire n'a pas besoin d'un sauveur. Elle a besoin d'un système qui la sauve d'elle-même. »

CHAPITRE XV

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU CHANGEMENT : qui gagne, qui perd

> ***« Une analyse lucide des acteurs et de leurs intérêts dans la transition vers IVOIRE CONCORDE. »***

Toute réforme institutionnelle profonde crée des gagnants et des perdants. Cette vérité, que les projets politiques classiques préfèrent souvent masquer derrière un discours de réconciliation universelle, doit être nommée explicitement par IVOIRE CONCORDE — parce qu'ignorer la conflictualité d'un changement structurel, c'est se condamner à l'échec. Si l'on ne sait pas qui a intérêt au changement et qui a intérêt à le bloquer, on ne peut pas construire la coalition politique nécessaire à sa mise en œuvre. Ce chapitre adopte donc une approche réaliste : il identifie les acteurs sociaux concernés par la transition, analyse leurs intérêts respectifs et expose la coalition que IC doit construire pour transformer un projet intellectuel en mouvement politique vainqueur.

15.1. Les grands gagnants du nouveau système

Les populations des régions productrices

Ce sont les premiers et les plus importants bénéficiaires d'IVOIRE CONCORDE. Les paysans cacaoyers de l'Indénié-Djuablin, les producteurs de cacao moderne du Bandama-Sud, les cultivateurs d'anacarde des Savanes, les exploitants forestiers et miniers du Grand Ouest, les producteurs vivriers de la Marahoué et du Hambol — tous verront concrètement la différence dans leur vie quotidienne quand 40% des ressources qu'ils génèrent resteront dans leur Région pour y financer routes, hôpitaux, écoles et services administratifs. Ce ne sera pas une promesse abstraite : ce sera un changement mesurable, vérifiable, ressenti.

Prenons un cas concret. Une famille de planteurs de cacao dans l'Indénié-Djuablin génère un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2 millions de FCFA. Sur cette somme, la fiscalité directe et indirecte (impôts fonciers, taxes sur le cacao acheminé au port, droits de douane sur l'exportation, TVA sur les achats du ménage) représente une contribution non négligeable au budget national. Avec la règle 40-40-20, une part substantielle de cette contribution — 40% — reste dans la Région Fédérale de l'Est, où elle finance les routes qui désenclavent leur plantation, l'école primaire qui scolarise leurs enfants, le centre de santé qui soigne leur famille, le réseau électrique qui éclaire leur village. Pas à Abidjan. Dans leur Région.

Cette logique, multipliée par les centaines de milliers de familles productrices que comptent les six Régions Fédérales, transforme le tissu économique régional. L'effet se diffuse dans toutes les filières : les commerces locaux se développent parce que les ménages disposent de plus de pouvoir d'achat ; les artisans trouvent plus de clients parce que la prospérité régionale s'élargit ; les services se diversifient parce que la demande locale solvable augmente. C'est un cercle vertueux d'autant plus puissant qu'il s'auto-entretient sur la durée.

Les technocrates et experts qualifiés

Le deuxième groupe de grands gagnants est constitué par les milliers d'ingénieurs, médecins, juristes, agronomes et économistes ivoiriens qui n'accèdent pas aujourd'hui aux postes qu'ils mériteraient, faute de réseau politique suffisamment solide. Dans le système actuel, la compétence technique est nécessaire mais pas suffisante pour accéder à un poste de responsabilité — l'appartenance politique, ethnique ou familiale est souvent déterminante. Cette injustice structurelle a un coût humain (frustration des compétents, démoralisation collective) et un coût économique (mauvaise allocation des talents) que la Côte d'Ivoire ne peut plus se permettre.

IVOIRE CONCORDE crée six marchés régionaux de l'excellence — six fois plus d'opportunités professionnelles pour les technocrates compétents, avec des processus de recrutement transparents gérés par la HAC. Un médecin talentueux de Korhogo qui aujourd'hui végète dans un poste hospitalier sans perspective ou qui s'est résigné à une pratique privée à Abidjan, peut demain candidater pour devenir Vice-Gouverneur Capital Humain de la Région des Savanes — sans avoir besoin d'adhérer à un parti politique, sans avoir besoin d'un parrain au gouvernement, sans avoir besoin de payer une cooptation. Son dossier passe le blind screening de la HAC ; il défend publiquement sa candidature devant le Conseil des Sages régional ; il signe son Contrat de Performance ; il prend ses fonctions. La compétence devient enfin un actif rentable.

Les entrepreneurs et les PME régionales

Le troisième groupe de grands gagnants est constitué par les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique ivoirien. Les PME représentent la grande majorité du nombre d'entreprises et une part très importante de l'emploi formel, mais elles souffrent systématiquement d'un accès inégal aux marchés publics, dominés par des réseaux clientélistes. Un entrepreneur de Bouaké, aussi compétent soit-il, n'a pas les mêmes chances qu'un entrepreneur d'Abidjan d'obtenir un contrat de l'État, parce que les marchés publics se jouent dans les cabinets ministériels d'Abidjan où les entrepreneurs régionaux n'ont pas leurs entrées.

Avec IVOIRE CONCORDE, les marchés publics régionaux — financés par les 40% des ressources qui restent en Région — sont pilotés localement, avec des critères de proximité géographique inscrits dans les cahiers des charges. Un entrepreneur de Daloa a un avantage naturel pour les marchés publics du Grand Ouest, parce qu'il connaît le terrain, qu'il a ses fournisseurs sur place, qu'il peut intervenir rapidement. Cette logique de proximité crée un tissu économique local dense et diversifié, qui génère des emplois dans des Régions qui en manquent cruellement aujourd'hui.

S'ajoute à cela le Fonds de Garantie PME avec son effet levier de 1 pour 6, qui débloque massivement le crédit pour les entrepreneurs régionaux qui aujourd'hui sont étranglés par l'absence de garantie bancaire. Un boulanger de Bouaké, un artisan ferronnier d'Odienné, une couturière de Tiassalé qui veut développer son atelier — tous bénéficient désormais d'un accès facilité au crédit. Cette démocratisation du financement entrepreneurial est l'un des effets multiplicateurs les plus puissants du système IC.

15.2. Les acteurs en transition

Les élus locaux actuels (maires, conseillers régionaux)

Les élus locaux actuels — maires des communes, présidents et conseillers des conseils régionaux — occupent des positions qui correspondent partiellement au modèle IVOIRE CONCORDE. Leur statut sera amélioré par la transition fédérale (plus de ressources financières, plus de compétences réelles, plus de visibilité politique) mais aussi rendu plus exigeant (Contrats de Performance, transparence budgétaire, responsabilité accrue devant des électeurs informés via la plateforme Open Data). Cette évolution ambivalente fait des élus locaux actuels un groupe d'acteurs en transition — ni gagnants ni perdants nets, mais profondément transformés par le nouveau système.

Pour ceux qui gouvernent bien — et il y en a, contrairement à l'image souvent caricaturale véhiculée par certains discours — IVOIRE CONCORDE est une opportunité de voir leurs actions prendre une dimension qu'elles ne pouvaient pas avoir dans le cadre actuel. Quand un maire ou un président de conseil régional consacre son énergie à servir ses administrés sans attendre les arbitrages d'Abidjan, le système IC lui donne enfin les moyens institutionnels et financiers de sa vocation. Il devient un acteur central de la transformation, non plus un gestionnaire frustré par les pesanteurs centrales.

Pour ceux, en revanche, qui ont fait de leur position politique un instrument d'enrichissement personnel via les marchés publics opaques, la transparence imposée par IC sera douloureuse. Le Tableau de Bord Régional Public, la publication immédiate des appels d'offres, l'Audit Citoyen Participatif rendront leurs pratiques actuelles techniquement impossibles. Ces élus auront le choix entre s'adapter au nouveau régime de transparence — et perdre les rentes occultes auxquelles ils étaient habitués — ou résister au système et se retrouver isolés face à une demande citoyenne croissante d'éthique publique. La plupart, je le pense, choisiront l'adaptation, parce que la résistance frontale serait électoralement coûteuse.

Les chefferies traditionnelles

Les chefferies traditionnelles ivoiriennes occupent depuis l'indépendance une place ambiguë dans le système politique : officieusement influentes, particulièrement dans la résolution des conflits fonciers et les arbitrages communautaires, mais officiellement marginalisées dans les institutions modernes. Cette ambiguïté affaiblit à la fois les chefferies elles-mêmes et l'État ivoirien, qui se prive d'une légitimité morale dont aucune autre institution ne dispose au niveau local.

IVOIRE CONCORDE formalise cette influence traditionnelle en intégrant les chefferies comme Conseils de Sages consultatifs dans chaque Région Fédérale. Cette intégration n'est ni une cooptation servile, ni un retour passéiste : elle est la reconnaissance lucide du fait que les chefferies disposent d'une autorité morale que ni l'État, ni les partis, ni les médias ne peuvent remplacer dans certains domaines — particulièrement le foncier, les conflits familiaux étendus et les questions culturelles.

Les chefferies gagnent donc en légitimité institutionnelle : elles cessent d'être les acteurs informels qu'elles étaient pour devenir des autorités constitutionnellement reconnues, dotées de prérogatives explicites. Elles perdent en revanche en opacité : leur rôle devient transparent, délimité, évaluable. Cette transformation est un progrès pour la Côte d'Ivoire dans son ensemble, parce qu'elle articule

enfin proprement la modernité institutionnelle et la tradition culturelle, sans demander à l'une de céder le pas à l'autre.

15.3. Les acteurs résistants

Les partis politiques nationaux et leurs élites

Les partis politiques nationaux — RHDP, PDCI, PPA-CI et les autres formations qui structurent aujourd'hui le débat politique ivoirien — tirent leur substance du système hyper-centralisé actuel. Leur modèle économique repose sur la promesse d'accès aux ressources nationales en échange de soutien électoral. Décentraliser radicalement, c'est décapiter ce modèle économique. Il faut le reconnaître honnêtement : les partis politiques actuels résisteront et leur résistance sera réelle, organisée, prolongée.

La réponse stratégique d'IVOIRE CONCORDE n'est pas l'attaque frontale des partis. Cette stratégie, qui pourrait sembler logique, serait en réalité contre-productive : elle renforcerait le discours de victimisation des partis et conforterait leurs militants dans la conviction qu'ils défendent leur survie. Au contraire, IC propose aux partis une voie de transformation gagnante. Comme je l'ai expliqué au Chapitre III dans la section sur la sinusoïde du progrès, le fédéralisme n'efface pas les identités politiques : il les sublime. Chaque parti politique peut, dans le système IC, gouverner réellement dans la Région où il est ancré, plutôt que de tout miser sur la conquête nationale d'Abidjan.

La stratégie d'IC est donc une stratégie de contournement par la pression citoyenne, qui force progressivement les partis à intégrer le fédéralisme à leurs programmes électoraux. Cette stratégie suppose la patience : elle ne donne pas de résultats immédiats. Mais elle est durable, parce qu'elle ne crée pas de fronts d'opposition irréductibles. Elle laisse à chaque parti la possibilité de rejoindre le mouvement quand sa propre logique électorale l'y incitera.

Les entrepreneurs et fonctionnaires clientélistes d'Abidjan

Une partie de l'élite économique abidjanaise a construit sa fortune sur la proximité avec le pouvoir central — accès privilégié aux marchés publics, contrats de gré à gré, exonérations fiscales discrétionnaires, autorisations administratives obtenues par favoritisme. Ces avantages disparaissent ou se fragmentent dans un système fédéral où 6 Régions gèrent leurs propres marchés publics selon des règles transparentes accessibles à tous. Cette élite spécifique a des raisons objectives de résister à IC et il serait naïf de ne pas le reconnaître.

Cependant, je pense que la majorité de cette élite préférera s'adapter plutôt que de combattre frontalement un système qui porte en lui une légitimité populaire croissante. Les vrais entrepreneurs — ceux qui créent de la valeur économique réelle, qui emploient des salariés, qui paient leurs impôts — gagneront même au système IC, parce que la transparence des marchés publics les protégera de la concurrence déloyale des connectés politiques. Seuls les rentiers purs, qui ne vivent que de la captation discrétionnaire de la commande publique, perdront sans compensation. Cette catégorie est numériquement minoritaire, même si elle est financièrement puissante.

15.4. La coalition pour le changement

La stratégie politique d'IVOIRE CONCORDE passe par la construction d'une coalition large, transversale, qui rassemble tous les groupes sociaux ayant un intérêt objectif au changement. Cette

coalition n'est pas idéologique au sens classique — elle ne se définit pas par un programme partisan — mais elle est intéressée au sens strict : elle rassemble ceux qui ont, chacun pour des raisons différentes, intérêt à ce que le système actuel se transforme. Sept groupes sociaux constituent le socle de cette coalition.

Groupe	Raison d'adhérer à IVOIRE CONCORDE
Jeunes diplômés sans emploi local	Le fédéralisme crée des marchés régionaux du travail qualifié. Leur compétence devient enfin valorisable hors d'Abidjan, dans leur Région d'origine ou dans une autre Région attractive.
Paysans et agriculteurs des Régions	Les 40% régionaux financent directement leurs routes, leurs marchés, leurs coopératives, leurs systèmes d'irrigation. Ils voient l'impact concret de l'argent qu'ils contribuent à générer.
Femmes entrepreneures	Les Fonds Régionaux pour l'Entrepreneuriat Féminin et la parité institutionnelle (40% minimum dans les Parlements Régionaux) ouvrent des opportunités directes que le système actuel leur ferme.
Cadres régionaux de la diaspora	Le programme ATD leur permet de contribuer à leur Région d'origine avec un cadre institutionnel digne de leurs compétences professionnelles internationales.
Universitaires et chercheurs	Les Universités Régionales Spécialisées créent de nouveaux centres de recherche et d'enseignement hors d'Abidjan, multipliant les postes universitaires et les financements de recherche.
Journalistes et médias régionaux	Un budget régional transparent crée un marché de l'information locale robuste — il y a enfin matière à enquêter, à comparer, à informer hors de la sphère abidjanaise.
Petits commerçants et artisans	Les marchés publics régionaux favorisent les entreprises locales par des critères de proximité ; la commande publique se démocratise réellement.

Cette coalition représente, agrégée, une part majoritaire de la population active ivoirienne. Le défi n'est pas de la créer — elle existe objectivement, par convergence d'intérêts. Le défi est de la rendre consciente d'elle-même, c'est-à-dire de transformer une convergence d'intérêts en mobilisation politique active. C'est précisément le travail de la phase 1 et de la phase 2 de la stratégie de transition exposée au Chapitre VIII.

CHAPITRE XVI

LA VISION 2043 : la Côte d'Ivoire fédérale en plein essor

> ***« Imaginer concrètement ce que notre pays sera devenu après une génération de fédéralisme. »***

Tout projet politique sérieux doit savoir nommer ce qu'il veut accomplir. Pas en termes vagues — un avenir radieux, un développement harmonieux, une nation prospère — mais en termes concrets, mesurables, identifiables. Ce chapitre est un exercice de projection. Il imagine ce que sera la Côte d'Ivoire en 2043, soit dix-huit ans après le début de la transition initiée par IVOIRE CONCORDE. Il ne s'agit pas de prédire l'avenir avec certitude, ce qui est impossible, mais de tracer une trajectoire plausible et désirable, vers laquelle l'ensemble du dispositif IC est orienté. Cet exercice de projection n'est pas un luxe rhétorique : il est ce qui donne au projet sa cohérence dans la durée et ce qui permet à chaque ambassadeur d'IC de répondre à la question légitime : « concrètement, ça donnerait quoi ? »

16.1. Indicateurs de Développement Humain

Commençons par les chiffres. Le tableau ci-dessous compare neuf indicateurs structurels de la Côte d'Ivoire de 2025 (situation initiale) à la projection 2043 (situation cible si la transition IC se déploie selon la feuille de route du Chapitre XI). Ces projections ne sont pas magiques : elles correspondent à ce que des trajectoires comparables ont produit dans d'autres pays fédéraux ayant fait des choix institutionnels similaires sur des durées équivalentes.

Indicateur	2025 (Base)	2043 (Projection IC)
Taux d'électrification national	~60%	95% (production régionale décentralisée)
Inégalité interrégionale (Gini territorial)	Élevée — ratio 1 à 12 entre Régions	Modérée — ratio 1 à 2,5 (péréquation)
Taux de scolarisation secondaire	52% (inégal selon les Régions)	82% (universités régionales)
Médecins pour 10 000 habitants	1,2 (concentrés à Abidjan)	5,8 (4,45/1000 par Région — norme OMS)
Part du PIB hors Abidjan	35%	58% (développement régional effectif)
Taux de chômage des jeunes diplômés	> 40% hors Abidjan	< 15% (marchés régionaux dynamiques)
Routes bitumées inter-régionales	12 000 km	28 000 km (investissement régional cumulé)
Femmes dans les institutions élues	< 25%	> 45% (parité constitutionnelle)

Indicateur	2025 (Base)	2043 (Projection IC)
Conflits fonciers résolus judiciairement	Rare	> 80% (Tribunaux Fonciers Régionaux)

Ces chiffres, en eux-mêmes, ne suffisent pas à donner une image vivante de ce que sera la Côte d'Ivoire de 2043. Pour cela, il faut sortir des tableaux et entrer dans des portraits concrets. Imaginons donc, dans les pages qui suivent, à quoi ressembleront trois villes ivoiriennes en 2043 — Korhogo, Yamoussoukro, Abidjan. Ces portraits ne sont pas des prophéties : ils sont des hypothèses raisonnables sur ce que la transition fédérale rendra possible si elle se déploie comme prévu.

16.2. Korhogo, capitale des Savanes

En 2043, Korhogo n'est plus la ville de province assoupie qu'elle a longtemps été — celle où les fonctionnaires nommés par Abidjan attendaient leur retour à la capitale comme on attend la fin d'un exil. Korhogo est devenue la capitale d'une Région Fédérale des Savanes en plein essor, comptant désormais plus de 5 millions d'habitants et disposant d'un budget régional propre de l'ordre de 700 milliards de FCFA. Cette transformation, sur dix-huit ans, n'a pas été spectaculaire : elle a été cumulée. Année après année, les 40% qui restaient dans la Région ont financé un patient travail d'équipement, de formation, de structuration.

L'Université des Savanes, fondée en 2034, occupe aujourd'hui un campus moderne au sud de la ville. Spécialisée en agro-pastoralisme, en sciences minières et en technologies appliquées à l'anacarde et au coton, elle forme chaque année plusieurs centaines d'ingénieurs agronomes dont les entreprises de la sous-région — du Mali, du Burkina Faso, du Ghana — se disputent les services. Ses deux pôles de recherche les plus reconnus internationalement sont le Centre d'Excellence sur le Karité et le Laboratoire de Sécurité Alimentaire en Zone Soudanienne. La fuite des cerveaux régionaux qui caractérisait les années 2020 a non seulement cessé : elle s'est inversée, avec un solde migratoire positif de jeunes diplômés revenus des grandes universités étrangères pour exercer dans leur Région d'origine.

Le Centre Hospitalier Régional de Korhogo, totalement reconstruit entre 2032 et 2038, dispose désormais de 400 lits, d'un plateau technique de chirurgie moderne — chirurgie viscérale, traumatologie, neurochirurgie de base, cardiologie interventionnelle — et d'un service de télémédecine qui couvre l'ensemble des zones rurales de la Région. La mortalité maternelle, qui frôlait 720 pour 100 000 naissances en 2013 selon les données nationales, est descendue à 180 pour 100 000 dans la Région des Savanes — encore au-dessus de la cible des Objectifs de Développement Durable, mais en chute libre constante. Le Vice-Gouverneur Capital Humain de la Région, médecin lui-même de formation, recruté par la HAC en 2035 et dans son troisième Contrat de Performance, voit ses indicateurs personnels s'améliorer chaque année. Sa réélection technique se joue sur la qualité de ses résultats, pas sur ses appuis politiques.

La gare routière de Korhogo, transformée en 2036 en plateforme logistique multimodale, est devenue l'un des plus grands centres de commerce de l'anacarde en Afrique de l'Ouest. Les exportateurs ne négocient plus individuellement avec les multinationales depuis Abidjan — ils négocient collectivement depuis Korhogo, via la Bourse Régionale des Produits Agricoles. Cette mutualisation

a permis de capter localement une part significative de la valeur ajoutée qui partait auparavant en aval de la chaîne. Les premiers ateliers de transformation de l'anacarde, installés dans la Zone de Transformation Régionale de Korhogo entre 2038 et 2042, produisent désormais des amandes triées, calibrées et emballées prêtes à l'export — quadruplant la valeur ajoutée locale par rapport à la simple exportation de noix brutes.

Dans les rues de Korhogo en 2043, on perçoit ce que ces transformations ont changé concrètement. Les enfants vont à l'école dans des établissements rénovés, où enseignent des professeurs qui ne fuient plus l'affectation parce que les conditions de vie sont devenues décentes. Les jeunes diplômés trouvent du travail sur place, dans les entreprises locales, dans l'administration régionale, dans les universités. Les commerces se diversifient — on trouve désormais à Korhogo des produits qu'il fallait jadis aller chercher à Abidjan. La culture sénoufo, longtemps reléguée au folklore touristique, retrouve une vitalité créative dans les espaces culturels régionaux financés par les 40%.

16.3. Yamoussoukro, cœur de la Confédération

La capitale fédérale de la Côte d'Ivoire en 2043 n'est plus le grand mausolée politique qu'elle a longtemps été — cette ville surdimensionnée, avec sa basilique ostentatoire et ses avenues désertées, qui semblait toujours en attente d'un destin qui ne venait jamais. Yamoussoukro est devenue le vrai centre nerveux de la Confédération ivoirienne. Le Parlement Fédéral Bicaméral siège dans son nouveau bâtiment, construit entre 2034 et 2037 selon une conception architecturale africaine inspirée à la fois de la forêt — symbole d'enracinement, dont les colonnes du grand hall évoquent les fromagers — et du baobab — symbole d'ouverture et de longévité. Cette architecture, due à un architecte burkinabè de renommée internationale, est devenue l'un des emblèmes de la nouvelle Côte d'Ivoire.

La Présidente de la Confédération en 2043 est une femme originaire de la Région Bandama-Sud, avocate de formation et ancienne Vice-Gouverneure Capital Humain de sa Région, élue Gouverneure en 2040 puis désignée par le tour de rôle pour assurer la présidence du Conseil des Gouverneurs en cette année 2043. Elle assume sa fonction représentative avec la sérénité de celle qui sait que le pouvoir réel est partagé entre les six Gouverneurs et exercé collégialement. Elle est la quatrième Présidente femme depuis 2038 — la rotation régionale annuelle a normalisé la diversité au sommet de l'État et le débat public ivoirien a, depuis longtemps déjà, cessé de considérer l'origine régionale ou ethnique d'un dirigeant comme un sujet politique pertinent.

Le Conseil des Gouverneurs siège dans le bâtiment hexagonal — six côtés, symboliques des six Régions — situé en face du Parlement. Ses sessions sont publiques et retransmises en direct sur la plateforme Open Data, ce qui permet à tout citoyen de suivre les délibérations sur les grands sujets fédéraux. Cette transparence a un effet pédagogique majeur : les Ivoiriens ont appris à connaître la complexité des arbitrages, à apprécier la diversité des approches régionales, à respecter les compromis collectifs qui se construisent sous leurs yeux. La culture politique a profondément changé : on n'attend plus du pouvoir qu'il décide unilatéralement, on attend de lui qu'il négocie et concilie.

Yamoussoukro a connu une croissance démographique modérée mais réelle — la ville compte désormais environ 700 000 habitants, soit 65% de plus qu'en 2021. Cette croissance n'a pas été chaotique : elle a été planifiée par le Conseil du District Fédéral, qui a anticipé les besoins en

logement, en équipements et en services publics. La basilique Notre-Dame-de-la-Paix, longtemps perçue comme un éléphant blanc, est devenue un symbole consensuel — un lieu de prière, mais aussi un lieu de pèlerinage architectural et historique qui attire chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'Université Fédérale de Gouvernance, fondée en 2040, forme désormais la relève technocratique du système IC dans un campus moderne au nord de la ville.

16.4. Abidjan, métropole régionale libérée

Paradoxalement — du moins pour ceux qui craignaient que la décentralisation n'affaiblisse Abidjan — la métropole économique a bénéficié du fédéralisme autant que les autres Régions. En 2043, Abidjan est la capitale de la Région Fédérale Littorale et conserve son rôle de hub financier de l'Afrique de l'Ouest francophone, mais elle n'est plus l'unique centre de gravité du pays. Cette transformation a paradoxalement amélioré la qualité de vie de ses habitants.

La pression migratoire venue des autres Régions a baissé de plus de 40% depuis 2030, parce que les jeunes diplômés de Korhogo, Daloa, Bondoukou, Bouaké, Soubré ou Duékoué trouvent désormais des opportunités économiques dans leurs propres Régions. Cette détente démographique a permis à Abidjan de se développer enfin sereinement, en planifiant ses extensions urbaines sur la base de projections réalistes plutôt qu'en courant désespérément derrière des flux qu'elle ne maîtrisait pas. La construction de logements sociaux a rattrapé son retard structurel ; les bidonvilles ont commencé à régresser, non par démolition autoritaire mais par relogement organisé ; l'air est devenu plus respirable grâce à un meilleur transport public et à une régulation plus stricte des émissions polluantes.

Abidjan s'est recentrée sur ses avantages comparatifs naturels : le Port — désormais géré conjointement par la Région Littorale et le niveau Fédéral, dans une coopération institutionnelle innovante — qui demeure le premier de la sous-région ; la finance internationale, où la BRVM, la BAD et la BCEAO ont vu leurs activités se développer dans un environnement réglementaire stabilisé ; les services aux entreprises, particulièrement dans le numérique et le conseil ; la création culturelle, qui a connu un essor considérable depuis 2030 avec l'ouverture de plusieurs salles de spectacle, festivals internationaux et plateformes de production audiovisuelle ; et le tourisme d'affaires, dopé par la modernisation de l'aéroport et la diversification de l'offre hôtelière.

Dans les rues d'Abidjan en 2043, le changement est sensible. La congestion automobile, qui avait atteint des sommets en 2025, a baissé significativement grâce au métro mis en service en 2032 et aux deux lignes complémentaires ouvertes en 2038 et 2041. Les heures perdues dans les bouchons, qui coûtaient des points de croissance à l'économie nationale, sont retombées à des niveaux acceptables. La lagune, classée site UNESCO en 2036 après une mobilisation citoyenne et associative, voit ses berges se dépolluer progressivement et ses écosystèmes se régénérer. Les inondations urbaines, qui faisaient des dizaines de victimes chaque saison des pluies, sont devenues rares grâce à un plan d'urbanisme préventif financé par les ressources régionales propres.

> ***« Abidjan ne s'est pas sauvée en se densifiant davantage. Elle s'est sauvée parce que chaque Ivoirien a obtenu, où qu'il soit né, les moyens de vivre une vie complète. »***

16.5. Ce que la génération IVOIRE CONCORDE aura accompli

La génération qui aura porté IVOIRE CONCORDE de l'idée initiale en 2025 jusqu'à sa pleine réalisation en 2043 aura accompli quelque chose d'historique : transformer pacifiquement, légalement et méthodiquement l'une des nations les plus centralisées d'Afrique de l'Ouest en une confédération fédérale prospère, stable et réconciliée avec elle-même. Cette transformation, conduite sans coup d'État, sans guerre civile, sans rupture constitutionnelle brutale, est une rareté historique qui mérite d'être saluée.

Cette génération n'aura pas tout résolu et il serait malhonnête de prétendre le contraire. Des inégalités persisteront, parce qu'aucun système institutionnel, aussi bien conçu soit-il, n'efface complètement les inégalités sociales ou territoriales. Des tensions existeront, parce que la démocratie est par essence conflictuelle. Des défis nouveaux seront apparus, dont nous ne soupçonnons probablement même pas l'existence aujourd'hui — défis climatiques, défis technologiques, défis géopolitiques.

Mais cette génération aura fait l'essentiel : elle aura créé un système institutionnel capable de se corriger lui-même. Un système où les problèmes se résolvent par les institutions et non par la violence. Un système où chaque citoyen est acteur de son destin régional et national. Un système qui peut affronter les défis futurs sans s'effondrer à chaque crise. C'est cela, l'héritage que les architectes d'IVOIRE CONCORDE laisseront aux générations suivantes — pas une Côte d'Ivoire parfaite, mais une Côte d'Ivoire dotée des outils pour devenir progressivement plus juste.

> ***« Ma Région, ma Richesse, mon Rêve d'avenir. Ce n'était pas un slogan. C'était un programme de gouvernement. Et nous l'avons réalisé. »***

CHAPITRE XVII

LA DIMENSION INTERNATIONALE : IVOIRE CONCORDE et la CEDEAO

> ***« Comment le fédéralisme ivoirien transforme le positionnement régional de la Côte d'Ivoire. »***

La Côte d'Ivoire ne vit pas en autarcie. Elle est membre de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'Union Africaine et elle est un acteur central de l'économie ouest-africaine. Toute transformation institutionnelle profonde de notre pays aura nécessairement des répercussions au-delà de nos frontières — répercussions qu'il faut anticiper et, dans la mesure du possible, orienter pour qu'elles servent les intérêts ivoiriens et la stabilité régionale. Ce chapitre expose la dimension internationale d'IVOIRE CONCORDE : pourquoi et comment notre transition fédérale modifiera notre rôle dans la sous-région, dans l'espace francophone et plus largement sur la scène africaine.

17.1. La Côte d'Ivoire fédérale comme modèle pour la sous-région

La crise de gouvernance qui frappe la Côte d'Ivoire n'est pas unique en Afrique de l'Ouest. Le Mali, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger — tous nos pays voisins ont traversé, ces dernières années, des crises politiques majeures dont une cause profonde réside précisément dans l'inadaptation de leurs modèles de gouvernance centralisée à leurs réalités sociales, économiques et sécuritaires actuelles. Quand le pouvoir est concentré en un point unique et que ce point est éloigné des réalités vécues par les populations, la légitimité politique s'érode mécaniquement, jusqu'à se rompre — sous forme de coup d'État, de mouvement insurrectionnel ou de désaffection citoyenne massive.

Une Côte d'Ivoire qui réussit sa transition vers un modèle fédéral transparent et technocratique devient automatiquement un laboratoire institutionnel pour l'ensemble de la sous-région. L'effet de démonstration est l'un des outils de changement les plus puissants en science politique : quand les voisins observent qu'une expérience institutionnelle fonctionne dans un pays comparable au leur, ils se mettent à examiner sérieusement la possibilité d'adapter cette expérience à leur propre contexte. C'est ainsi que les modèles institutionnels se diffusent — pas par imposition, mais par démonstration.

IVOIRE CONCORDE ne cherche pas à exporter son modèle par la force ou par la persuasion diplomatique. Cette ambition serait à la fois irréaliste et contre-productive. Le projet IC le propose au contraire par l'exemple — la seule démonstration qui convainque durablement, parce qu'elle laisse à chaque pays voisin la liberté d'apprécier les résultats et d'en tirer ses propres conclusions. Si, dans dix ans, les Ivoiriens vivent visiblement mieux grâce au fédéralisme, alors les citoyens des pays voisins se demanderont d'eux-mêmes pourquoi leur propre pays ne pourrait pas en faire autant. Cette pression citoyenne sera plus efficace que toutes les conférences diplomatiques.

17.2. Les accords de coopération régionale transfrontalière

L'un des bénéfices peu commentés du fédéralisme est la capacité qu'il donne aux Régions Fédérales de signer des accords de coopération directe avec leurs homologues des pays voisins, dans le cadre constitutionnel fixé par le gouvernement fédéral. Cette diplomatie de proximité, longtemps réservée aux États-nations, peut révolutionner les relations transfrontalières ouest-africaines.

Considérons quelques exemples concrets de coopération qui deviendront possibles. La Région Fédérale des Savanes pourra nouer un accord direct avec la Région de Sikasso au Mali pour la gestion commune du bassin du Bagoué — fleuve transfrontalier dont l'exploitation est aujourd'hui largement non coordonnée — et pour des programmes de coopération agricole sur le coton et l'anacarde. La Région Fédérale du Grand Ouest pourra signer un protocole avec la Région de N'Zérékoré en Guinée pour la gestion partagée des Monts Nimba (zone classée UNESCO), pour des accords de transit commercial fluidifiant les échanges et pour des programmes conjoints de reboisement des forêts transfrontalières dégradées. La Région Fédérale de l'Est pourra conclure avec la Région Ashanti au Ghana un accord de facilitation douanière pour le commerce du cacao — qui circule déjà massivement dans les deux sens — un programme commun de certification biologique et des échanges universitaires entre Kumasi et Abengourou. La Région Fédérale Littorale, enfin, pourra travailler avec le Grand Accra et la Région Maritime du Togo sur la gestion commune du Golfe de Guinée, sur des accords de pêche artisanale durable et sur une coopération portuaire intégrée Abidjan-Tema-Lomé.

Tous ces accords sont juridiquement possibles dans le cadre de l'Article 35 du Traité CEDEAO sur la coopération transfrontalière. Le gouvernement fédéral fixe les lignes rouges — défense nationale, politique étrangère générale, accords commerciaux internationaux — et laisse les Régions gérer les questions de proximité opérationnelle. C'est une application concrète du principe de subsidiarité : ce qui peut être traité localement l'est localement ; ce qui doit être traité au niveau national reste au niveau national. Cette articulation est plus efficace que le centralisme actuel, qui rend les coopérations transfrontalières lentes, formelles et souvent inefficaces.

17.3. IVOIRE CONCORDE et la réforme de l'UEMOA

L'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine est l'espace monétaire commun de huit pays dont la Côte d'Ivoire, qui en est le membre le plus important économiquement. La décentralisation profonde du pouvoir ivoirien peut catalyser une réforme plus large de l'UEMOA elle-même — réforme dont la nécessité est régulièrement évoquée dans les cercles diplomatiques sans jamais aboutir à des transformations significatives.

Aujourd'hui, l'UEMOA traite chaque État-membre comme un bloc monolithique — la Côte d'Ivoire est un point, le Sénégal est un point, le Mali est un point. Les réalités régionales internes — la différence considérable entre le Sahel malien et la côte sénégalaise, entre le Nord burkinabè et le Littoral ivoirien, entre la zone forestière béninoise et le pays haoussa — sont totalement ignorées dans les politiques communes. Cette ignorance structurelle des disparités infranationales explique en partie l'inefficacité de plusieurs politiques UEMOA, qui prétendent s'appliquer uniformément à des réalités très diverses.

Un fédéralisme ivoirien pleinement assumé pourrait plaider, dans les instances UEMOA, pour une représentation institutionnelle des Régions au sein de l'Union. Une UEMOA des Régions serait plus pertinente qu'une UEMOA des seuls États-nations, parce qu'elle prendrait en compte la diversité réelle de l'espace ouest-africain. Cette transformation prendrait du temps — les institutions internationales bougent lentement — mais elle est conceptuellement possible si la Côte d'Ivoire en porte le plaidoyer avec la légitimité que lui donnerait sa propre transition fédérale réussie.

17.4. La place d'Abidjan dans l'écosystème financier africain

Abidjan est aujourd'hui la principale place financière francophone d'Afrique de l'Ouest. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), qui sert l'ensemble de l'espace UEMOA, a son siège à Abidjan. La Banque Africaine de Développement (BAD), institution panafricaine majeure, y a établi son siège statutaire. De nombreuses institutions financières régionales et internationales y ont leurs représentations principales. Cette position d'Abidjan comme hub financier régional francophone doit être préservée et renforcée — pas fragilisée par la décentralisation, comme certains observateurs le craignent à tort.

IVOIRE CONCORDE garantit explicitement que les fonctions fédérales restent sous l'autorité du gouvernement fédéral et que la capitale fédérale Yamoussoukro abrite les institutions politiques et constitutionnelles communes. Abidjan, libérée de la fonction politique nationale, peut au contraire renforcer son rôle de hub financier et économique sans avoir à porter simultanément le poids d'être le seul centre de décision politique du pays. Cette spécialisation — Yamoussoukro comme capitale politique, Abidjan comme métropole économique — est précisément ce qui caractérise les fédérations qui fonctionnent. Le modèle de référence est suisse : Berne est la capitale fédérale, mais c'est Zurich qui concentre les services financiers et économiques. Cette dualité fonctionnelle est efficace, parce qu'elle permet à chaque ville de se spécialiser pleinement dans sa vocation propre, sans interférence.

La place financière abidjanaise gagnera également au système IC par l'effet de transparence radicale. Les investisseurs internationaux, particulièrement les fonds d'investissement à dimension éthique qui se développent fortement, recherchent activement des environnements institutionnels fiables et prévisibles. Une Côte d'Ivoire à gouvernance fédérale transparente, dotée d'une plateforme Open Data nationale et de Contrats de Performance publics, sera mécaniquement plus attractive qu'une Côte d'Ivoire à gouvernance opaque. Le fédéralisme est, paradoxalement, un facteur d'attractivité financière internationale.

17.5. La diplomatie des ressources : négocier en position de force

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire négocie individuellement avec les multinationales du cacao, du pétrole, des mines et du bois. Ces négociations sont structurellement déséquilibrées : une nation dépendante face à des corporations globales disposant d'équipes juridiques et financières de haut niveau, capables de mobiliser des cabinets de conseil internationaux et de jouer sur les rivalités entre pays producteurs. Le résultat est connu : des accords léonins qui captent la valeur ajoutée hors de Côte d'Ivoire, des concessions minières aux conditions opaques, des contrats pétroliers dont les Ivoiriens ne connaissent jamais les termes exacts.

Le fédéralisme change la donne sur ce front. La Chambre des Régions devient l'espace institutionnel où les six Gouverneurs définissent collectivement la politique nationale des ressources naturelles. Les accords miniers, les concessions forestières, les contrats pétroliers majeurs sont soumis à un double filtre : le gouvernement fédéral d'abord, puis la Région concernée par l'exploitation. Cette double validation rend les négociations plus exigeantes pour les multinationales — elles doivent désormais convaincre deux niveaux de gouvernance dont l'un est directement enraciné dans le territoire concerné. Les Vice-Gouverneurs Agriculture & Ressources Naturelles, recrutés par la HAC sur leur compétence technique et liés par des Contrats de Performance évaluables, ne peuvent pas

être achetés par des promesses politiques discrétionnaires comme c'est le cas dans le système actuel. Cette indépendance technique des décisions ressources est un atout considérable pour la position de négociation ivoirienne.

17.6. IVOIRE CONCORDE et la question de la langue

La Côte d'Ivoire a une langue officielle — le français — et plus de 60 langues nationales locales. Cette richesse linguistique, qui caractérise notre identité culturelle et qui est l'une des plus diverses d'Afrique de l'Ouest, est trop souvent vécue comme une complexité administrative à gérer plutôt que comme un atout à valoriser. IVOIRE CONCORDE propose une politique linguistique régionale innovante qui reconnaît la richesse de cette diversité tout en préservant la cohésion nationale par le français.

Chaque Région Fédérale dispose, dans sa constitution régionale, d'une ou deux langues véhiculaires régionales qui jouissent d'un statut semi-officiel dans l'administration régionale. Ces langues peuvent être utilisées dans les Parlements Régionaux pour les débats, dans les Tribunaux Fonciers Régionaux pour les médiations culturelles et dans l'enseignement primaire en complément du français qui reste la langue officielle d'enseignement national. Cette politique n'est pas une menace pour le français : c'est une reconnaissance de la réalité linguistique vécue par les Ivoiriens.

Considérons un cas concret. Un paysan Sénoufo de la région du Poro, qui parle le sénoufo de naissance et qui a appris le français à l'école sans le maîtriser parfaitement, est aujourd'hui désavantagé dans toutes les démarches administratives. Quand le Conseil régional débat en français de questions qui le concernent directement, il ne peut pas suivre pleinement. Quand il doit défendre ses droits fonciers devant un tribunal, il est confronté à une procédure dans une langue qui n'est pas la sienne. Cette barrière linguistique aggrave structurellement l'inégalité d'accès à la citoyenneté. La politique IC permet au Parlement Régional des Savanes de tenir certaines séances en sénoufo, au Tribunal Foncier Régional d'auditionner les parties dans leur langue maternelle et aux écoles primaires d'enseigner les premières années de scolarité en sénoufo avant de basculer progressivement vers le français. Cette progressivité linguistique est ce qui permet à chaque enfant ivoirien d'accéder pleinement à la citoyenneté tout en valorisant son héritage culturel.

CHAPITRE XVIII

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR IVOIRE CONCORDE

> ***« Les réponses directes aux interrogations les plus courantes. »***

Ce chapitre compile les questions les plus fréquemment posées lors des discussions autour d'IVOIRE CONCORDE — sur les réseaux sociaux, dans les cercles académiques, lors des rencontres citoyennes, dans les conversations privées. Les réponses sont volontairement directes, sans détour rhétorique, parce qu'une bonne FAQ doit pouvoir être consultée rapidement par un lecteur pressé qui cherche une information précise. Les développements détaillés se trouvent dans les chapitres correspondants ; la FAQ est un outil de navigation rapide dans le projet.

Q1 — Est-ce que le fédéralisme va rendre chaque Région indépendante ?

Non et cette question mérite d'être traitée avec précision parce qu'elle est l'une des plus fréquentes. Le fédéralisme n'est pas la sécession. Dans un système fédéral, chaque Région est autonome dans le périmètre de ses compétences propres — qui sont importantes mais limitées — mais elle reste partie intégrante de la nation ivoirienne, qui conserve l'exclusivité des compétences régaliennes (défense, monnaie, diplomatie, justice fédérale). La Constitution Fédérale d'IVOIRE CONCORDE garantit explicitement quatre piliers de l'unité nationale : la libre circulation des Ivoiriens entre Régions, l'unicité de la nationalité ivoirienne, l'égalité de traitement de tout Ivoirien dans n'importe quelle Région et l'interdiction pour une Région de discriminer les ressortissants des autres Régions.

Penser que la décentralisation mène à l'indépendance des Régions, c'est confondre autonomie et souveraineté — deux notions distinctes. Un enfant majeur qui gère son compte bancaire et qui prend ses propres décisions de vie n'a pas coupé les liens avec sa famille — il est simplement devenu responsable de ses propres affaires. C'est exactement la même logique pour les Régions Fédérales : elles deviennent responsables de leurs propres affaires, sans cesser d'appartenir à la nation.

Q2 — Comment financer la transition vers le système IC ?

La transition est progressive et largement autofinancée, ce qui est l'une des forces du projet. La règle 40-40-20 ne crée pas de nouvelles dépenses pour le contribuable ivoirien : elle redistribue les recettes fiscales existantes selon une formule transparente. L'État Fédéral continue à percevoir 40% des recettes pour financer les fonctions régaliennes — défense, diplomatie, monnaie, justice fédérale, infrastructures inter-régionales. Les Régions reçoivent leurs 40% progressivement, avec un calendrier de transfert des compétences qui s'étale sur 5 ans pour permettre la montée en charge ordonnée des nouvelles administrations régionales.

Les coûts spécifiques à la transition — formation des nouveaux cadres, mise en place de la HAC, déploiement de la plateforme Open Data, élaboration de la nouvelle Constitution — sont relativement modestes comparés à l'enjeu. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement disposent par ailleurs de programmes spécifiques d'appui à la décentralisation, dont la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier pour financer les capacités techniques régionales pendant la phase initiale. Plusieurs partenaires de coopération bilatérale — Suisse, Allemagne, Canada notamment — ont une

expertise reconnue en matière de décentralisation et seraient probablement intéressés à appuyer le processus ivoirien.

Q3 — Et si une Région est mal gérée ? Qui intervient ?

Trois mécanismes d'intervention sont prévus, calibrés selon la gravité de la situation. Le premier est démocratique : les élections régionales, qui se tiennent tous les 6 ans au suffrage universel direct à deux tours, permettent aux citoyens de la Région de sanctionner un mauvais Gouverneur en ne le réélisant pas — ou même en l'évinçant au premier tour si une candidature alternative crédible se présente. Le mandat n'est renouvelable qu'une seule fois, ce qui empêche de s'incruster indéfiniment dans la fonction.

Le deuxième mécanisme est juridictionnel : la Cour Constitutionnelle Fédérale peut être saisie si un Gouverneur viole la Constitution Fédérale et la Cour des Contrats de Performance peut sanctionner les manquements aux indicateurs contractuels signés à la prise de fonction. Ces saisines peuvent venir du Vice-Gouverneur Principal, du Parlement Régional, de l'Audit Croisé Inter-Régional ou d'une initiative citoyenne ayant atteint le seuil de signatures requis.

Le troisième mécanisme, réservé aux cas extrêmes de rupture de l'ordre constitutionnel, est l'activation par le gouvernement fédéral d'une procédure d'urgence — analogue à l'Article 356 indien — pour prendre temporairement en charge la gestion de la Région. Cette procédure ne peut être déclenchée qu'à la majorité des deux tiers de la Chambre des Régions, sous le contrôle de la Cour Constitutionnelle Fédérale et elle est par construction temporaire — elle ne peut excéder 12 mois sans nouvelle validation parlementaire. Ces conditions strictes empêchent l'usage abusif de la procédure d'urgence.

Q4 — Les petits partis d'opposition ont-ils leur place dans IVOIRE CONCORDE ?

Oui et leur rôle change même profondément à leur avantage. Dans le système actuel, les petits partis sont condamnés à une opposition stérile — ils ne peuvent ni gouverner, parce qu'ils n'ont pas la masse électorale nationale, ni vraiment peser, parce que la logique majoritaire les marginalise — ou à des alliances opportunistes avec le parti dominant qui les diluent. Dans le système fédéral, un parti politique qui dispose d'un ancrage régional fort peut facilement remporter le gouvernorat de cette Région et démontrer son programme politique par les résultats concrets de sa gestion. Le fédéralisme offre aux petits partis des espaces politiques où ils peuvent gouverner réellement, ce qui est une transformation considérable de leur situation.

Cette opportunité est particulièrement intéressante pour les partis qui se définissent par une thématique précise (écologie, droits des femmes, justice sociale) plutôt que par une coalition d'intérêts large. Dans le système IC, ces partis peuvent défendre leur thématique au niveau régional, démontrer son efficacité et progressivement la diffuser au niveau national. La diversité politique s'enrichit, au lieu de s'appauvrir comme c'est le cas dans le système hyper-présidentiel actuel.

Q5 — Qu'est-ce qui empêche une majorité de Gouverneurs de modifier la Constitution à leur avantage ?

La Constitution Fédérale est protégée par plusieurs verrous successifs qui rendent sa modification très exigeante. Sa révision exige une double majorité parlementaire : les deux tiers de la Chambre des Citoyens ET les deux tiers de la Chambre des Régions. Cette double exigence garantit qu'aucune

majorité simple ne peut imposer une révision constitutionnelle et qu'aucune coalition régionale étroite ne peut le faire non plus. De plus, tout article touchant aux droits fondamentaux des citoyens ou à la règle 40-40-20 est soumis à un référendum populaire obligatoire — ce qui place le peuple en dernier ressort comme protecteur de ces dispositions essentielles.

Ces mécanismes de protection constitutionnelle reproduisent ceux de la Confédération suisse, qui ont résisté avec succès depuis 1848 à toutes les tentatives de détournement. Ils sont éprouvés. Ils fonctionnent. Et ils sont plus solides que ceux de la Constitution ivoirienne actuelle, qui peuvent être modifiés par des majorités qualifiées plus accessibles à un parti dominant.

Q6 — IVOIRE CONCORDE est-il financé par des puissances étrangères ?

Non et cette précision mérite d'être faite avec netteté parce qu'elle est régulièrement attaquée par les sceptiques. IVOIRE CONCORDE est une initiative citoyenne ivoirienne, portée par des Ivoiriens, pour des Ivoiriens. Elle ne sollicite ni financement étranger, ni soutien diplomatique extérieur, ni appui logistique de puissances tierces. Le projet est élaboré, débattu et porté en Côte d'Ivoire, dans la langue française et dans les langues régionales, avec des références internationales certes — comparatives — mais dans un esprit d'adaptation au contexte ivoirien, pas d'importation servile.

Les idées qu'IC défend — fédéralisme, technocratie, démocratie directe, transparence radicale — ne sont pas des idéologies importées de l'Occident. Elles sont d'ailleurs présentes, sous des formes diverses, dans plusieurs traditions africaines de gouvernance par le conseil — les conseils de sages, les palabres de village, les assemblées initiatiques, les systèmes de classes d'âge des peuples lagunaires. Le fédéralisme est, à bien des égards, la traduction moderne d'institutions africaines anciennes qui pratiquaient déjà la décision par concertation et le partage des compétences entre niveaux territoriaux.

Q7 — Et si le premier Gouverneur élu d'une Région s'avère être un escroc ?

Le système est conçu précisément pour cette hypothèse, qui n'est pas une simple éventualité théorique mais une probabilité statistique réelle dans tout système politique humain. Plusieurs lignes de défense successives sont prévues. Premièrement, les Vice-Gouverneurs thématiques recrutés par la HAC ne dépendent pas hiérarchiquement du Gouverneur : ils dépendent de leur Contrat de Performance signé à la prise de fonction. Si le Gouverneur leur demande des malversations, ils peuvent refuser sans craindre le licenciement immédiat. Deuxièmement, le budget régional est audité publiquement chaque trimestre par la Cour des Contrats de Performance, avec rapport publié sur la plateforme Open Data accessible à tout citoyen.

Troisièmement, le veto populaire permet aux citoyens, à partir de 50 000 signatures certifiées, de bloquer toute décision frauduleuse en la soumettant au référendum. Quatrièmement, la Cour des Contrats de Performance peut démettre tout responsable régional qui n'atteint pas ses objectifs contractuels, après procédure motivée. Cinquièmement, les élections régionales ont lieu tous les 6 ans, ce qui permet de sanctionner un Gouverneur défaillant. Et sixièmement, dans les cas les plus graves, la Haute Cour de Justice peut être saisie pour les manquements pénaux, avec à la clé l'inéligibilité à vie pour les fonctions exécutives.

Un Gouverneur escroc peut faire des dégâts pendant un certain temps, c'est exact. Mais le système est conçu pour limiter ces dégâts, les détecter rapidement et les corriger. C'est bien plus que ce que permet le système actuel, où un Président de la République corrompu peut sévir pendant des décennies sans que les institutions parviennent à le sanctionner efficacement.

Q8 — Qu'advient-il d'Abidjan dans ce nouveau découpage ?

Abidjan devient la capitale de la Région Fédérale Littorale, qui absorbe intégralement le District Autonome d'Abidjan ainsi que les régions administratives Agnéby-Tiassa, Grands-Ponts et La Mé. Loin d'être affaiblie par cette transformation, Abidjan voit sa position économique renforcée. Libérée de la surconcentration politique — qui s'installe désormais à Yamoussoukro, District Fédéral neutre — elle peut se spécialiser pleinement dans la finance, les services, l'industrie de transformation, la création culturelle et la logistique internationale, qui sont ses véritables vocations métropolitaines.

La pression migratoire sur Abidjan diminue progressivement à mesure que les autres Régions Fédérales offrent des opportunités économiques réelles à leurs jeunes diplômés. Cette détente démographique permet à la métropole de se développer sereinement, en planifiant ses infrastructures sur la base de projections réalistes plutôt qu'en courant après des flux migratoires qu'elle ne maîtrise pas. Abidjan gagne donc en qualité de vie sans perdre en dynamisme économique. Le modèle de référence est Zurich par rapport à Berne en Suisse ou Lagos par rapport à Abuja au Nigeria : la capitale économique se distingue de la capitale politique et chacune se développe pleinement dans sa vocation propre.

MOT DU FONDATEUR

Une lettre ouverte à chaque Ivoirien

Chère Korotoum. Cher Koffi. Chère Guéa. Cher Issouf. Chère Akissi. Cher Guéhi. Chère Ehuibla

Je vous écris ces lignes au moment où je décide de finaliser ce document, en avril 2026, après plusieurs mois d'échanges, de discussions, de doutes et de convictions partagées. Ce que vous tenez entre les mains n'est pas un manifeste politique au sens où vous l'entendez habituellement. Ce n'est pas une promesse de campagne. Ce n'est pas l'annonce d'une candidature future. C'est autre chose, qui mérite d'être nommé clairement avant que vous ne commenciez à le lire ou à le faire lire à votre entourage.

Il y a quelques années, j'aurais moi-même été sceptique face à un document comme celui-ci. Sceptique, je le confesse honnêtement, parce que j'ai grandi dans un pays où les idées ambitieuses finissent souvent dans les tiroirs. Un pays où les réformes meurent dans les couloirs ministériels avant même d'avoir vu le jour. Un pays où la résignation est devenue, au fil des décennies, une forme de sagesse populaire — la sagesse de ceux qui ont trop vu, trop entendu, trop espéré. Je sais ce que c'est de hausser les épaules en disant « ça ne changera jamais ». Je l'ai fait moi-même. Beaucoup de fois.

Alors permettez-moi d'être honnête avec vous d'une honnêteté que les politiciens classiques n'ont jamais le courage d'avoir. Une honnêteté que je dois à la confiance que vous me ferez en lisant ces pages.

Je ne sais pas si IVOIRE CONCORDE réussira.

Je ne sais pas si nous atteindrons la masse critique en trois ans, en cinq ans ou en dix ans. Je ne sais pas si le premier Gouverneur élu dans le cadre de ce système sera à la hauteur de l'espoir que nous portons. Je ne peux pas vous promettre que la transition se fera sans douleur, sans résistance, sans moments de doute. Je ne peux même pas vous garantir que les meilleures intentions, écrites noir sur blanc dans ce document, ne seront pas, demain, détournées ou trahies par des hommes que nous ne connaissons pas encore.

Tout cela, je l'ignore. Et je préfère vous le dire d'emblée plutôt que de vous mentir, comme la culture politique nous y a malheureusement habitués.

Mais ce que je sais, en revanche et ce que je veux vous dire avec toute la conviction dont je suis capable, c'est ceci : le système actuel, lui, a déjà prouvé ce qu'il est capable de produire. Il n'est plus dans le registre de l'incertitude. Il est dans le registre du bilan. Et ce bilan, vous le connaissez aussi bien que moi, parce que vous le vivez chaque jour dans votre chair.

Le système actuel a produit des générations de jeunes diplômés sans emploi à Korhogo. Il a produit des paysans de cacao dans la Nawa et l'Indénié-Djuablin qui meurent pauvres sur les terres mêmes qui enrichissent le reste du monde. Il a produit des femmes qui font fonctionner l'économie ivoirienne sans jamais siéger dans les assemblées qui décident de leur sort, sans jamais être consultées sur

les politiques qui structurent leur quotidien. Il a produit des Régions entières — toutes nos Régions périphériques — qui regardent leur richesse partir en camions vers Abidjan sans qu'aucun retour visible ne vienne payer leurs hôpitaux, bitumer leurs pistes, alimenter en électricité leurs villages.

Ce système-là, mes chers compatriotes, nous le connaissons. Nous en connaissons les résultats. Ils sont là, devant nous, mesurables, documentés, vérifiables. Vous n'avez pas besoin que je vous les démontre — votre vie quotidienne suffit à les attester. Je n'ai pas besoin de vous citer des chiffres, parce que vous êtes les chiffres. Je n'ai pas besoin de vous parler de pauvreté régionale, parce que vous la vivez ou vous l'avez vue chez vos parents, vos cousins, vos voisins.

> ***« IVOIRE CONCORDE propose l'alternative. Pas une promesse d'homme. Une architecture de système. Pas du rêve. Des plans. Des mécanismes. Des précédents internationaux. Des chiffres. De l'ingénierie. »***

Je ne vous demande pas de me croire sur parole. Cette demande aurait été indigne de vous et indigne du projet. Je vous demande quelque chose de beaucoup plus exigeant et de beaucoup plus respectueux : je vous demande de lire ces plans. De les critiquer. De les améliorer. De les partager autour de vous. Et si, après les avoir lus avec attention, vous pensez sincèrement que les mécanismes proposés sont solides, alors et seulement alors, je vous demande de les exiger.

Exiger, c'est cela le mot qui résume tout ce que je vous demande aujourd'hui. Pas voter. Pas cotiser. Pas vous sacrifier. Exiger.

Exiger du prochain candidat à la présidence de la République qu'il se positionne clairement sur le fédéralisme — pour ou contre, sans tergiverser, sans noyer le poisson dans des formules ambiguës qu'il abandonnera dès le lendemain de son élection. Exiger du prochain candidat au Conseil régional qu'il signe publiquement un Contrat de Performance avec des indicateurs chiffrés vérifiables annuellement — pour qu'il puisse être jugé sur ses résultats, pas sur ses promesses. Exiger de vos élus locaux actuels qu'ils publient leurs comptes en open data accessible à chaque citoyen, qu'ils rendent compte de l'usage des fonds qu'ils gèrent, qu'ils acceptent l'évaluation citoyenne plutôt que de s'en cacher.

Ces exigences sont raisonnables. Elles ne demandent pas de révolution dans la rue. Elles ne demandent pas de sacrifice physique. Elles ne demandent pas de prendre des risques pour votre vie ou pour celle de vos proches. Elles demandent simplement que les institutions ivoiriennes travaillent enfin pour vous — au lieu de vous demander, comme elles le font depuis trop longtemps, de travailler pour elles.

EXIGER

Pas supplier. Pas attendre. Pas espérer. Exiger. Le système actuel a déjà prouvé ce qu'il produit. IVOIRE CONCORDE n'est pas une promesse d'homme. C'est une architecture de système. Ces exigences sont raisonnables. Elles demandent que les institutions travaillent pour nous.

Je voudrais maintenant m'adresser plus précisément à chacune et chacun d'entre vous, parce que ce projet, s'il a une cohérence intellectuelle d'ensemble, doit aussi parler à des situations concrètes. Et chaque situation concrète mérite un mot.

Korotoum, toi qui me demandais un soir, dans ce ton plein de pudeur que je connais bien, comment se mobiliser pour son pays sans risquer sa vie : ce projet a été pensé pour répondre à ta question. La phase 1 est intellectuelle, la phase 2 est documentaire, la phase 3 est citoyenne — aucune ne te demande de descendre dans la rue, aucune ne te demande de t'exposer physiquement. Tu peux porter ce projet en lisant, en partageant, en expliquant. C'est suffisant. C'est même beaucoup.

Koffi, toi qui as fait toutes tes études brillantes à l'université d'Abidjan et qui ne trouves pas de travail à la hauteur de tes diplômes : ce projet est conçu pour que ton frère cadet, qui hésite à prendre la même voie, puisse réussir dans sa Région d'origine sans avoir à venir grossir les statistiques d'Abidjan. Il est conçu pour que les Universités Régionales Spécialisées demain forment des cadres dans toutes nos Régions et que ces cadres puissent y trouver de l'emploi. Tu es la dernière génération à devoir choisir entre Abidjan et l'exil intérieur. Les suivantes auront enfin une vraie alternative.

Guéa, toi qui as quitté ton village d'origine dans le Cavally il y a trente ans pour t'installer à Adjamé et qui voudrais bien y retourner mais qui sais qu'il n'y a plus rien là-bas pour ta famille : ce projet est conçu pour que tes petits-enfants puissent un jour vivre sur la terre de leurs ancêtres dignement. Pas en revivant le passé. En construisant un avenir. La règle 40-40-20 appliquée pendant 18 ans dans la Région du Grand Ouest, ce sont des routes, des hôpitaux, des écoles et des emplois qui rendront possible le retour de ceux qui ont dû partir.

Issouf, toi qui es commerçant à Bouaké et qui peines à obtenir un crédit bancaire pour développer ton activité parce que tu n'as pas les bons réseaux à Abidjan : ce projet est conçu pour que le Fonds de Garantie PME, avec son effet levier de 1 pour 6, te débloque enfin l'accès au financement. Pour que les marchés publics régionaux, financés par les 40% propres à ta Région, favorisent les entrepreneurs locaux comme toi. Tu es exactement le type d'entrepreneur ivoirien que le système actuel étouffe et que le système IC libérera.

Akissi, toi qui es enseignante au lycée de Bondoukou et qui vois chaque année tes meilleurs élèves partir pour Abidjan parce que rien ne les retient ici : ce projet est conçu pour que le lycée de Bondoukou devienne demain un établissement d'excellence régionale, financé par les 40% de la Région de l'Est, équipé comme il devrait l'être, doté de professeurs qui acceptent leurs affectations parce que les conditions de vie sont devenues décentes. Pour que tes élèves aient enfin le choix de rester.

Guéhi, toi qui es chef traditionnel dans le pays bété et qui hésites entre la frustration de voir ton autorité morale ignorée par les institutions modernes et la crainte que la modernité ne menace tes prérogatives : ce projet te propose la sublimation de ton statut. Pas son effacement, pas sa marginalisation. Le Conseil de Sages dans le Bandama-Sud reconnaît ton autorité morale, l'institutionnalise, lui donne enfin une place officielle dans l'architecture régionale. Tu n'as pas à choisir entre tradition et modernité. IC propose les deux ensemble.

Et vous tous qui n'êtes pas explicitement nommés dans ces lignes : sachez que ce projet a été pensé en pensant à vous. Pas à un ivoirien abstrait. À toi, paysan dans le Hambol qui te lèves chaque matin avant l'aube. À toi, **Ehuibla,** infirmière à Daoukro qui soignes avec des moyens dérisoires. À toi, fonctionnaire à Yamoussoukro qui voudrais faire ton métier correctement mais qui es freiné par les arbitrages politiques. À toi, **Chella**, jeune, diplômée à Daloa qui cherche du travail et qui ne le trouve pas et qui t'es rabattue sur une activité de décoration, remise de cadeau et événementiel. À toi, retraité à San-Pédro qui te demandes ce que ta génération va laisser à ses petits-enfants.

Ce projet est pour vous. Il ne réussira pas sans vous. Et il vous appartient déjà, dès l'instant où vous l'avez lu et compris.

> ***« Ma région, ma richesse, mon rêve d'avenir. »***

Ce n'est pas un slogan publicitaire. Ce n'est pas une formule destinée à habiller un programme creux. C'est un programme de gouvernement, méthodique, chiffré, technique, étalé sur 18 ans, qui appartient à chacun et chacune d'entre vous. Vous n'avez pas à demander la permission de le porter. Vous n'avez pas à attendre que quelqu'un vous donne l'autorisation de le défendre. Vous n'avez pas à payer une cotisation à un parti politique pour en faire votre propre affaire.

Il vous appartient. Dès l'instant où vous fermez ce document, il devient le vôtre et vous en faites ce que vous voulez. C'est votre Côte d'Ivoire. C'est votre Région. C'est votre richesse. C'est votre rêve d'avenir.

La Côte d'Ivoire par chaque Ivoirien. Par nous et pour nous, dans l'Union, la Discipline et le Travail.

Francis Bléoué BLEHOUE

Fondateur d'IVOIRE CONCORDE · S&L-CdP

Avril 2026 · Abidjan, Côte d'Ivoire

ivoireconcorde@gmail.com

#IvoireConcorde · #MaRegionMaRichesse · #ChangementDeParadigme · #Fédéralisme · #PaixSociale

ANNEXE A

GLOSSAIRE DES TERMES IVOIRE CONCORDE

Terme	Définition
40-40-20	Règle d'or budgétaire constitutionnellement sanctuarisée. 40% restent à la Région Fédérale productrice ; 40% reviennent à l'État Fédéral pour les fonctions régaliennes ; 20% alimentent le Fonds de Solidarité Inter-Régional géré par la Chambre des Régions.
ACIR	Audit Croisé Inter-Régional. Mécanisme par lequel chaque Région Fédérale est auditée par les experts d'une autre Région selon un calendrier de rotation tiré au sort.
AMFI	Assurance Maladie Fédérale Interconnectée. Système d'assurance santé portable qui suit le citoyen sur l'ensemble du territoire fédéral. 5 tranches de revenus avec cotisations de 0 à 6%.
ARDEE	Agence Régionale de Développement Économique et Emploi. Une par Région Fédérale. Pilotage opérationnel du marché du travail régional.
ARS-F	Agence Régionale de Santé Fédérale. Une par Région Fédérale. Pilotage régional de la planification sanitaire.
ATD	Ambassadeurs Techniques de la Diaspora. Programme de recrutement de professionnels de la diaspora pour des missions de 6 à 12 mois dans leur Région d'origine.
Bandama-Sud	Sixième Région Fédérale, bloc Bété-Krou côtier. Composition : Gôh, Lôh-Djiboua, Gbôklé, Nawa, San-Pédro. Chef-lieu : San-Pédro. Population RGPH 2021 : 4 775 616 habitants.
BRPA	Bourse Régionale des Produits Agricoles. Plateforme à Abidjan permettant aux producteurs de vendre directement, sans intermédiaires.
CCF	Cour Constitutionnelle Fédérale. Gardienne de la Constitution. Arbitre les conflits Région-État, valide les révocations, contrôle constitutionnel des lois.
CCP	Cour des Contrats de Performance. Juridiction administrative qui évalue annuellement les résultats des Vice-Gouverneurs et SGP au regard de leur Contrat de Performance.
Conseil des Gouverneurs	Organe exécutif suprême de la Fédération. Réunit les six Gouverneurs élus, qui exercent collégialement la direction de l'État Fédéral. Présidence tournante annuelle.

Terme	Définition
Contrat de Performance	Document juridique opposable signé par tout responsable exécutif (Gouverneur, Vice-Gouverneur, SGP) à la prise de fonction, fixant des indicateurs chiffrés annuels de réussite.
District Fédéral	Yamoussoukro. Territoire fédéral neutre, distinct des six Régions Fédérales, abritant les institutions fédérales (Parlement, Conseil des Gouverneurs, SGP, Cours). Enclavé au cœur du V Baoulé sans lui appartenir.
Est (Région Fédérale de l')	Première Région Fédérale, bloc Akan. Composition : Indénié-Djuablin, Sud-Comoé, Moronou, N'Zi, Iffou, Gontougo, Bounkani. Chef-lieu : Abengourou. Population RGPH 2021 : 3 919 139 habitants.
Fonds de Solidarité Inter-Régional	Fonds de péréquation alimenté par les 20% de la règle d'or, géré par la Chambre des Régions, redistribué aux Régions selon une formule transparente.
Gouverneur	Chef de l'exécutif d'une Région Fédérale, élu au suffrage universel direct à deux tours pour un mandat de six ans renouvelable une seule fois.
Grand Ouest (Région Fédérale du)	Quatrième Région Fédérale, bloc Krou-Dan. Composition : Tonkpi, Guémon, Cavally, Haut-Sassandra. Chef-lieu : Daloa. Population RGPH 2021 : 4 766 720 habitants.
HAC	Haute Autorité de la Compétence. Autorité administrative indépendante qui certifie les profils des hauts responsables, conduit les recrutements et suit les contrats de performance.
HASF	Haute Autorité Sanitaire Fédérale. 12 membres. Garante de l'interopérabilité des systèmes de santé régionaux et de la portabilité de l'AMFI. Veille épidémiologique et alertes fédérales.
HCJ	Haute Cour de Justice. Juridiction qui juge les manquements éthiques et pénaux des plus hauts responsables de l'État Fédéral et des Régions.
IPR	Indice de Performance Régionale. Classement annuel public des six Régions sur vingt indicateurs (santé, éducation, économie, gouvernance) — voir Annexe D.
IVOIRE CONCORDE	Projet de refondation institutionnelle de la Côte d'Ivoire en une République fédérale à six Régions et un District Fédéral, fondé sur la règle 40-40-20.
Littorale (Région Fédérale)	Cinquième Région Fédérale, bloc Lagunaire. Composition : Abidjan (DA absorbé), Agnéby-Tiassa, Grands-Ponts, La Mé. Chef-lieu : Abidjan. Population RGPH 2021 : 8 363 640 habitants.

Terme	Définition
Open Data	Plateforme numérique nationale de transparence publique inscrite dans la Constitution Fédérale, donnant accès en temps réel aux flux financiers et indicateurs de performance.
Parlement Fédéral Bicaméral	Pouvoir législatif fédéral, siégeant à Yamoussoukro. Composé de la Chambre des Citoyens (proportionnelle, scrutin uninominal à 2 tours) et de la Chambre des Régions (3 représentants par RF).
Parlement Régional	Pouvoir législatif d'une Région Fédérale, 30 à 50 députés régionaux, gardien des 40% propres.
PHAHM-AVMA	Plan Hospitalier d'Approvisionnement et d'Achat Mutualisé. Investissement de 1,2 milliard USD sur 10 ans pour la souveraineté pharmaceutique.
Plan de Développement Régional (PDR)	Document de candidature obligatoire que tout candidat au poste de Gouverneur doit déposer avec sa candidature. Plan Quinquennal Chiffré sur lequel il sera jugé.
Président de la Confédération	Titre porté par le Gouverneur en exercice de la présidence tournante annuelle du Conseil des Gouverneurs. Fonction représentative, sans pouvoir exécutif supérieur.
RGPH 2021	Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021. Recensement effectué du 8 novembre au 14 décembre 2021. Résultats définitifs publiés le 6 juillet 2022. Population totale : 29 389 152 habitants. Source primaire du découpage V3.
Région Fédérale	Une des six entités territoriales constituantes de la République fédérale ivoirienne. Chefs-lieux : Abengourou, Bouaké, Korhogo, Daloa, Abidjan, San-Pédro.
Redevabilité Radicale	Principe selon lequel tout responsable exécutif est lié par un Contrat de Performance public, des rapports trimestriels et un mécanisme de révocation pour non-performance.
S&L-CdP	Spiritualité & Leadership pour un Changement de Paradigme. Mouvement initiateur du PROJET IVOIRE CONCORDE.
Savanes (Région Fédérale des)	Troisième Région Fédérale, bloc Mandé Nord. Composition : Poro, Tchologo, Bagoué, Folon, Kabadougou, Bafing, Worodougou, Béré. Chef-lieu : Korhogo. Population RGPH 2021 : 3 780 263 habitants.
Sefonisme	Terme introduit par le mini-film Faut pas fâcher, désignant le clientélisme par lequel on place ses petits à des postes clés. Précisément ce que la HAC rend impossible.
SGP	Secrétaire Général Permanent. Haut fonctionnaire de carrière à la tête d'un des douze pôles de l'État Fédéral, sélectionné par la HAC, ratifié par le Parlement Fédéral.

Terme	Définition
Sinusoïde du progrès	Métaphore mathématique de la trajectoire politique souhaitée par IVOIRE CONCORDE, par opposition au cercle des crises. Une démocratie saine connaît des hauts et des bas (sinusoïde) mais sa courbe avance — elle ne revient jamais à zéro. Le système actuel ivoirien tourne en cercle.
Sublimation des identités politiques	Principe selon lequel l'adhésion à IVOIRE CONCORDE n'efface pas les identités partisanes (RHDP, PDCI, PPA-CI et autres) mais les transforme en forces régionales assumées et comparables.
TFR	Tribunal Foncier Régional. Juridiction spécialisée dans chaque Région, composée d'un juriste, d'un anthropologue et d'un médiateur culturel.
Toukpê	Alliance de plaisanterie et de solidarité inter-ethnique des sociétés ivoiriennes. Mécanisme traditionnel de désamorçage des conflits utilisé comme base du découpage régional.
V Baoulé (Région Fédérale du)	Deuxième Région Fédérale, bloc Central. Composition : Bélier, Gbêkê, Hambol, Marahoué. Chef-lieu : Bouaké. Population RGPH 2021 : 3 361 702 habitants.
Veto citoyen	Pouvoir constitutionnel permettant à 50 000 signatures certifiées de suspendre l'application d'une loi votée et de la soumettre à référendum populaire.
Vice-Gouverneur Principal	Directeur Général de la Région Fédérale, désigné par le Gouverneur dans les 30 jours suivant son élection sur liste d'aptitude HAC.
Vice-Gouverneur thématique	Membre du cabinet régional, en charge d'un des sept pôles sectoriels (Économie, Infrastructures, Capital Humain, Agriculture, Sécurité, Numérique, Culture-Tourisme-Environnement).
Vie complète (les 7 piliers)	Cadre conceptuel central de la doctrine IVOIRE CONCORDE qui explique les flux migratoires vers Abidjan. Une vie complète repose sur sept piliers indissociables : (1) Survivre, (2) Exister économiquement, (3) Se former, (4) Appartenir, (5) Se projeter, (6) Être reconnu, (7) S'épanouir. La mission d'IC est de reconstituer ces sept piliers dans chacune des six Régions Fédérales.
Yamoussoukro	District Fédéral. Capitale fédérale neutre. Population RGPH 2021 : 422 072 habitants. Enclavée au cœur du V Baoulé sans lui appartenir.
ZTR	Zone de Transformation Régionale. Zone dédiée à la première transformation des matières premières régionales pour retenir la valeur ajoutée.

ANNEXE B

TABLEAU RGPH 2021 — LES 31 RÉGIONS VENTILÉES DANS LES 6 RF

Cette annexe reproduit la ventilation exhaustive des 31 régions administratives et des 2 districts autonomes de Côte d'Ivoire dans les 6 Régions Fédérales et le District Fédéral d'IVOIRE CONCORDE, sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021. Elle est le tableau de référence pour toutes les futures publications IC.

Région Fédérale de l'Est — chef-lieu Abengourou

Région administrative	Chef-lieu	Population 2021
Indénié-Djuablin	Abengourou	716 443
Sud-Comoé	Aboisso	784 893
Moronou	Bongouanou	439 755
N'Zi	Dimbokro	254 623
Iffou	Daoukro	378 560
Gontougo	Bondoukou	917 828
Bounkani	Bouna	427 037
TOTAL RF EST	—	3 919 139

Région Fédérale du V Baoulé — chef-lieu Bouaké

Région administrative	Chef-lieu	Population 2021
Bélier	Yamoussoukro*	415 593
Gbêkê	Bouaké	1 352 900
Hambol	Katiola	612 029
Marahoué	Bouaflé	981 180
TOTAL RF V BAOULÉ	—	3 361 702

** Yamoussoukro est le chef-lieu administratif officiel de la région du Bélier mais la ville n'en fait pas partie. Elle constitue le District Fédéral, juridiquement distinct de la Région Fédérale du V Baoulé.*

Région Fédérale des Savanes — chef-lieu Korhogo

Région administrative	Chef-lieu	Population 2021
Poro	Korhogo	1 040 461
Tchologo	Ferkessédougou	603 084
Bagoué	Boundiali	515 890
Folon	Minignan	146 209
Kabadougou	Odienné	289 806
Bafing	Touba	262 850
Worodougou	Séguéla	429 812
Béré	Mankono	492 151
TOTAL RF SAVANES	—	3 780 263

Région Fédérale du Grand Ouest — chef-lieu Daloa

Région administrative	Chef-lieu	Population 2021
Tonkpi	Man	1 387 909
Guémon	Duékoué	930 873
Cavally	Guiglo	708 241
Haut-Sassandra	Daloa	1 739 697
TOTAL RF GRAND OUEST	—	4 766 720

Région Fédérale Littorale — chef-lieu Abidjan

Région administrative	Chef-lieu	Population 2021
Abidjan (DA)	Abidjan	6 321 017
Agnéby-Tiassa	Agboville	865 951
Grands-Ponts	Dabou	450 007
La Mé	Adzopé	726 665
TOTAL RF LITTORALE	—	8 363 640

Région Fédérale du Bandama-Sud — chef-lieu San-Pédro

Région administrative	Chef-lieu	Population 2021
Gôh	Gagnoa	985 282
Lôh-Djiboua	Divo	1 103 158
Gbôklé	Sassandra	460 980
Nawa	Soubré	1 165 472
San-Pédro	San-Pédro	1 060 724
TOTAL RF BANDAMA-SUD	—	4 775 616

District Fédéral

Entité	Capitale	Population 2021
Yamoussoukro (DA)	Yamoussoukro	422 072

Synthèse nationale

Niveau	Population RGPH 2021
Sous-total 6 Régions Fédérales	28 967 080 hab. (98,6%)
District Fédéral de Yamoussoukro	422 072 hab. (1,4%)
Total Côte d'Ivoire (RGPH 2021)	29 389 152 hab. (100%)

Lecture du déséquilibre démographique

Cinq Régions Fédérales sur six s'inscrivent dans une fourchette resserrée de 3,36 à 4,78 millions d'habitants — un ratio maximum de 1 à 1,4 entre la plus petite et la plus grande de ces cinq Régions. La Région Fédérale Littorale, à 8,36 millions, fait exception en absorbant le District Autonome d'Abidjan. Le ratio entre la plus petite et la plus grande RF passe de 1:12 dans le système actuel (Folon/Haut-Sassandra) à 1:2,5 dans le système IC — soit une amélioration d'un facteur 5.

ANNEXE C

PROPOSITION DE CALENDRIER ÉLECTORAL FÉDÉRAL

Le calendrier électoral dans un système fédéral doit éviter deux écueils majeurs : la nationalisation des scrutins locaux et la fatigue électorale. Voici la proposition d'IVOIRE CONCORDE pour les dix premières années de transition.

Échéance	Description
An 1 — Élections des 6 Gouverneurs régionaux	Chaque Région vote à 2 semaines d'intervalle pour éviter l'effet de contagion nationale. Le débat reste ancré dans les enjeux locaux.
An 1 — Élections des Chambres Fédérales	Chambre des Citoyens (proportionnelle à la population) et Chambre des Régions (3 représentants fixes par Région Fédérale).
An 3 — Référendum Constitutionnel National	Validation populaire de la Constitution Fédérale et des constitutions régionales.
An 5 — Premier référendum régional dans chaque Région	Chaque Région organise son premier vote populaire sur un sujet local (loi foncière, budget régional, politique éducative).
An 6 — Renouvellement des 6 Gouverneurs	Fin du premier mandat de 6 ans. Possibilité de renouvellement pour un seul mandat supplémentaire (maximum 12 ans dans une vie).
An 6 — Renouvellement de la Chambre des Citoyens	Renouvellement intégral. Chambre des Régions renouvelée pour moitié.
An 10 — Fenêtre de révision constitutionnelle	Première opportunité de réviser la Constitution Fédérale sur la base d'une décennie d'expérience.

ANNEXE D

LES 20 INDICATEURS DE L'INDICE DE PERFORMANCE RÉGIONALE (IPR)

L'Indice de Performance Régionale est l'outil de mesure annuel permettant de comparer objectivement les six Régions Fédérales. Il couvre quatre domaines avec cinq indicateurs chacun, pour un total de 100 points. Le classement annuel est public, commenté et opposable aux Vice-Gouverneurs dans le cadre de leur Contrat de Performance.

Domaine I — Santé et Bien-Être (25 points)

- I-1 : Taux de mortalité infantile (moins de 5 ans) pour 1 000 naissances vivantes — Source : registres régionaux d'état civil.
- I-2 : Couverture vaccinale complète — % d'enfants de 0 à 2 ans ayant reçu tous les vaccins obligatoires.
- I-3 : Délai moyen de prise en charge aux urgences, en heures, dans les hôpitaux régionaux de référence.
- I-4 : Taux de couverture de l'AMFI — % de la population couverte par l'Assurance Maladie Fédérale Interconnectée.
- I-5 : Nombre de médecins pour 10 000 habitants dans chaque Région — Source : Ordre régional des médecins et HAC.

Domaine II — Éducation et Formation (25 points)

- II-1 : Taux de scolarisation primaire et secondaire — % d'enfants en âge scolaire effectivement scolarisés.
- II-2 : Taux d'alphabétisation des adultes — % de la population de plus de 15 ans sachant lire et écrire.
- II-3 : Taux de réussite au Baccalauréat Régional — % de candidats admis par rapport aux inscrits.
- II-4 : Nombre d'étudiants inscrits dans les Universités Régionales Spécialisées — mesure l'attractivité académique régionale.
- II-5 : Taux d'emploi des diplômés 2 ans après l'obtention du diplôme — % en emploi ou en entrepreneuriat actif.

Domaine III — Économie et Infrastructure (25 points)

- III-1 : Taux de croissance du PIB régional — variation annuelle de la richesse produite dans la Région.
- III-2 : Km de routes bitumées réalisés dans l'année — mesure l'effort d'investissement routier concret.
- III-3 : Taux d'électrification — % de ménages raccordés au réseau électrique ou aux réseaux d'énergie autonomes régionaux.
- III-4 : Nombre de PME créées dans l'année — mesure le dynamisme entrepreneurial régional.

- III-5 : Valeur ajoutée de la transformation locale — % des matières premières transformées localement avant exportation.

Domaine IV — Gouvernance et Transparence (25 points)

- IV-1 : Taux d'exécution budgétaire régional — % du budget régional dépensé selon le plan prévu.
- IV-2 : Délai de publication des comptes régionaux — en jours après la fin de l'exercice fiscal.
- IV-3 : Taux de résolution des conflits fonciers — % résolus par le Tribunal Foncier Régional en moins de 6 mois.
- IV-4 : Taux de participation aux élections régionales — % d'électeurs inscrits ayant effectivement voté.
- IV-5 : Note de satisfaction citoyenne — enquête annuelle indépendante sur un échantillon représentatif, notée sur 20 points.

ANNEXE E

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Cette bibliographie consolide les références mobilisées pour la construction du modèle IVOIRE CONCORDE. Elle est organisée en six blocs thématiques pour faciliter le travail des chercheurs, journalistes et citoyens souhaitant approfondir l'argumentation.

1. Documents fondateurs IVOIRE CONCORDE

- Livre Blanc Officiel IVOIRE CONCORDE V1.4 (avril 2026) — ce document. Édition narrative complète intégrant le découpage V3, l'architecture institutionnelle stabilisée, les apports des dossiers thématiques et les deux développements doctrinaux fondamentaux (les 7 piliers d'une vie complète, la sinusoïde du progrès).
- Dossier Architecture institutionnelle V3 (avril 2026) — manuel des institutions IC, complément technique du Livre Blanc.
- Dossier Découpage territorial V3 (avril 2026) — annexe officielle de référence : ventilation exhaustive des 31 régions administratives et 2 districts autonomes (RGPH 2021) dans les 6 Régions Fédérales et le District Fédéral.
- Dossier Stratégie Emploi & Développement IC (avril 2026).
- Dossier Agriculture & Développement IC (avril 2026).
- Dossier Santé « Soigner un peuple, bâtir une nation » IC (avril 2026).

2. Sources démographiques et administratives ivoiriennes

- Institut National de la Statistique (INS) — Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021 (RGPH 2021), données définitives publiées le 6 juillet 2022. Population totale : 29 389 152 habitants. Source primaire de toutes les données démographiques.
- Loi n° 2014-451 du 5 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration territoriale.
- Décret n° 2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et en Régions.
- Code Général des Collectivités Territoriales de Côte d'Ivoire (2012).
- ANStat — Population Côte d'Ivoire 2025-2026, projections.

3. Socle théorique du fédéralisme comparé

- Watts, R. L. (2008). Comparing Federal Systems, 3e éd. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Elazar, D. J. (1987). Exploring Federalism. Tuscaloosa : University of Alabama Press.
- Forum of Federations (Ottawa). Booklets on Federalism — séries pays par pays (forumfed.org).
- Constitution fédérale de la Confédération suisse (1999, révisée).
- Loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne (1949).

- Constitution de la République du Rwanda (2003, révisée 2015).

4. Fédéralisme appliqué à l'Afrique

- Sénat français. Le fédéralisme ethnolinguistique en Éthiopie (Rapport, senat.fr/ga/ga132).
- Bach, D. (1996). Fédéralisme et gestion des conflits : l'expérience nigériane, Afrique contemporaine.
- Politique africaine, n° 99 (2005). Éthiopie : le fédéralisme en question.
- Diop, C. A. (1960, rééd. 1974). Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire. Paris : Présence Africaine.
- Mbembe, A. (2010). Sortir de la grande nuit. Paris : La Découverte.

5. Décentralisation et finances publiques territoriales

- Sy, O. (2009). Reconstruire l'Afrique : vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales. Bamako : Jamana / Paris : Charles Léopold Mayer.
- Ahmad, E. & Brosio, G. (eds.) (2006). Handbook of Fiscal Federalism. Cheltenham : Edward Elgar.
- PNUD. Rapport sur la Décentralisation en Afrique Subsaharienne (2020).
- Commission Économique pour l'Afrique (CEA). Rapport sur la décentralisation fiscale en Afrique de l'Ouest (2022).
- CIEDEL/DELTA-C (2018). Pratiques inspirantes des collectivités territoriales d'Afrique de l'Ouest.
- Banque Mondiale — Indice de Capital Humain Côte d'Ivoire (2023).

6. Sources sectorielles spécifiques

- Grégoire, L. J., Haidara, D. & Lensing-Hebben, C. (2011). Emploi et politiques de développement en Afrique. Paris : PNUD/OIT/Belin.
- Bichat, H. (2012). Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ? Versailles : Quæ.
- Balineau, G., Bauer, A., Kessler, M. & Madariaga, N. (2020). Systèmes agroalimentaires en Afrique. Paris : AFD/Banque Mondiale.
- CEDEAO (2015). Agriculture et alimentation en Afrique de l'Ouest. Abuja.
- Bertrand, M. et al. (2021). Évaluation des programmes THIMO en Côte d'Ivoire. NBER WP 28664.
- AFRObarometer. Sondages sur la confiance institutionnelle en Côte d'Ivoire (2023).
- Données CI-Énergies — Intervention du DG, mars 2026.
- Zahoui-Dégbou, B. (2023). C'est quoi le développement ? Connectionivoirienne.net.

Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Elle constitue le socle minimal sur lequel le projet IVOIRE CONCORDE peut être contesté, défendu ou amendé. Toute critique fondée sera intégrée dans les versions ultérieures du Livre Blanc.

> ***« Ce document appartient à tous les Ivoiriens. Il est la propriété intellectuelle du peuple, pas d'un homme, pas d'un parti, pas d'un groupe d'intérêt. »***

S&L-CdP

Spiritualité & Leadership pour un Changement de Paradigme

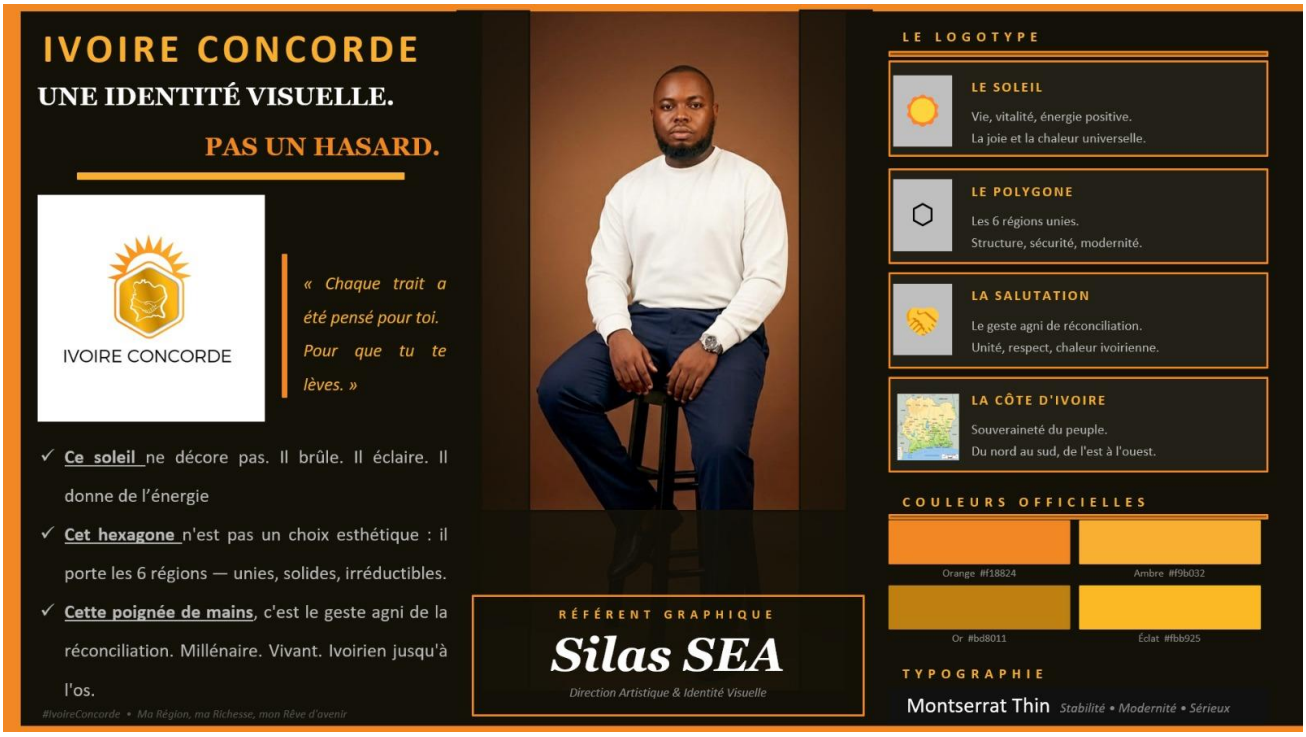
Mai 2026 · Abidjan, Côte d'Ivoire

ivoireconcorde@gmail.com

RÉFÉRENT GRAPHIQUE

Silas SÉA

Direction Artistique & Identité Visuelle



REFERENT IDEOLOGIQUE

Francis Bléoué BLEHOUE

Direction Idéologique et Stratégique

